
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 19 décembre 2005

SOMMAIRE

<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 5)
<i>Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 17 octobre et 14 novembre 2005</i>	(p. 5)
<i>Intervention de monsieur le président Collomb relative au contentieux sur l'attribution des parkings dans l'agglomération</i>	(p. 25)
<i>Annexe 1 - Présentation du budget primitif 2006 (Intervention de monsieur le vice-président Darne)</i>	(p. 43)
<i>Annexe 2 - Budget primitif 2006 - Résultats du vote nominatif -</i>	(p. 54)

Les textes des délibérations n° 2005-3085 à 2005-3149 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 351.

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-3085	<i>Schéma de passation des contrats de concession - Election des membres de la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement -</i>	retiré
N° 2005-3086	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 7 - Travaux de gros oeuvre - Maçonnerie et structures en béton armé - Protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises Campenon Bernard Régions-Lamy-GFC Construction -</i>	(p. 29)
N° 2005-3087	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux concernés par ces modifications -</i>	(p. 39)
N° 2005-3088	<i>Marché à bons de commande d'entretien et pose des équipements vidéo et de détection - Autorisation de signer un marché pour des prestations de service -</i>	(p. 40)
N° 2005-3089	<i>Ecully - Square Luizet-place de l'abbé Balley - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 31)
N° 2005-3090	<i>Saint Fons - Réhabilitation du quartier de l'Arsenal - 43 à 61, rue Emile Zola - Participation financière à la SA Axiade Rhône-Alpes -</i>	(p. 40)
N° 2005-3091	<i>Vaulx en Velin - Quartier d'Écoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Approbation d'une deuxième tranche de travaux, du nouveau coût de l'opération globale et du plan de financement correspondant -</i>	(p. 40)
N° 2005-3092	<i>Villeurbanne - Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée - Convention financière avec la ville de Villeurbanne - Opération voies structurantes de la Doua à Villeurbanne - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2005-3093	<i>Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Instauration d'un périmètre d'étude -</i>	(p. 31)
N° 2005-3094	<i>Meyzieu - Corridor urbain de LEA - Projet du centre - Institution d'un périmètre d'étude -</i>	(p. 32)
N° 2005-3095	<i>Limonest - ZAC du Bois des Côtes - Suppression de l'opération -</i>	(p. 40)

N° 2005-3096	<i>Villeurbanne - ZAC des Maisons Neuves - Approbation du programme d'équipements publics (PEP) -</i>	(p. 40)
N° 2005-3097	<i>Saint Priest - ZAC du Vieux Village - Suppression de l'opération -</i>	(p. 40)
N° 2005-3098	<i>Lyon 3° - ZAC Centre Liberté Péri - Suppression -</i>	(p. 40)
N° 2005-3099	<i>Lyon 7° - ZAC Porte Ampère - Convention de participation financière de la ville de Lyon au coût des équipements primaires - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	retiré
N° 2005-3100	<i>Bron - Parilly - Rue Voillot - Travaux de restructuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2005-3101	<i>Villeurbanne - Convention d'occupation du domaine public avec la Ville pour l'aménagement d'un jardin de poche -</i>	(p. 40)
N° 2005-3102	<i>Lyon 3°, Lyon 7° - Fosse aux Ours - Places Jutard et Raspail - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2005-3103	<i>Lyon 7° - Place Antonin Perrin - Aménagement - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 33)
N° 2005-3104	<i>Lyon 7° - Place Antonin Perrin - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 34)
N° 2005-3105	<i>Lyon 8° - Quartier Mermoz - Rue Froment - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2005-3106	<i>Lyon 3° - Nouvelle rue Mouton Duvernet - Réalisation de la voie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)
N° 2005-3107	<i>Travaux de plantations et entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lots n° 5 et n° 7 pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer des marchés pour des travaux de plantations -</i>	(p. 40)
N° 2005-3108	<i>Travaux de pavage et dallage sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer un marché pour des travaux de pavage et dallage -</i>	(p. 40)
N° 2005-3109	<i>Villeurbanne - Parc de stationnement de l'Hôtel de ville - Aménagement de l'entrée piétonne - Acquisition d'un volume à la Société villeurbannaise d'urbanisme -</i>	(p. 40)
N° 2005-3110	<i>Contrat de licence non exclusive pour le mobilier urbain "assis-debout" -</i>	(p. 40)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-3111	<i>Convention avec l'association Axelera - Subvention années 2005-2006 -</i>	(p. 34)
N° 2005-3112	<i>Versement d'une subvention à l'association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (Aradel) pour l'organisation des quinzèmes rencontres nationales de l'économie territoriale les 22, 23 et 24 mars 2006 -</i>	(p. 41)
N° 2005-3113	<i>Convention avec l'Institut du mécénat de solidarité IMS - Subvention -</i>	(p. 35)
N° 2005-3114	<i>Filière de la vie - Participation financière à l'étude de faisabilité du projet d'hadronthérapie Etoile (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbonés) dans le cadre du contrat plan Etat-Région -</i>	(p. 41)
N° 2005-3115	<i>Versement à la Communauté urbaine d'une subvention par la délégation interministérielle post tsunami -</i>	(p. 36)
N° 2005-3116	<i>Centre de congrès de la Cité Internationale - Délégation de service public - Approbation du dossier de consultation -</i>	(p. 36)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-3117	<i>Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) - Transfert de la compétence modification des schémas de cohérence territoriale -</i>	(p. 41)
N° 2005-3118	<i>Individualisation d'autorisation de programme 2006 - Opérations globalisées pour maintenance de bâtiments - Acquisitions de matériel -</i>	(p. 41)
N° 2005-3119	<i>Dotation de solidarité communautaire et compétences pour les gens du voyage -</i>	(p. 26)

N° 2005-3120	<i>Budget primitif 2006 - Budget principal -</i>	(p. 7)
N° 2005-3121	<i>Budget primitif 2006 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 7)
N° 2005-3122	<i>Budget primitif 2006 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 7)
N° 2005-3123	<i>Budget primitif 2006 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 7)
N° 2005-3124	<i>Budget primitif 2006 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i>	(p. 7)
N° 2005-3125	<i>Programmation pluriannuelle 2002-2007 - Révision de la liste des opérations -</i>	(p. 7)
N° 2005-3126	<i>Programmation pluriannuelle des investissements - Vote des autorisations de programme et crédits de paiement 2002-2007 - Programmation 2006-2007 des subventions de l'équipement -</i>	(p. 7)
N° 2005-3127	<i>Mise en place des enveloppes des opérations globalisées pour la période 2006-2007 -</i>	(p. 7)
N° 2005-3128	<i>Budget supplémentaire du Symalim - Demande de participation financière complémentaire de la Communauté urbaine -</i>	(p. 41)
N° 2005-3129	<i>Remboursement anticipé et refinancement d'un emprunt à taux fixe élevé -</i>	(p. 41)
N° 2005-3130	<i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2006 - Cadre général -</i>	(p. 41)
N° 2005-3131	<i>Partenariat avec le club Adecco Asvel Basket - Convention et versement d'une subvention -</i>	(p. 27)
N° 2005-3132	<i>Partenariat avec le club sportif Olympique lyonnais - Convention et versement d'une subvention -</i>	(p. 27)
N° 2005-3133	<i>Partenariat avec le club sportif Lou Rugby - Convention et versement d'une subvention -</i>	(p. 27)
N° 2005-3134	<i>Révision, pour l'année 2006, du tarif des interventions sur voies privées et des redevances d'occupation du domaine fluvial -</i>	(p. 41)
N° 2005-3135	<i>Bron, Rillieux la Pape - Parcs-cimetières de la Communauté urbaine - Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2006 dans le cadre de la délégation de service public à la SAUR SA -</i>	(p. 41)
N° 2005-3136	<i>Opérations globalisées - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions de l'année 2006 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2005-3137	<i>Enlèvement et valorisation des cartouches d'encre et toners - Autorisation de signer une convention avec l'entreprise ESI -</i>	(p. 41)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-3138	<i>Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'assainissement en 2006 dans le cadre des autorisations de programme - Individualisation de ces autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 12 en dépenses et AP 120 en recettes - Assainissement - Autorisation de programme 1008 : acquisitions de matériels, mobiliers et véhicules - Autorisation de programme 1012 : bâtiments - Autorisation de programme 1016 : stations d'épuration - Autorisation de programme 1020 : réseaux divers de proximité et stations de relèvement - Autorisation de programme 1024 : branchements et travaux pour compte de tiers -</i>	(p. 42)
N° 2005-3139	<i>Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2006 - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 42)
N° 2005-3140	<i>Amélioration de la sécurité dans les zones d'intermodalité de matières dangereuses en milieu urbain - Convention de partenariat avec l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) -</i>	(p. 42)
N° 2005-3141	<i>Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable en 2006 - Individualisation des autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 11 en dépenses et AP 110 en recettes - Eau potable - Autorisation de programme n° 0996 : programme d'études et de travaux sur réseaux et ouvrages d'eau potable - Autorisation de programme n° 1000 : programme d'études, d'actions et de travaux pour la sécurisation de la ressource - Autorisation de programme n° 1004 : programme d'études, d'actions et de travaux pour la sécurisation de la distribution -</i>	(p. 42)
N° 2005-3142	<i>Captage de Crépieux-Charmy - Demande de déclaration d'utilité publique pour la modification des périmètres de protection ainsi que la révision des servitudes y afférentes -</i>	(p. 5)
N° 2005-3143	<i>Définition des programmes d'action à mener en 2006 dans le domaine des galeries drainantes, ruisseaux, réseaux d'eaux pluviales et bassins dans le cadre de l'autorisation de programme</i>	

	<i>globalisée n° 1 033 - Réseau d'hydrants pour la défense contre l'incendie dans le cadre de l'autorisation de programme globalisée n° 1 028 -</i>	(p. 41)
N° 2005-3144	<i>Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation des réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2006 - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 41)
N° 2005-3145	<i>Création de comités locaux d'information et de concertation (CLIC) - Désignation des représentants de la Communauté urbaine dans le collège collectivités territoriales -</i>	(p. 6)
N° 2005-3146	<i>Nouvelles dispositions tarifaires - Restaurant communautaire -</i>	(p. 42)
N° 2005-3147	<i>Créations, transformations, suppressions d'emplois, modification de régime indemnitaire -</i>	(p. 42)
N° 2005-3148	<i>Contrat d'agglomération 2000-2006 - Volet territorial du contrat de plan - Soutien à des actions sur les espaces agricoles et naturels périurbains -</i>	(p. 42)
N° 2005-3149	<i>Politique de requalification professionnelle -</i>	(p. 6)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 19 décembre 2005 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 9 décembre 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Gerin, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Dupont, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier, Assi, Barge, Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Bourgogne, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Chaffringeon, Chevailler, Clamaron, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, MM. Darne J.C., Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Fournel, Mme Frieh, MM. Gandilhon, Gignoux, Giordano, Gonon, Guétaz, Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, MM. Pacalon, Perret, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Petitjean, MM. Philip, Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Rousseau, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Terracher, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Uhlich, Vaté, Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Pillonel (pouvoir à M. Bertrand), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Mailler (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Bargoin (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), MM. Bonnard (pouvoir à M. Perret), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Clamaron), Mmes David (pouvoir à M. Pacalon), De Coster (pouvoir à M. Flaconnèche), Decieux (pouvoir à Mme Yérémián), Decriaud (pouvoir à M. Plazzi), Desbazeille (pouvoir à Mme Nachury), M. Forissier (pouvoir à M. Gonon), Mme Gautier (pouvoir à Mme Marquaille), M. Girod (pouvoir à M. Terracher), Mme Guillaume (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Nardone (pouvoir à Mme Reynaud), Mmes Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), Pesson (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Rendu (pouvoir à M. Bideau), Roche (pouvoir à M. Chevailler), Roux de Bezieux (pouvoir à Mme Mosnier-Lai), Sangalli (pouvoir à M. Gandilhon), Sardat (pouvoir à M. Barret), Serres (pouvoir à M. Darne J.C.), Sturla (pouvoir à M. Beauverie), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Buronfosse, Galliano, Genin, Mme Palleja.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Laurent (pouvoir à Mme Vullien), Crimier (pouvoir à M. Sauzay), Deschamps (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Rémont (pouvoir à Mme Frieh), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Uhlich (pouvoir à M. Sauzay), Vincent (pouvoir à Mme Bertrix).

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques
des 17 octobre et 14 novembre 2005**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 17 octobre et 14 novembre 2005. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de passer immédiatement aux rapports qui font l'objet d'un débat public, cela permettra peut-être à nos amis journalistes d'aller se coucher plus tôt. Aux autres, ils peuvent rester.

PREMIERE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des présidents*

N° 2005-3142 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement -
Captage de Crépieux-Charmy - Demande de déclaration d'utilité publique pour la modification des périmètres de protection ainsi que la révision des servitudes y afférentes - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Le premier rapport est présenté par madame Vessiller.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Je suis rapporteur et intervenante. Il s'agit de demander la modification des périmètres de protection des captages de Crépieux-Charmy. Notre intervention est très courte : s'il est important de modifier les périmètres de protection, bien sûr nous en sommes d'accord mais nous souhaiterions qu'il y ait une information et une transparence importante avec les habitants des communes concernées. De plus, sur certaines communes dont Villeurbanne, il y a des enjeux sur certains secteurs pour y installer des gens du voyage ; donc il nous semble qu'il faut être particulièrement vigilant sur cette question-là. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci mais le captage, c'est le captage.

Je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2005-3145 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Création de comités locaux d'information et de concertation (CLIC) - Désignation des représentants de la Communauté urbaine dans le collège collectivités territoriales - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3145. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la création des CLIC, c'est-à-dire les comités locaux d'information et de concertation dans le domaine des risques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour les Verts sur les CLIC.

Mme BESNARD : Le présent rapport nous propose de désigner deux représentants de la Communauté urbaine, un titulaire et un suppléant, au sein des CLIC (comité locaux d'information et de concertation), tel que défini par le décret d'application de la loi du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels paru en 2005.

Comme vous le savez, notre groupe est particulièrement sensible à cette question des risques technologiques, notamment sur l'aspect de l'accès des populations riveraines à l'information qui est une disposition qu'améliore ce nouveau dispositif réglementaire.

Toutefois, nous voudrions poser la question suivante : sachant que les textes prévoient que chaque CLIC se réunisse au moins une fois par an, est-ce qu'il est raisonnable de confier à une seule personne, au titre de sa fonction, la mission de suivre en direct douze commissions en même temps sur douze sites qui présentent chacun des caractéristiques complexes et différentes ?

Enfin, sur les modalités, nous aurions préféré que l'on respecte l'article du code général des collectivités territoriales qui donne les modalités en ce qui concerne les désignations de représentants au sein de ce type de commissions. Nous aurions préféré que cette désignation donne lieu à un vote à bulletin secret, conformément aux usages en vigueur dans cette assemblée.

Pour ces raisons, même si la création des CLIC recueille notre accord, nous souhaitons que la désignation à laquelle nous procédons aujourd'hui ne concerne que les deux CLIC qui vont commencer leur activité dans les prochaines semaines. Quant aux autres CLIC, nous souhaitons que la désignation des représentants du Grand Lyon donne lieu à de nouvelles délibérations.

D'ores et déjà, monsieur le président, notre groupe a des candidatures à vous proposer. Nous ne participerons pas au vote aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Reppelin, vous souhaitez intervenir.

M. le vice-président REPELIN : Oui, je ne veux pas rentrer dans la polémique : comment désigner telle personne ou telle personne ? Ce que je voulais simplement dire, c'est que le rôle important du Grand Lyon dans les CLIC, c'est justement d'avoir une personne qui puisse coordonner l'ensemble de ces CLIC puisque la politique est la même. Ce sont des

lieux démocratiques et j'ai participé aux deux premiers CLIC expérimentaux et c'est là où l'on a vu qu'il fallait une entité. En tant que président du Spiral risques -c'est un domaine sur lequel le Spiral est aussi missionné-, je ne participe pas au titre du Spiral dans cette coordination qui est importante et nécessaire pour qu'on ait la même approche des risques que ce soit sur la zone de Genay-Neuville dans la vallée de la chimie ou dans l'est lyonnais. Ce n'est pas le nombre qui fait peur mais je dois dire je me suis senti légitime dans ce domaine-là.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Reppelin aura comme suppléant le vice-président chargé du PLU, monsieur Crimier.

Je vais mettre le rapport aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,

- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, le groupe Les Verts n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2005-3149 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Politique de requalification professionnelle - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3149. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Merci, monsieur le président. Je vais prendre quelques minutes pour présenter ce rapport qui, à notre avis, est un rapport important de la politique des ressources humaines de la Communauté urbaine.

Le Grand Lyon est engagé dans la requalification des personnels de la Communauté urbaine depuis l'année 1995 mais les efforts ne s'étaient pas encore traduits par une délibération. Aujourd'hui, le Grand Lyon va se doter d'une politique d'ensemble pour mieux accompagner les agents en situation de handicap et anticiper la reconversion. Cette politique d'ensemble devrait permettre d'élaborer des parcours professionnels adaptés à l'usure physique et au vieillissement. Depuis 1995, 115 personnes ont été placées sur des postes dédiés ; ce sont des postes qui permettent à un agent de se requalifier progressivement et d'éviter ainsi un maintien en congé de maladie.

La délibération de ce soir confirme l'existence de ces 115 postes et la vocation de ces postes dédiés. Leur nombre sera donc augmenté par cette délibération qui prévoit 10 postes créés pour l'année 2005 et 10 postes pour l'année 2006. S'il est indispensable d'agir pour solutionner les situations de handicap physique constatées, il faut travailler parallèlement en amont c'est le côté préventif pour proposer des dispositifs susceptibles de réduire le nombre d'agents en situation de handicap physique.

Enfin, on constate une évolution des mentalités qui est nécessaire : il faut admettre maintenant que l'on ne pourra pas exercer pendant quarante ans un métier pénible et intégrer la notion de changement, dès le début de sa vie professionnelle ; c'est une notion nouvelle.

Avis très favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, c'est à l'honneur de la fonction publique de conserver ses agents inaptes et c'est à l'honneur du Grand Lyon en particulier que d'assurer en interne leur requalification professionnelle.

Comme le rappelle la délibération, la situation en la matière est pourtant particulièrement complexe dans notre collectivité. Du fait de nos domaines de compétences, beaucoup d'agents de catégorie C exercent un métier physiquement usant mais, par contre, il existe peu de postes de reconversion possible pour cette catégorie. La politique affichée ici -comme vient de la présenter le vice-président Crédoz- d'assurer à ces agents au cas par cas, non seulement leur reclassement mais également une réelle requalification, c'est-à-dire l'assurance de retrouver une nouvelle utilité sociale, nécessite un véritable travail de fourmi. Que les agents en charge des ressources humaines et particulièrement la responsable du pôle de requalification, madame Sabine Cibert, en soient remerciés ici.

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint comme on aura l'occasion de le voir tout à l'heure, il nous est donc demandé ce soir d'afficher notre volonté d'avancer sur cette politique et de créer une dizaine de postes nécessaires à ces reconversions dans le cadre d'activités nouvelles ou à renforcer. Les représentants du personnel, autant que nous élus politiques, sont tous convaincus de l'importance de ce projet. Ce rapport a été voté à l'unanimité du comité technique paritaire de vendredi dernier.

Enfin, il ne faudrait pas oublier l'autre versant de ce dossier, l'important travail de prévention mené auprès des agents pour prévenir la dégradation de leur état de santé mais également dans la politique de renouvellement de nos matériels. Là encore, il s'agit d'incidences budgétaires assumées pour faire en sorte que les nouveaux matériels améliorent non seulement la productivité des tâches mais également prennent en compte la santé au travail des agents du Grand Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2005-3120 - finances et institutions - Budget primitif 2006 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-3121 - finances et institutions - Budget primitif 2006 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-3122 - finances et institutions - Budget primitif 2006 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-3123 - finances et institutions - Budget primitif 2006 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-3124 - finances et institutions - Budget primitif 2006 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-3125 - finances et institutions - Programmation pluriannuelle 2002-2007 - Révision de la liste des opérations - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-3126 - finances et institutions - Programmation pluriannuelle des investissements - Vote des autorisations de programme et crédits de paiement 2002-2007 - Programmation 2006-2007 des subventions de l'équipement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-3127 - finances et institutions - Mise en place des enveloppes des opérations globalisées pour la période 2006-2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au dossier suivant et c'est avec plaisir que je donne la parole à monsieur Jacky Darne.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, en cette période de Noël, le budget est présenté avec précision et est très complet. Mais comme vendredi midi j'ai dû présenter les chiffres au président et qu'il s'est presque endormi devant leur aridité, il a souhaité que je fasse une présentation avec des papillotes et la plus dynamique possible. J'espère qu'en conséquence, je ne perdrai pas ma délégation demain matin. (*Rires dans la salle*).

Je sais qu'un certain nombre d'entre vous aimerait qu'il n'y ait point de budget ou au pire qu'il ne comprenne pas de chiffres mais, évidemment, c'est un rêve impossible comme l'est le rêve, tout aussi impossible, qu'il n'y ait plus d'impôts prélevés par le Grand Lyon et que le Père Noël paie tout !

La réalité, vous le savez, c'est que les entreprises paient la taxe professionnelle, l'Etat paie la DGF, les ménages paient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'assainissement puis il y a les péages, les ventes de biens et, pour les investissements, les emprunts et parfois les subventions.

Alors je rêve encore ! Le labyrinthe sur cette diapo ne se voit que moyennement mais c'est un labyrinthe avec une entrée et une sortie où l'on se perd. Et donc, on peut rêver de la permanence des méthodes comptables, c'est-à-dire être capable de lire des budgets d'une année à l'autre et de s'y retrouver facilement. Cela fait partie des critiques que vous adressez. Une année, il y a l'instauration de la TPU et, une autre, un changement de logiciel et, chaque année, on dit : "Faites attention, ce n'est pas comparable avec l'année précédente".

Cette fois, vous n'y coupez pas, c'est pareil, ce n'est pas comparable ! Donc la raison en est la règle comptable qui s'appelle la M14 mais, naturellement et comme d'habitude, n'est indiqué que ce qui change. Il y a des charges de fonctionnement qui, cette année, passent en investissement. Donc voilà évidemment, en conséquence, que la situation financière est meilleure. En réalité, c'est qu'elle apparaissait moins bonne qu'elle n'était dans le passé.

La correction comptable M14 n'est pas une mauvaise réforme. Pourquoi ? Parce qu'elle est une application de ce que nous avons dit très souvent ici, que l'on inscrivait dans les dépenses de fonctionnement en réalité des dépenses d'investissement. Par exemple, lorsque l'on finance le déficit d'une ZAC, vous comprenez bien que c'est à caractère d'investissement. La nouvelle règle M14 permet cela et donc on a des cessions foncières, des subventions d'équipement et de l'étalement de charges qui sont traités différemment.

Vous observez que l'évolution générale du budget de fonctionnement est en pourcentages. Dans le petit tableau en bas à gauche, la colonne 2006 est celle calculée suivant la même méthode que l'année précédente, la colonne 2006 m est telle qu'elle est après la modification de la M14. Ce qui est comparable avec 2005 c'est donc la colonne 2006 m. Par contre, l'année prochaine, si vous voulez comparer 2007 avec 2006, nous partirons évidemment de la colonne 2006 m (m comme modifiée).

Cela veut dire que, si nous avions les mêmes méthodes que l'année dernière, les recettes auraient augmenté de 2,7 %, les dépenses de 2,69 % alors qu'avec les réformes comptables, les recettes n'augmentent que de 1,49 % puisqu'on a enlevé des produits et, à l'inverse, des dépenses de fonctionnement qui sont maintenant en investissement n'y seraient plus et donc les dépenses auraient diminué de 2,02 %. Vous comprenez bien que la situation serait meilleure puisque notre autofinancement apparaîtrait bien meilleur et donc, si nous voulions, auprès du public, dire que nous sommes les meilleurs, il faudrait dire que, alors que les recettes augmentent, les dépenses diminuent et que, véritablement, c'est bien.

En réalité, c'est simplement un maintien des recettes et des dépenses mais, comme vous le voyez à côté, c'est une justification sur le fait néanmoins que nous n'ayons pas, contrairement aux années précédentes, un écart entre les recettes et les dépenses puisque nous avons 1 % l'année dernière et les années précédentes. Mais nous tenons le plan de mandat au sens que recettes et dépenses évoluent de la même façon et qu'il n'y a pas d'effet de ciseaux comme c'est très fréquemment le cas.

Vous avez les chiffres en valeur absolue sur la partie supérieure, pareil pour 2005, 2006 et 2006 m. Toutes les données sont de toute façon disponibles ; elles seront à votre disposition si par hasard certaines de ces diapositives vous intéressent et en tout cas publiées.

Ensuite, le budget des investissements. Nos dépenses d'emprunt passent de 199 M€ à 259 M€. Nous empruntons donc un peu plus que les années précédentes. Cela vient de ce que les investissements augmentent dans les mêmes proportions puisqu'ils passent de 297 M€ à 344 M€ ; là on est dans le budget principal mais c'est la même chose pour les autres. Comme prévu, nos dépenses d'investissement augmentent. Évidemment, dans le bilan 2006 modifié, les investissements augmentent encore plus puisque les dépenses de fonctionnement que l'on a vues tout à l'heure se retrouvent en investissement, cela va de soi.

Observez sur la partie recettes (graphique supérieur) que les recettes d'autofinancement, donc ce que nous finançons par l'excédent de nos recettes courantes sur nos dépenses courantes, progressent de 125 M€ à 129 M€, soit 2,7 %, c'est-à-dire que nous tenons le rythme et, évidemment, avec la réforme comptable, à 158 M€. Pour les autres recettes, il n'y a pas de modification significative, ce sont les recettes courantes. Je ne veux pas être trop long dans mon exposé et écouter les uns et les autres mais évidemment tous les chiffres sont disponibles.

Une des questions que l'on se pose toujours : qui se porte fiscalement le mieux, les communes ou le Grand Lyon ? Monsieur William Six, responsable de l'observatoire fiscal, observe attentivement la façon dont évoluent les recettes des communes par rapport aux recettes de la Communauté urbaine ! La réponse, c'est les communes.

L'évolution des bases fiscales entre 2004 et 2005 a été, avec une taxe professionnelle corrigée, de + 1,4 %. J'ai tous les résultats commune par commune. C'est une vérité moyenne, il y a quelques exceptions de communes qui vont un peu moins bien. L'état est disponible. La taxe d'habitation a progressé en moyenne de 4,1 % -il s'agit des bases et pas des taux bien sûr- et la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3,6 %.

Cela veut donc dire que les bases des taxes ménages ont progressé plus vite que les bases de la taxe professionnelle et donc que le territoire s'enrichit toujours -on le verra après, d'autres chiffres le confirment- mais que cela ne profite que faiblement à la Communauté urbaine. On a déjà eu l'occasion, à de multiples reprises, d'expliquer que les évolutions législatives, les modes de calcul de la taxe professionnelle ont cette conséquence-là et je ne veux pas y revenir. Donc -je le dis maintenant pour mémoire parce qu'on en a parlé dans le débat d'orientation budgétaire- on considère que demain, compte tenu des évolutions législatives actuelles du plafonnement de la taxe professionnelle, quand on voudra avoir 1 % de recettes en plus de taxe professionnelle, il faudra augmenter de 2 % ; c'est l'estimation telle qu'elle est faite aujourd'hui.

La taxe professionnelle telle qu'elle est prévue aujourd'hui : le taux est maintenu à 20,01 %. Les bases dans le budget sont prévues à plus de 2 % sur la notification 2005 ; je dis sur notification 2005 parce que, si vous regardez en fonction du montant réel, la progression n'est que de 0,46 puisque l'année dernière, nous avons été optimistes. Nous espérons tous que les bases seront un peu supérieures aux 2 %.

Ce que nous reversons aux communes : les attributions de compensation c'est 201 M€, la dotation de solidarité c'est 14,5 M€, montant qu'on avait envisagé, dans un premier temps, de diminuer puis de maintenir. En réalité -grande nouvelle ! tous les jours, il y a du nouveau !-, les 14,5 M€ ne vont pas tout à fait suffire parce que le résultat de ce que vous avez donné les uns et les autres sur les établissements classés, qui entraînent un intéressement à chacun, va faire qu'avec les règles actuelles, il faudra en fait dépenser 15,8 M€ et non pas 14,5 M€. Cette information étant trop tardive par rapport à la présentation du budget sera prise en compte dans une prochaine DM. En réalité, la DSC est rapportée à un peu plus de 15 M€ pour ne pas redélibérer sur les clauses que nous avons et pour ne pas infirmer ce qui avait été dit dans les travaux préalables.

Je sais que malgré tout, malgré cette augmentation et tout cela, cela a entraîné une diminution pour certaines communes -dont celle de Rillieux la Pape d'ailleurs- mais parce que cela veut dire qu'en termes d'évolution des recettes et des situations comparatives, c'est ainsi, on ne peut pas refaire des calculs en fonction des intérêts immédiats de tel ou tel.

Quant à l'Etat -la dame qui se lamente à gauche évidemment représente nos habitants qui veulent que l'on ait plus de services publics et moins d'impôts mais c'est un sentiment partagé sur les bancs de l'assemblée ; il faut demander plus aux impôts et moins aux contribuables, c'est la formule-, ses dotations augmentent de 1,41 % : 336,9 M€ contre 334,1 M€. Chacun en pense ce qu'il veut, voilà les chiffres.

Ensuite, dans les autres recettes, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : évidemment, si j'ai repris là la question du tri, c'est simplement pour rappeler qu'il y a une augmentation du coût -j'y reviendrai tout à l'heure, là je le reprend sur le côté recettes qui est significatif dans la collecte et le traitement-. Le nettoyage -pour la partie de la propreté qui est nettoyage évidemment- n'a pas le même problème et c'est surtout le traitement évidemment qui coûte cher, beaucoup plus que la collecte car la collecte n'a pas changé ces dernières années. Je rappelle que le produit de la taxe est lié à cela et donc je proposerai de faire passer le produit de 86,1 M€ à 94,7 M€, ce qui entraînera, compte tenu de l'augmentation du volume, du nombre de contribuables, une augmentation que les services estiment à 8 € par foyer pour l'année prochaine en termes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est le coût de cette action-là.

Les services urbains -

L'assainissement -

Ce poisson rouge sur la diapositive, c'est celui que vous verrez dans le Rhône à Pierre Bénite grâce à l'usine d'épuration des eaux de Pierre Bénite ; le prix : 131 M€ pour avoir de l'eau ainsi. Tout n'est pas très détaillé bien sûr. Le budget de 174 M€ de l'assainissement correspond à 95,733 M€ pour le fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement augmentent de façon significative (+ 5,66 M€), en partie en raison de l'usine d'épuration. Les recettes augmentent aussi puisque l'on reçoit des recettes de l'Agence de l'eau. Donc une augmentation qui ne pèse pas sur le contribuable. Le montant de la redevance est néanmoins indexé sur la clause de révision avec les habitants (0,722 € par mètre cube) ; il y a, dans les délibérations, la mise en œuvre du tarif pour le service de l'assainissement non collectif que vous avez voté antérieurement, qui n'est pas repris dans le détail ici mais qui a une conséquence dans notre fonctionnement.

L'eau -

Une dépense de cette année est Crépieux-Charmy mais aussi d'autres choses. Je rappelle que le budget de l'eau ne se lit pas directement parce que nous n'avons ici que les échanges avec les fermiers. La redevance est donc de 17 M€, le budget total est de 59 M€ avec 24 M€ d'investissements avec des barrières hydrauliques, des travaux sur des réseaux et quelques millions d'euros pour Crépieux-Charmy. Le prix payé par les consommateurs est de 1,2201 € par mètre cube.

La propreté -

Une façon d'économiser dans ce domaine n'est pas d'augmenter la taxe. Et si on augmente la taxe, je pense que les politiques réelles à conduire sont dans d'autres domaines. C'est pourquoi, sur la partie gauche du diaporama, j'ai reproduit une enquête faite par le service propreté ou par un soustraitant où on dit que si on jetait moins, on aurait moins à trier, etc. Pourquoi ? Cela donne des projets de service parce qu'il n'y a pas de poubelles, qu'elles sont mal placées, pleines, etc. et cela montre qu'il y a aussi des projets de service qui doivent permettre d'économiser sur d'autres choses et pas seulement d'augmenter. Le budget de fonctionnement représente 27,9 M€. Je précise qu'il est en augmentation de 4,9 % pour le nettoyage : le budget nettoyage n'est pas sacrifié. Le budget d'investissement est de 16 M€.

Quant au traitement des ordures ménagères, il faut savoir que quatorze déchèteries coûtent 6,3 M€ ; l'année prochaine, il est prévu deux déchèteries supplémentaires, donc le coût sera encore plus élevé si on n'économise pas par ailleurs. L'investissement prévu à l'usine d'incinération Lyon nord est

de 19,3 M€, on dépense 4,8 M€ de plus ; les conventions doivent être rediscutées mais il n'empêche que le traitement des fumées entraîne un investissement de 32 M€ et un coût de fonctionnement de 4,8 M€. Pour Lyon sud, 3,3 M€ avec 0,9 M€ de plus. Ce n'est pas comparable puisque l'usine de Lyon nord est concédée alors que Lyon sud est en régie directe ; donc, pour l'usine de Lyon sud, il faut rajouter les frais de personnel. Pour les valorisations des déchets et résidus, on compte 11,2 M€ contre 6,9 M€ l'année dernière ; des recettes sont en contrepartie. Il n'empêche qu'au total, on a 10 M€ de plus. C'est la symétrie par rapport à tout à l'heure.

La voirie -

Le budget courant de la voirie est en légère diminution mais parce que des budgets d'investissements sont en augmentation. Par exemple, le fonds d'initiative communale qui était de 2,5 M€ en 2004 est passé à 3,5 M€ en 2005 puis à 5 M€ en 2006. Or, l'avis des maires, la plupart en tout cas de ceux que j'ai entendus, c'est de souhaiter une plus grande autonomie et liberté pour faire des travaux à la demande. Alors, en réalité, ma formulation n'est pas complètement vraie parce que, pour l'augmentation, je crois qu'il y a des propositions de service et une discussion avec le maire mais ce n'est pas d'une complète autonomie.

Evidemment, il est rappelé à quoi correspondent ces budgets comme types d'activités, de personnels, etc. Donc je passe.

Là, ce n'est qu'une diapositive de transition. C'était juste pour dire que le fait d'avoir distribué un CD du PLU disponible pour tous les habitants à 5 €, cela fait partie de la démocratie. Je pense que ce serait encore mieux si on arrivait à le transmettre gratuitement par téléchargement mais s'il faut faire un CD, il faut le faire payer. Déjà 8 000 personnes ont demandé le CD. Donc, il faut faire de la communication là-dessus parce que je ne crois pas que la presse en ait assez parlé et il faut évidemment valoriser tous les supports qui sont disponibles.

Un des problèmes annuels, c'est les ZAC. La carte montre qu'il y a des ZAC de partout : même si ce qui est sur la partie gauche n'est pas lisible, chacun reconnaît la carte et les points où il y a des ZAC. La participation aux ZAC est inscrite dans le budget pour 29,847 M€ dont 16 M€ en fonctionnement et le reste dorénavant en investissement. C'est un peu moins que l'année dernière où nous avons pu mettre 36 M€ mais cela correspond à ce qui est nécessaire cette année. Mais le rythme est tel qu'il faudra revenir à 36 M€, voire un peu au-delà les années suivantes. Il est rappelé aussi qu'évidemment, cette dépense qui est due aux participations aux déficits a en réalité un caractère de levier et qu'en termes d'efficacité, la DAEI estime qu'un euro investi produit 15 € d'investissements privés. Ce n'est peut-être que 10 ou 14 € mais, enfin, c'est significatif en tout cas comme effet de levier.

La politique de la ville -

En fonctionnement -c'est lié évidemment à ce que l'on peut dépenser-, la politique de la ville, ce n'est pas simplement les sites GPV cités à gauche mais ce sont toutes les communes qui sont données dans la partie droite. Ce sont tout de même 200 000 habitants de l'agglomération, 18 % de la population. Sont indiqués ici simplement, à titre d'exemple, comme effet de levier de ce que cela représente, les quatre sites GPV : Duchère, Vénissieux, Vaulx en Velin et Rillieux la Pape. Le contrat qui a été signé avec l'Anru est pour cinq ans (699 M€) et, pour le Grand Lyon, 81 M€ ; pour une ville solidaire -comme l'indique le titre c'est évidemment un effort tout à fait significatif. Il est vrai évidemment que cela ne se trouve pas qu'en politique de la

ville lorsqu'on a ces 81 M€ ; il y a de l'aménagement d'espaces publics, il y a de la voirie, etc. Donc, ce qu'il faut comprendre, c'est que la politique de la ville, c'est un budget transversal et qu'en réalité, on en fait un budget fonctionnel. Donc, tout notre outil comptable est un peu compliqué à lire mais on fait comme c'est possible à partir des règles.

L'habitat -

Pour l'Opac du Grand Lyon, c'est simplement pour indiquer ce que l'on gère en direct. Il est rappelé évidemment que 6 M€ de subventions sont versés aux Opac communautaires et les acquisitions foncières pour le logement social représentent 16 M€. Donc, on a vu tout à l'heure que ce n'est qu'une partie du total des acquisitions foncières parce que le total des acquisitions foncières est plus du triple de cela, voire le quadruple. Mais au total il y a donc 16 M€ pour le logement social. Les autres dépenses de fonctionnement pour l'habitat, c'est 3,198 M€. Je rappelle aussi qu'il y aura le PLH en 2006 et que l'objectif est d'arriver à faire 2 400 logements par an. On en est loin pour l'instant.

Les transports -

Il est dommage que les photos ressortent moyennement. Les subventions au Sytral représentent 114,752 M€ -j'ai dit l'autre fois avec revalorisation et application du contrat qui nous lie-. Les politiques de déplacements en investissement au total, c'est 97 M€. Ceci correspond aussi bien à des dépenses de voirie que de parcs souterrains, etc. mais, dans ce que vous trouverez dans vos tableaux, c'est cela. A titre d'exemple, la pantoufle avec les roues représente les piétons. Le centre de maintenance TGV, c'est 2,5 M€ pour 2006 pour 21 M€ au total pour les années à venir. Pour Jean Macé, on en est aux phases d'étude, 1,1 M€. Donc, c'est pour indiquer à la fois des opérations en cours et d'autres.

Quelques flashes rapides sur quelques grandes opérations, celles qui transforment le plus nos villes ou qui sont les plus médiatiques :

- un chantier qui commence, les berges du Rhône. Le programme est de 44,2 M€, 12 M€ de recettes, les crédits de paiement de 2006 de 16 M€. Alors pourquoi il y a du conditionnel pour les crédits de paiement ? Simplement parce qu'on fonctionne en enveloppes, donc les autorisations de programme sont connues, les enveloppes des crédits de paiement sont connues mais les services ont une liberté pour dépenser plus ou moins en crédits de paiement sur une ligne ou sur une autre. Par exemple ici, si 16 M€ ne sont pas nécessaires pour les berges du Rhône, ils dépensent 12 M€ mais ils peuvent mettre 4 M€ de plus sur un autre dossier. Donc comprenez que l'indication crédits de paiement sur les grands chantiers reste indicative ;

- de la même façon, le pôle de loisirs du Carré de Soie -pour dire où nous en sommes de quelques grands dossiers, ce sont des grandes opérations-. L'autorisation de programme, pour l'instant, c'est 14,5 M€ mais ce n'est que le début, on est loin d'avoir la totalité des autorisations de programme qui sont votées et, pour 2006, les crédits de paiement sont de 2,9 M€ ;

- la Cité internationale, par contre -vous avez vu des opérations qui sont à peine en démarrage-, se termine. Le coût total de la Cité internationale est de 151 M€ parkings inclus. Je ne sais pas s'il y aura des avenants in fine en 2006 mais, pour le moment, c'est cela. Le montant payé en 2006 sera de 29 M€. Je rappelle qu'on l'inaugure l'été prochain ;

- pour Lyon Confluence, le coût total pour le Grand Lyon a été estimé à 152 M€. Il y a eu une commission spéciale ici. Pour 2006, il y a 13 M€ en subventions et 2,9 M€ en travaux ;

- à propos de la Porte des Alpes, le coût total pour le Grand Lyon est de 33 M€. Le montant à payer en 2006 est estimé à 5,7 M€ ;

- des dépenses qui sont parfois petites mais qui sont, en fait, tout l'état d'esprit des choses. On a fait un Agenda 21 où l'on a déclaré aimer l'avenir. A droite, c'est la carte de la conférence des maires. Quand j'ai indiqué "pour préparer demain", c'est en réalité, de mon point de vue, pour préparer les dépenses de demain, c'est-à-dire qu'on en est là pour construire des dépenses :

* pour l'Agenda 21, on a inscrit 225 000 € mais ce doit être un cœur de notre politique ; donc, naturellement, cela va se traduire par des dépenses futures ;

* pour l'éducation à l'environnement, 590 000 €. Si on éduque comme il faut ceux qui nous succéderont ici, ils sauront arbitrer encore mieux que nous là-dessus ;

* les conférences des maires -j'espère que ce sera l'émergence du plan de mandat prochain, sinon on n'a pas l'utilité que l'on devrait- et le conseil de développement parce qu'il est aussi le dialogue avec les acteurs de la cité et que c'est là que l'on doit produire les dépenses. Donc, si ce ne sont pas des chiffres, c'est pour moi aussi important.

Le développement économique -

C'est une occasion de donner quelques chiffres de la conjoncture économique qui ne sont pas simplement sur le Grand Lyon mais qui sont sur l'aire urbaine parce qu'il y a notre intention toujours de dire que notre situation de développement et d'emploi dépend de tout cela. Donc cela donne des chiffres d'entreprises, les évolutions d'emplois, le dynamisme de notre aire urbaine qui est réel, même s'il faut évidemment le conforter et le renforcer si on veut que le nombre de demandeurs d'emplois soit plus faible qu'il est encore aujourd'hui.

Là, ce sont les pôles de compétitivité. C'est du potentiel de dépenses puisque, cette année, on est en démarrage à 425 k€. C'est pareil, c'est pour donner les projets à venir et ce qu'ils créent.

La requalification des zones d'activités -

25 M€ sont programmés sur cinq ans. Il y a donc une part qui sera dépensée cette année. C'est la requalification des zones urbaines, il y en a neuf qui sont indiquées : Chassieu, Craponne, Lyon nord, Meyzieu, la Mouche, Lyon sud-est, Périca, la vallée de la chimie, Vaulx en Velin, Décines Charpieu et évidemment l'ensemble des actions. Donc là, on peut dire que c'est normalement autour de 5 M€ qui devraient être dépensés cette année.

Sur l'immobilier d'entreprises, c'est 2,5 M€ en subventions de fonctionnement. Des opérations -vous savez qu'il y en a un quart d'entre vous qui vont mourir du cancer- grâce à l'action de la Communauté urbaine, vous avez un peu plus de chance d'y arriver -je parle avec les docteurs qui sont ici-, c'est évidemment pour lutter contre cette maladie dont on sait tous que les actions préventives, c'est un des points faibles de notre système de santé en France. Le contrat d'agglomération, c'est 60 M€, la part du Grand Lyon : 13 M€, le paiement prévu en 2006 : 3 M€.

De façon un peu résiduelle, pour ne pas être trop long, l'Espace des temps, l'observatoire de l'environnement, le Grand Lyon qui a des véhicules légers au GPL ou électriques, la Biennale de

la danse ou d'art contemporain, les journées du patrimoine, la compétence gens du voyage, voilà quelques exemples de ce qui est d'aujourd'hui et pour demain. 2,6 M€ pour les Biennales en 2006, les gens du voyage vont coûter 2,8 M€ malgré la petite participation de 200 000 € demandée à la DSC que l'on verra tout à l'heure, etc.

Voyez que les choses sont significatives. On peut dire que cela c'est très bien mais que font les autres ? C'est ce que l'on appelle le benchmarking, la comparaison avec les autres communautés. Ce sont six communautés urbaines : celle de gauche, c'est Lyon après Bordeaux, Lille, Marseille, Nantes et Strasbourg, c'est le même ordre dans les deux tableaux.

Le premier graphique supérieur gauche indique les dépenses de fonctionnement des communautés urbaines. Les dépenses de fonctionnement de la communauté urbaine de Lyon sont en second après Strasbourg qui est très largement au-dessus mais dont la pratique est un peu différente : tout le personnel est intégré dans la Communauté urbaine de la ville de Strasbourg, 1 272 €. Sinon, nous sommes à 721 € et les autres sont d'ailleurs dans un mouchoir de poche : tout le monde est entre 600 et 700.

Le montant des dépenses de fonctionnement par habitant est assez voisin d'une communauté urbaine à l'autre mais la communauté urbaine de Lyon, avec 721 €, est plutôt dans celles qui ne sont pas en arrière. Donc on ne peut pas tenir des propos de mollesse mais au contraire, quelles que soient les couleurs politiques des uns et des autres, nous sommes plutôt en avance. Il est vrai que nos recettes font que c'est un peu plus facile parce que nous sommes plutôt, si nous comparons avec Lille -je n'ai pas mis là le produit fiscal par habitant ni rien-, nous sommes plutôt vers les favorisés, en termes de potentiel fiscal bien sûr.

L'encours de la dette c'est le graphique de droite. Je réponds là à ceux qui trouvent que nous ne sommes pas assez endettés en disant : "Mais si, regardez ! 725 € par habitant, c'est plutôt au-dessus des autres communautés urbaines" ; et à ceux qui trouvent que nous sommes trop endettés, je dis : "Non, on s'est endetté depuis le début, nous avons diminué de 150 M€ notre endettement" -il est vrai pour s'endetter demain et après demain ; en tout cas, c'est très inférieur à ce qui est à Nantes par exemple-. On utilise modérément et à des taux raisonnables la capacité d'emprunt, sinon nous ne pouvons investir aussi bien. Mais il ne faut pas non plus avoir le discours de : "Il y a une gestion ici qui serait trop rigoriste et on pourrait dépenser plus". Nous sommes dans ce bon équilibre. Merci de votre patience en tout cas.

(L'Assemblée applaudit).

M. LE PRÉSIDENT : Mon cher collègue, j'étais en voiture hier et j'entendais un groupe, une chanson que j'aime beaucoup, qui s'appelle *Billy Ze Kick* et la chanson c'était : "Mangez-moi, mangez-moi, mangez-moi". J'espère que Jacky n'en a pas trop mangé. Merci.

Donc, nous allons donner la parole aux groupes. Le groupe Grand Lyon d'abord, pour la première intervention.

M. DESSEIGNE : Monsieur le président, le groupe ne souhaite pas se servir de son temps de parole comme d'une tribune qui soit polémique. Je crois qu'il y a des lieux et des temps où nous avons exprimé nos convictions, nos souhaits et nos priorités.

Ce soir, nous devons voter un budget sur lequel tout le monde a beaucoup travaillé. L'heure n'est ni aux compétitions internes ni aux affrontements stériles. Il y a dans ce budget une dynamique réelle fondée sur un projet d'agglomération propre à nos cinquante-cinq communes. Ce budget implique nos communes au-delà de tout partage des opinions politiques et des débats divers. Nos citoyens nous observent et attendent des votes et des positions cohérentes. Ils nous jugent sur ce que nous savons bâtir avec eux dans leur commune mais également sur ce que nous engageons pour eux à la communauté urbaine de Lyon. Ce qui se fait dans l'ensemble de la Communauté urbaine, y compris dans la ville centre, rejaille aussi sur nos communes. Nous voterons ce budget 2006 qui respecte les grands équilibres prévus dans le plan de mandat et propose une situation financière satisfaisante.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, chers collègues, je ne rentrerai pas moi non plus dans la polémique car cela n'a aucun intérêt.

Nous votons ce soir le budget 2006. C'est un moment important pour notre assemblée. Pour nous, groupe Aglo, le plus important est le respect des engagements que nous avons pris dans la majorité actuelle pour ce mandat, à savoir plus d'augmentation de la fiscalité, au moins en taux, créer un autofinancement positif en progression pour favoriser nos investissements au détriment de nos dépenses de fonctionnement. C'est le fameux effet de ciseaux. Pour 2006, ces règles sont respectées, même si l'effet de ciseaux devient plutôt statique, ne progressant plus. Faisons en sorte que le mouvement ne s'inverse pas car alors nous risquerions de nous couper un doigt. J'espère que le compte administratif de 2006 ne nous montrera pas le contraire.

Enfin, deux petits détails attirent notre attention : par exemple, l'érosion des petites recettes voirie ou publicité dans le journal officiel qui ne sont plus en progression et on se demande pourquoi. Enfin, un point nous titille un peu, c'est l'augmentation de 65 % du budget Lyon 2020 ; nous espérons que cela ne se justifie pas par l'approche de nos prochaines élections municipales.

Ceci n'étant que des détails, nous voterons ce budget, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, le débat sur le projet de budget que vous nous proposez se déroule dans un contexte troublé. Avec une croissance qui demeure atone, un chômage élevé et un déficit public abyssal, notre pays continue de s'enfoncer dans les difficultés. La crise sociale qui couvait depuis des mois en France s'est exprimée malheureusement tout récemment par une série de violences urbaines, notamment dans notre agglomération. Elle appelle des réponses fortes pour remédier aux causes profondes que sont l'exclusion, le chômage et les conditions de vie.

Le projet de budget du Grand Lyon est confronté également à un contexte politique inquiétant. Désengagement massif de l'État dans de nombreux domaines et surtout il y a de quoi être extrêmement réservé sur les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle conçue par le gouvernement comme un moyen de brider les recettes des collectivités locales pour l'avenir, à court et moyen termes.

Trouble, inquiétude, cet environnement n'a pas facilité la tâche de l'exécutif -loin s'en faut !- pour que vous nous proposiez ce budget qui, pour le groupe Radical, est un bon budget car il s'inscrit dans les logiques que nous avons acceptées et adoptées au début de notre commandature : la faible évolution des ressources fiscales, la réalisation des projets contenus dans le plan de mandat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré les conséquences des investissements réalisés en matière d'exploitation.

La lecture des ratios financiers nous rassure. Le Grand Lyon a un faible endettement puisque la charge de la dette pèse pour 4,18 % sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'autofinancement brut est en augmentation et l'épargne nette reste à un bon niveau, soit quasiment 52 M€.

Si on regarde les dépenses de fonctionnement, on constate que les engagements pris sont tenus, que ce soit pour les actions de proximité, l'aménagement du cadre de vie, les déplacements, le développement économique, tout comme le respect des promesses dans le cadre des nouvelles compétences du Grand Lyon et notamment celles concernant le sport de haut niveau non professionnel.

En matière d'environnement, le Grand Lyon affiche de réelles ambitions puisque ce budget augmente de 21,86 % pour atteindre 48,8 M€.

Nous relevons aussi la volonté affichée de soutenir le développement économique et plus particulièrement la création d'entreprises innovantes. Le succès rencontré dans notre agglomération par les pôles de compétitivité sélectionnés montre bien que vous avez eu raison, monsieur le président, de vouloir donner un nouvel élan au développement économique et rendre ainsi le Grand Lyon encore plus attractif.

Enfin, notons l'effort maintenu dans la propreté avec un budget qui augmente de 5 % à 28 M€, preuve que nous répondons également à des besoins de proximité.

En matière d'investissement, la réalisation du plan de mandat est manifeste -et c'est heureux !- avec, cette année, 344 M€ de crédits de paiement pour les actions de la PPI. La salle 3000 se termine, les berges du Rhône se transforment, des communes de l'agglomération évoluent grâce à notre concours.

Le budget 2006 est donc la traduction fidèle et loyale des engagements que nous avons pris en adoptant le plan de mandat pour un Grand Lyon ambitieux et solidaire. L'horizon que vous avez tracé, monsieur le président, plaît aux radicaux qui voteront le budget 2006. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je limiterai mon intervention dans le temps qui m'est imparti sur quelques enjeux, tant sur les recettes que sur les dépenses. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne est clairement dans la majorité et votera le budget 2006 parce qu'il est conforme au plan de mandat et aux objectifs fixés en commun qui sont la base de notre majorité. Cela ne signifie pas pour autant qu'il est un budget idéal ou correspondant à toutes nos priorités. Mais, je le répète, nous approuvons son équilibre.

Pour les recettes, nous subissons d'abord les choix nationaux de la droite sur le plan fiscal, choix approuvés par certains parlementaires qui ne s'emballent pas, une fois retournés dans

leur commune au Grand Lyon. L'injustice du bouclier fiscal au profit des plus riches doublée d'un report de son coût sur les collectivités au mépris de leur autonomie est inacceptable. L'injustice des baisses d'impôts nationaux et du report partiel du coût des décentralisations sur les collectivités montre bien la valeur des grandes déclarations du gouvernement et de ses engagements, l'insuffisance de l'évolution des dotations de l'Etat en étant un autre exemple.

Dans ces conditions très difficiles, le respect de l'engagement de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pèse fortement sur les dépenses, en particulier les dépenses de fonctionnement, d'autant plus que l'évolution des bases les moins dynamiques est ponctionnée par des décisions d'exonération des entreprises peu ou mal compensées par l'Etat. Il est trop facile de faire des promesses sur le dos des autres ; c'est d'autant plus scandaleux que ces décisions vont toujours dans le même sens. Il sera urgent en 2007 de remettre à plat cette politique nationale désastreuse.

En ce qui concerne les décisions propres du Grand Lyon qui portent pour l'essentiel sur la politique d'emprunt, les taxes et les tarifs, nous apprécions la bonne santé financière de la Communauté urbaine mais nous pensons néanmoins, monsieur le vice-président, que nous sommes parfois trop timorés dans un contexte économique et social qui exigerait plus de soutien à la relance de la consommation.

Nous connaissons parfaitement les échéances liées aux investissements des prochaines années mais, si nous nous reportons au schéma du début de mandat, la pression de l'endettement était plus faible que prévu les premières années et la charge de l'investissement était répartie sur une année supplémentaire.

Alors attention à ne pas trop limiter nos marges de manœuvre indispensables pour la mise en œuvre des services aux habitants, pour le rééquilibrage de l'agglomération, pour faire face aux urgences sociales. Notre objectif ne doit être ni la démagogie et le laisser-aller dans la gestion -j'en suis bien d'accord- ni la recherche à tout prix du certificat de rigueur budgétaire sur la base de ratios qui n'intègrent pas toujours les indicateurs d'efficacité sociale des politiques menées. Nous appelons à la mobilisation de toutes les marges de manœuvre possibles.

Ainsi, la bascule des subventions du fonctionnement à l'investissement, tout à fait justifiée sur le fond comme vous l'avez rappelé, peut permettre, pendant cinq ans, une marge de manœuvre en fonctionnement sans détériorer les ratios, même si cette marge sera limitée dans le temps. Elle n'est pas tout à fait ridicule, nous demandons dans l'avenir son utilisation.

L'autre décision qui nous revient est la fixation des tarifs des services et des taxes. Je ne reprendrai pas en détail mon intervention sur le service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères lors du débat d'orientation budgétaire mais nous devons tout faire pour limiter l'évolution de la taxe en remettant à plat certains contrats dont celui de l'usine nord de Rillieux la Pape. Nous pouvons agir utilement sur les dépenses, j'ai bien retenu la décision sur le groupe de travail qui a été annoncée lors de la dernière séance mais il faudra sans doute aller au-delà.

Même si l'impact sur nos dépenses n'est pas très élevé, le remboursement par le Grand Lyon, à certaines communes qui ne respectent pas la loi SRU, de leurs pénalités, je le répète, est inique, injuste et dangereux. Imposée par une disposition législative, je redemande aux parlementaires ici présents de s'engager à intervenir pour faire supprimer cette injustice. Sinon quelle crédibilité aurons-nous ?

Nous apprécions le maintien que nous avons demandé des dotations de solidarité envers les communes.

Nous apprécions la politique de logement social et l'effort sur le foncier, qu'il faudra poursuivre et même renforcer si possible ; nous apprécions la volonté de rééquilibrage de l'agglomération à travers la politique de la ville et la politique urbaine.

Nous apprécions le soutien à l'économie aussi bien sur les branches classiques que les secteurs d'avenir tout en souhaitant une grande vigilance sur les contreparties en emplois et en recettes fiscales.

Nous apprécions le travail réalisé sur la concertation des habitants à travers les comités d'usagers et le conseil de développement dans les opérations d'urbanisme et sur l'exploration de démarches novatrices comme les politiques temporelles animées par l'Espace des temps et nous souhaitons que les moyens humains et financiers de ces démarches soient confortés dans l'avenir et surtout qu'elles se concrétisent. Nous apprécions le lancement de l'Agenda 21 en souhaitant la poursuite d'une volonté politique forte dans sa mise en œuvre sur toutes ses composantes, environnementales, sociales et démocratiques.

Enfin, sur les transports en commun, nous approuvons la politique forte d'investissement et la priorité à leur développement, sans oublier le manque à gagner dû au recul du ministre des Transports sur les engagements de l'Etat. Les habitants des zones concernées par les reports de certains projets apprécieront. Monsieur le président, pour notre part, il nous faudra être attentifs à l'évolution respective des contributions nettes des collectivités au Sytral et du retour en taxe foncière et taxe professionnelle qui semble plus dynamique ; de la même façon, nous devrions avoir la même rigueur dans la maîtrise des dépenses que nous l'avons au Grand Lyon.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, la position du groupe GAEC, de ses élus, de ses vice-présidents, complètement et concrètement engagés dans la réussite du plan de mandat et le respect de nos engagements communs. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. GIORDANO : Monsieur le président, chers collègues, en premier lieu, tous nos remerciements au vice-président Jacky Darne qui, tous les ans -et c'est une constante- ne ménage pas ses efforts pour nous présenter un budget avec beaucoup de pédagogie et d'humour.

Autre constante, mais qui cette fois fait beaucoup moins de satisfaits si j'en juge par les interventions de mes collègues dans cette enceinte ou dans d'autres collectivités, celle qu'affiche le Gouvernement à faire planer les plus grandes incertitudes sur les recettes de nos collectivités, incertitudes sur le respect de ses engagements dans le domaine des transports ou de la politique de la ville.

J'ai attentivement écouté, lors de notre précédente séance, le débat d'orientation budgétaire et -si je peux me permettre de le citer- notre collègue, monsieur Vincent, a bien résumé les conséquences de ces incertitudes par des remarques justes concernant la limitation de la taxe professionnelle, ressource essentielle de la Communauté urbaine, à 3,5% de la valeur ajoutée. Je cite : "Quand les gouvernements prendront-ils en compte que nos communautés doivent être des établissements avec une indépendance fiscale et une gestion propre de leurs recettes fiscales ? -et de poursuivre tout aussi justement- :

"Aujourd'hui, notre autonomie est en danger et il n'est pas possible de mener des politiques à moyen et long termes si nous dépendons sans arrêt de l'Etat." Entièrement d'accord avec cette analyse pour illustrer le contexte incertain de la politique nationale d'un Etat qui plus est très endetté et qui se lance malgré tout dans une politique de cadeaux fiscaux très aléatoires.

Revenons à notre budget. Pour ce qui est de notre budget, il faut d'emblée noter que l'endettement est maîtrisé, que les efforts menés sur le développement économique des entreprises commencent à être reconnus si l'on en juge par le palmarès du très sérieux mensuel *L'entreprise* classant l'agglomération lyonnaise comme championne de France de la création d'entreprises. Voilà sans doute pourquoi notre collectivité présente des résultats financiers qui sont sensiblement meilleurs que d'autres puisque -comme l'a très bien expliqué Jacky Darne- nous bénéficions en retour des rentrées de taxe professionnelle.

Nous allons en ressortir quelques points auxquels nous limiterons notre exposé afin de tenir sur le temps d'intervention qui nous a été réservé.

Tout d'abord, concernant la politique du logement, il convient toujours de noter avec satisfaction la traduction dans notre budget de cette volonté de réduire la fracture spatiale : alors que les crédits affectés aux achats de foncier de logements sociaux était de 1,5 M€ en 2000, ces crédits ont été largement augmentés pour atteindre un rythme annuel de 20 M€ depuis 2004. Ceci étant, bien entendu, il convient de souligner notre devoir de suivre avec l'Etat, la Région et le Département l'hébergement temporaire d'urgence.

Concernant le développement durable et l'écologie, une critique de présentation mais qui a son importance dans le suivi indispensable de ces politiques qui nous tiennent à cœur. Il conviendrait -mais je sais qu'une démarche est engagée sur ce sujet- que les orientations budgétaires s'appuient sur les critères du développement durable comme nous y invitait la délibération de notre Agenda 21. L'affichage et le fléchage plus lisibles des dépenses relatives au développement durable sont une nécessité pour ces dépenses très transversales et je sais, monsieur le président, que vous n'êtes pas hostile à cette démarche.

En tout cas, concernant ces budgets que l'on regroupe souvent sous le vocable "écologie", ils sont bien présents dans nos projections budgétaires.

Tout d'abord, le développement du programme d'aménagement de sites pour des déplacements doux avec les travaux connexes aux nouvelles lignes de tramway ("est" lyonnais et Confluence) et les aménagements de gares (ouest lyonnais principalement), les aménagements fluviaux, le plan d'aménagement zone 30 et bien entendu, après l'immense succès de Vélo'V, les très attendus budgets complémentaires pour les pistes cyclables que nous nous devons de développer tant la réussite de Vélo'V a dynamisé la pratique du vélo en ville.

Citons notre démarche en matière d'urbanisme où les orientations en matière de normes HQE sont reconnues pour de nombreux projets comme en atteste la reconnaissance européenne dite "concerto" sur le projet Confluence. Il est en effet important que notre collectivité soit exemplaire dans ses politiques pour améliorer l'efficacité énergétique et baisser les charges.

Poursuivons, toujours en matière de mises aux normes, avec les importants et indispensables travaux de neutralisation des dioxines aux sorties de cheminées d'incinérateurs d'ordures ménagères. Les habitants supportent hélas ! ce fléau depuis de trop nombreuses années et, conformément à nos engagements,

il était essentiel pour la santé des riverains que des travaux soient réalisés et terminés, ce qui est le cas.

Terminons enfin avec les projets et les réalisations symboliques, les études pour la passerelle piétonne cycliste sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair à Caluire, sans oublier les opérations majeures que sont le pôle sportif et de loisirs du Carré de soie, la poursuite de construction de parkings-relais et l'aménagement des berges du Rhône où est clairement affichée la volonté de changer nos modes de déplacements. C'est bien entendu l'ensemble de notre qualité de vie qui sortira gagnant d'une telle démarche.

En conclusion, nous insisterons sur ce sujet en disant qu'en matière de démarche écologique, il ne faut pas contraindre mais convaincre et, en cela, la démocratie locale, la concertation, tout simplement le travail avec les habitants, les utilisateurs est essentiel comme en atteste le succès des options retenues pour les berges du Rhône. Alors que certains prenaient un projet a minima, avec une mixité voiture, les habitants ont au contraire renforcé notre position de départ, se sont appropriés le projet, l'ont végétalisé et ont consacré un espace entièrement dédié à la promenade et aux déplacements doux. En effet, les différents sondages d'opinion et les propositions des conseils de quartier le prouvent, les propositions de nos concitoyens s'articulent de plus en plus autour de l'amélioration de leur cadre de vie et de leur environnement ainsi que d'un rejet des différentes formes de pollution. Il est dès lors logique que nos budgets aillent à la rencontre de ces légitimes demandes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, chers collègues, ce budget s'inscrit dans l'exécution du plan de mandat et je suis heureux que nos collègues Les Verts aient retenu la leçon puisque j'avais déjà alerté, lors des orientations budgétaires, sur les craintes que nous avons concernant les ressources fiscales de notre établissement.

En effet, au niveau des recettes, un constat : une très faible augmentation des recettes de l'ordre de 0,36 % pour le produit de la TP, de 1,41 % pour la DGF (inférieure au taux d'inflation à 1,8 %), une diminution également sensible des allocations compensatrices. En regrettant vivement le projet de loi de finances 2006 qui aboutit en 2007 à limiter les ressources de la TP, je suis heureux tout de même que le Sénat ait diminué la note. Je note aussi la TEOM avec une évolution de 10 % pour compenser en partie certains surcoûts. A noter aussi une évolution sensible de l'ordre de plus de 9 % des recettes liées aux services (vente du patrimoine, etc.), sachant tout de même que ces recettes ne sont pas pérennes ; lorsque nous aurons vendu ces biens, nous n'aurons plus d'autres recettes.

Au niveau des dépenses, ce projet de budget est très contraint et doit tenir compte d'une faible augmentation des recettes qui doit nous obliger à avoir une gestion très stricte au niveau des dépenses qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement. Il est vrai que les subventions représentent des sommes importantes, 28,8 % des dépenses de fonctionnement, avec une progression de 1,5 % pour les subventions au Sytral, aux offices d'HLM et au SDIS.

La masse salariale augmente de 2,5 %, c'est trop par rapport aux recettes de fonctionnement. Il y a lieu d'avoir une gestion des personnels très fine et de ne pas systématiquement remplacer les départs à la retraite. Certains services ne doivent-ils pas être davantage externalisés tels que le service de collecte des ordures ménagères, le coût en régie directe étant relativement élevé ? Il y a lieu de faire un effort quant à la limitation des coûts

de collecte et traitement des déchets, même si nous assurons des services supplémentaires aux usagers comme l'ouverture des déchèteries le dimanche.

La gestion active de la dette et l'absence d'augmentation des taux d'intérêts en 2005 permettent de limiter l'inscription des frais financiers. Mais, d'ores et déjà, l'augmentation des taux de la BCE va amener le Grand Lyon à des charges financières supplémentaires dont il faudra tenir compte.

Le Grand Lyon prend en charge les aires d'accueil des gens du voyage, ce qui représente une dépense non négligeable.

Au niveau de certaines dépenses, on peut s'interroger sur les niveaux de crédits ouverts, sur la communication, plus particulièrement sur la salle 3000.

On peut s'interroger sur la diminution de l'autofinancement net. Nous aurons moins d'épargne nette, la dette augmente. A terme, nous pourrions moins financer d'investissement, sachant que le plan de mandat est en pleine réalisation.

Certes, nous sommes d'accord sur certains choix tels que l'acquisition de réserves foncières pour le logement social et l'activité économique, effort sur les programmes de voirie, augmentation du fonds d'initiative communale mais rigueur accrue dans le versement des subventions aux nombreuses associations. Ne faut-il pas mieux cibler nos domaines d'intervention ?

Au niveau du budget des eaux et de l'assainissement, on constate une diminution de l'autofinancement brut, une augmentation d'environ 3 % du coût du mètre cube d'eau. Nous devons maintenir un fort taux d'investissement, en particulier au niveau du budget annexe de l'assainissement.

Ce projet de budget général est très contraint et ne nous laisse que très peu de marges de manœuvre. Si nous voulons plus d'investissement, la seule solution sera de réduire les dépenses de fonctionnement en ciblant au mieux celles-ci. Pourra-t-on exécuter ce budget avec de telles contraintes ? C'est lors de l'examen du compte administratif que nous pourrions vérifier si nous avons pu tenir les engagements forts affichés dans cette présentation budgétaire 2006.

Mais je voudrais revenir sur l'avenir. Que fait l'Etat et quelle politique souhaite l'Etat concernant notre collectivité territoriale en particulier, le Grand Lyon, cet établissement public de coopération intercommunale qui investit beaucoup et dont c'est la vocation ? Si l'on continue à réduire les ressources fiscales en refusant l'autonomie fiscale à cette collectivité qui engage des investissements importants qui donnent de l'emploi, qui forment du capital brut, est-ce que véritablement nous pourrions poursuivre ? Et j'interroge ici tous les parlementaires, qu'ils soient d'ailleurs de gauche comme de droite, parce que, lorsqu'ils sont au pouvoir, on a l'impression qu'à chaque fois, on veut brider les collectivités territoriales parce que l'on considère que ce sont les mauvais élèves de la classe.

Je dis que les collectivités locales d'abord assurent l'équilibre financier et n'ont pas de déficits budgétaires abyssaux. Donc, là encore, faisons confiance à nos collectivités territoriales et à nos élus locaux qui ont pour objectif d'assurer au mieux l'emploi, le développement économique et la cohésion sociale et c'est ainsi que nous pourrions faire en sorte que notre pays marche mieux. Merci. Je dirai simplement que le groupe UDF et apparentés votera à la majorité ce budget.

(Mouvements divers dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Merci à la majorité du groupe UDF ! Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Après notre collègue, monsieur Vincent, cela va être dur mais on va essayer de faire quelque chose !

Monsieur le président, chers collègues, avec il faut le constater une faible évolution de nos ressources fiscales, l'exécutif a tenu l'ensemble de ses engagements inscrits dans le plan de mandat qui est en cours d'exécution.

Parole donnée, parole tenue. Je pense notamment aux nouvelles compétences et principalement au dossier des gens du voyage. Affirmation forte de développer de l'habitat social pour un équilibre d'une plus grande mixité dans notre agglomération. Impulsion pour un plan de déplacements urbains qui s'inscrive dans une véritable politique de maillage de notre agglomération -mais avec les retards que l'on connaît, qui ne sont pas essentiellement du fait de notre agglomération mais plutôt de l'Etat-, au cœur de tous nos projets urbains ; notre maillage va effectivement s'inscrire dans tous nos projets. Prise en compte du développement durable avec notamment l'opération et le succès de Vélo'V dont l'élargissement à d'autres villes paraît tout à fait nécessaire.

C'est dans ce contexte qu'a été respecté aussi l'engagement de 15 M€ de dotation de solidarité -un peu plus, il est vrai- aux communes, avec une nouvelle clé de répartition qui a apporté une sensible progression pour certaines communes sans pour autant répondre totalement aux besoins financiers de l'ensemble des communes et qui nécessitera, selon notre groupe, tout de même des rediscussions pour encore améliorer les critères de solidarité.

Un effort important est déployé pour la participation, la concertation et la rencontre avec nos concitoyens en les impliquant au mieux dans nos projets et réalisations.

S'il est difficile d'en chiffrer l'impact budgétaire, l'engagement est total aussi de la part de notre personnel, implication qu'il conviendrait de transformer dans le durablement reconnu et valorisé socialement.

Dans une perspective de faible croissance et qui malheureusement a priori s'avère durable, c'est une véritable gageure presque un tour de force de faire en sorte que notre exécution du budget réponde au plus près aux besoins de nos populations. Malgré une taxe professionnelle qui reste quasiment éternelle et dont on ne sait toujours pas quel sort va lui être réservé alors qu'elle représente 47 % de nos recettes de fonctionnement, les dotations d'Etat sont à la baisse et principalement la dotation globale de fonctionnement qui évolue de 1,41 %, c'est-à-dire très en dessous de l'évolution des indices de prix et des besoins, ainsi que les autres allocations compensatrices. Tout ce manque à gagner est pénalisant, déstabilisant. C'est quasiment un point de fiscalité, soit environ 4 M€, qui nous échappe alors que nous tenons nos engagements pour ce qui est des subventions et compensations de taxe professionnelle versées aux communes avec, il faut le dire, une masse salariale qui reste particulièrement raisonnable, à hauteur de 17 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Souvent critiqué et décrié mais pas toujours égalé, l'autofinancement est en augmentation de 2,74 %. Nous posons la question de fond : à la réflexion, est-il nécessaire d'avoir un autofinancement important, aussi élevé ? Ne faut-il pas un autofinancement plus faible avec une autre utilisation en dépenses de nos recettes ? Au cours du débat sur les orientations budgétaires, notre collègue, monsieur René Chevaller, a posé cette réflexion à notre conseil.

Notre budget 2006 doit tenir compte des événements durement vécus dans les quartiers les plus défavorisés et par les personnels des services publics ; cela suppose aussi de mobiliser l'ensemble de nos partenaires.

Avec la stagnation de nos recettes, une augmentation des prestations est pratiquement tentante, notamment en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Avant d'engager une évolution des taux, il est nécessaire d'ouvrir un véritable débat sur l'ensemble de cette question ; cela concerne l'enlèvement des déchets ménagers ainsi que les déchets industriels.

Il semble aussi qu'il nous faut pousser dès à présent la réflexion sur la maîtrise de la gestion d'un statut public des services de l'eau, que ce soit les services de l'eau directs ou de l'assainissement, à l'instar de ce qui se dessine dans de nombreuses agglomérations.

Pour mener à bien une politique ambitieuse, sociale, économique et solidaire pour le Grand Lyon, il nous faut une politique fiscale moderne et des financements qui permettent de répondre aux besoins des habitants et de lutter vraiment contre les inégalités.

La loi de finances 2006 accélère malheureusement la spirale qui étouffe nos collectivités -cela a été soulevé par plusieurs orateurs avant moi-, notamment par la réduction de la progressivité de l'impôt, l'application du bouclier fiscal financé par les collectivités, des nouveaux abattements sur les impôts sur la fortune, le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, transfert sur les ménages de la collecte de l'impôt. Tout cela est inacceptable.

L'assiette de la TP doit être élargie : en intégrant la taxation des actifs financiers et en leur appliquant un taux modeste de 0,5 %, ce sont 25 milliards d'euros qui seraient disponibles au niveau national ; ils pourraient permettre de baisser les impôts ménages et d'augmenter les dotations d'Etat aux collectivités.

Les dernières déclarations du ministre des Finances nous font craindre le pire en matière d'austérité, ce qui encourage une entreprise étrangère, comme Bosch à Vénissieux -d'ailleurs dans toute la France-, à imposer des mesures antisociales que l'on sait ; ou encore le manque de 1,5 milliard d'euros dans les recettes de l'Agence nationale urbaine (Anru) pour faire face aux projets d'habitat, ce qui nous concerne en particulier, à l'étude aussi avec, il faut le dire -la presse l'a noté aujourd'hui-, une répartition partisane des crédits selon les couleurs politiques des communes. La droite s'est servie en premier, notamment en région parisienne.

Monsieur le président, chers collègues, c'est avec toutes nos contributions positives et remarques que nous pensons constructives que le groupe Communiste et intervention citoyenne apporte son soutien au budget primitif ainsi qu'à l'ensemble des budgets annexes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, cinquième de la mandature, ce budget primitif 2006 s'inscrit dans le droit fil de la gestion financière et des choix politiques que la majorité de cette assemblée a arrêtés en 2001-2002. Dès lors, si l'on devait juger ce document au seul prisme de la cohérence interne, sans doute conviendrait-il de l'adopter.

Mais, vous le savez, mes chers collègues, nous avons une autre conception de la mission et de la gestion de notre collectivité qui nous a amenés à ne pas approuver les choix initiaux de l'exécutif.

Cela nous interdit de cautionner un budget qui n'intègre pas les données du contexte économique national et qui ne privilégie pas suffisamment l'investissement au détriment du fonctionnement.

Avant d'évoquer plus précisément les caractéristiques de ce budget primitif, je voudrais d'abord dire un mot du contexte institutionnel, économique et financier dans lequel se trouve notre Communauté urbaine.

Sur le plan institutionnel -j'ai eu l'occasion de le rappeler à de nombreuses reprises dans cette enceinte-, nous pâtissons d'une organisation administrative totalement inadaptée, faite de multiples strates aux compétences mal définies, qui génère une inefficacité dans les décisions, une incompréhension de la part de nos concitoyens et des coûts supplémentaires qui sont montrés du doigt par les instances de contrôle.

Aujourd'hui, force est de constater que notre Communauté urbaine n'a ni la taille, ni les compétences, ni les moyens qui devraient être ceux d'une grande métropole d'équilibre ambitionnant de jouer un rôle sur le plan international. La révolution de l'organisation administrative et territoriale reste à faire. Elle dépend de la volonté des gouvernants de ce pays à jeter les bases d'un État véritablement décentralisé fonctionnant sur la base du principe de subsidiarité.

Cet élément du contexte institutionnel n'est certes pas de la responsabilité de l'exécutif communautaire mais il me semble qu'il devrait être sans cesse rappelé par tous ceux qui, au sein de cette assemblée, souhaitent que soit reconnue l'exigence d'une nouvelle gouvernance métropolitaine.

J'en viens maintenant au contexte spécifique des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. Ces relations financières se dégradent et les plus récentes décisions ne vont pas dans le bon sens puisqu'elles remettent en cause le principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités. Là aussi, il ne suffira pas d'opérer des replâtrages, il faudra remettre à plat le système de ressources des collectivités, s'agissant des dotations comme de la fiscalité, et lui substituer un régime lisible pour le contribuable et responsabilisant pour les élus.

Ce contexte financier difficile est plus durement ressenti encore par les structures intercommunales que par les autres collectivités du fait des incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la taxe professionnelle. C'est d'ailleurs ce qui a amené le premier président de la Cour des comptes à sortir de sa réserve et à suggérer qu'une ressource fiscale pérenne soit garantie aux EPCI. En attendant d'hypothétiques réformes, il nous revient de prendre en compte et d'anticiper les effets de ces contraintes financières en engageant des économies sur notre budget de fonctionnement.

Je termine ce préambule par le contexte économique. Dans ce domaine aussi, la situation est particulièrement préoccupante parce que nous baignons dans un système où les déficits publics et sociaux se creusent, où la dépense publique n'est pas maîtrisée, où la part des prélèvements obligatoires ne cesse de croître d'année en année. Là aussi, la responsabilité essentielle incombe à ceux qui ont en charge la gestion de l'État mais il me semble que les collectivités territoriales doivent aussi assumer leur responsabilité.

Il convient d'accepter l'idée que les collectivités sont des acteurs économiques au même titre que l'État, les entreprises ou les institutions financières. Leurs budgets agrégés représentent les deux tiers de celui de l'État. De ce fait, elles peuvent et

doivent participer au processus de baisse de la dépense publique, baisse dont on sait qu'elle conditionne la reprise de la croissance et l'amélioration de la situation de l'emploi. Une telle orientation interdit définitivement toute augmentation de la pression fiscale et nécessite la mise en place d'une politique de réduction des dépenses de fonctionnement afin d'accroître l'autofinancement et de limiter le recours à l'emprunt à un niveau compatible avec l'évolution, désormais modérée, des recettes de fonctionnement.

Cette voie est contraignante. Ce n'est pas celle que vous avez choisie. Comme la plupart des collectivités régionales, départementales ou communales, vous avez opté pour la voie de la résignation qui consiste à renvoyer la responsabilité de la situation sur d'autres et à continuer d'agir de façon isolée sans se soucier des retombées économiques des décisions qui sont prises. Le budget primitif 2006 qui nous est soumis aujourd'hui est caractéristique de cette attitude.

Afin de ne pas allonger mon propos, je ne prendrai qu'un exemple qui montre bien la dérive de la situation financière de notre collectivité : il s'agit de l'évolution comparée des dépenses réelles de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement. Ce point est fondamental car il conditionne tout le reste. Ainsi, le budget 2006 prévoit une augmentation équivalente des dépenses et des recettes de fonctionnement. Mais, outre qu'il conviendrait que les dépenses croissent moins que les recettes -ce qui était d'ailleurs le credo du président Darne dans les années précédentes-, on peut s'interroger sur ce qu'il adviendra de ces prévisions en fin d'exercice car, en la matière, la situation n'est pas réjouissante.

J'ai analysé l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement sur les dix dernières années en me référant aux données inscrites dans les comptes administratifs qui -je le rappelle- sont les seuls documents pertinents pour analyser les évolutions.

De 1995 à 2004, dernière année où les résultats sont disponibles, les dépenses réelles de fonctionnement ont été multipliées par 2,1 alors que, dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement étaient multipliées seulement par 1,9. Mais ce qui est intéressant à noter, c'est que la situation s'est sensiblement dégradée depuis 2001. En effet, de 1995 à 2001, les dépenses et les recettes ont cru au même niveau et ont été multipliées par 1,3 ; ce résultat honorable, même s'il est insuffisant, a été obtenu sans augmentation de la fiscalité. De 2001 à 2004, les dépenses ont été multipliées par 1,55 pendant que les recettes étaient multipliées par 1,47, et cela malgré la hausse de la fiscalité de 7 % qui a été votée au budget 2002. Lors des trois derniers exercices connus (2002, 2003, 2004), l'accroissement des dépenses réelles de fonctionnement a toujours été supérieur à l'accroissement des recettes réelles de fonctionnement. A l'évidence, les prévisions budgétaires n'ont pas été respectées.

Au total, faute d'avoir entrepris une politique de réduction des dépenses de fonctionnement, et même dans l'hypothèse d'une stabilité de la pression fiscale jusqu'aux prochaines élections, vous ne pourrez réaliser l'essentiel de votre plan de mandat qu'au prix d'un endettement conséquent de la Communauté urbaine. De telle sorte que le report des élections municipales en mars 2008 constitue pour l'exécutif à la fois une chance et un risque : la chance, c'est de pouvoir réaliser les objectifs en sept ans au lieu de six ; le risque, c'est que le budget 2008 soit extrêmement difficile à boucler et montre au grand jour la précarité de la situation financière de la Communauté urbaine à l'issue de la mandature.

Monsieur le président, ce budget 2006 est le reflet d'une certaine continuité. Mais, à notre sens, il s'agit d'une continuité dans l'erreur, erreur qui est aggravée cette année, notamment par l'augmentation très substantielle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Dès lors, vous ne serez pas surpris que notre groupe renouvelle cette année encore un vote négatif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole maintenant au groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, la proximité de notre dernière discussion budgétaire dans le cadre du débat d'orientation budgétaire m'incite à ne pas revenir sur le détail de notre intervention.

Rappelons seulement, sans les étayer à nouveau, quatre grands principes :

- l'accord cette année sur une progression des dépenses égale à celle des recettes, l'autofinancement de notre collectivité devant être optimal à ce moment du mandat ;

- la satisfaction de voir les recettes à nouveau entrer correctement dans notre budget grâce à la mobilisation des services sur ce point ;

- la stricte utilisation de l'endettement sur le volet investissement et en aucun cas pour financer du fonctionnement ;

- enfin, la mobilisation politique nécessaire autour du financement du service des ordures ménagères, en plaidant notamment pour la création d'une commission ad'hoc. Sur ce point, monsieur le président et monsieur le vice-président aux finances avez donné votre accord lors de la précédente séance ; nous attendons donc la concrétisation.

Au-delà des ces principes qu'il fallait rappeler, c'est surtout l'investissement de notre collectivité qui nous intéresse pour l'examen d'un budget primitif. Vous en avez l'habitude maintenant, c'est la répartition des investissements que nous décortiquons mais également la comparaison des vitesses d'exécution dans les territoires.

Voici nos principales conclusions et analyses : si l'on examine les autorisations de programme votées dans les cinq grands domaines opérationnels d'investissement (activités économiques, déplacements urbains, politique de la ville, urbanisme et espaces publics), 28 % sont d'agglomération, 31 % se situent à Lyon et Villeurbanne et 41 % dans les autres communes. Notre feuille de route du début de mandat -je rappelle les trois sphères- est donc respectée.

Toujours dans ces cinq domaines, au 2 novembre 2005, 37 % des autorisations de programme d'agglomération ont été réalisés financièrement, 32 % des opérations de Lyon et Villeurbanne et 30 % de celles des autres communes. Au-delà d'un léger retard de réalisation des autorisations de programme des autres communes qui s'explique sans doute par leur nombre, n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter qu'aux deux tiers du mandat, un tiers seulement des réalisations soit comptabilisé ? Le temps de la sonnette d'alarme n'est pas venu mais soyons sûrs que l'année 2006 sera cruciale en la matière.

Si l'on zoome sur chacun des volets opérationnels communautaires, la répartition et la vitesse d'exécution semblent équitables en matière d'urbanisme, de voirie et d'action économique. En revanche, deux domaines nous posent question :

- l'habitat et politique de la ville : les 16 opérations PPI situées à Lyon ou Villeurbanne sont réalisées à 51 % ; par contre, les 78 opérations des autres communes ne sont réalisées qu'à 21 %. Dispose-t-on d'une explication particulière pour expliquer cette disparité ?

- les espaces publics, pour lesquels le temps du questionnement des années précédentes laisse place cette année au temps de l'inquiétude. Passons sur le cas des berges du Rhône qui mobilisent 41 % des autorisations de programme votées ; nous avons approuvé le projet, dont acte. Mais quelqu'un peut-il nous expliquer pourquoi les 38 opérations hors ville centre, qui ne représentent déjà que 26 % des autorisations de programme votées pour les espaces publics, ne sont de surcroît réalisées qu'à 12 % alors que, dans le même temps, les 17 opérations de Lyon et Villeurbanne sont réalisées à 36 % ?

Il existe dans ce domaine une disparité inadmissible entre les espaces centraux et périphériques. Nos places centrales de communes ne sont-elles pas assez prestigieuses pour qu'elles soient prises en considération ? Ce n'est pas la première année que nous nous émouvons de cette différence de traitement. La répétition de cette analyse confine à la provocation. Je vais m'arrêter là pour l'analyse détaillée du tableau des autorisations de programme votées, même si beaucoup de choses pourraient être ajoutées à l'analyse. Nous tenons évidemment nos calculs à la disposition de chacun pour échanger sur les modes de faire.

En tout cas, c'est bien la hiérarchisation des projets et l'organisation des services qui sont au cœur de cette problématique et non les moyens financiers qui sont mis à leur disposition.

Pour conclure, nous répétons qu'en globalité, les indicateurs sont corrects et conformes à notre accord initial. Attention néanmoins à ne pas rater l'année 2006 qui conditionnera à coup sûr le succès ou non du plan de mandat. Et attention également à quelques disparités ponctuelles qui menaceraient la cohésion générale de l'investissement communautaire si elles venaient à perdurer. Nous voterons le budget et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. BUFFET : Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, le vote du budget, par définition, est un moment extrêmement important, j'allais presque dire que c'est un moment de vérité. Il porte en lui les éléments révélateurs de la gestion de nos collectivités. Il est soit la confirmation d'un débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu quelque temps auparavant, soit au contraire la confirmation d'orientations prises depuis longtemps, rarement en tout cas pas celui-ci le moment d'infirmer d'un certain nombre d'orientations.

Pourtant, il y a quelques éléments nouveaux. En tout cas, il y a incontestablement une situation que nous avons évoquée il y a plusieurs mois et qui se réalise aujourd'hui. J'ai bien entendu tout ce qu'ont dit nos collègues dans les différents groupes. J'ai bien entendu évidemment leurs regrets des désengagements de l'Etat, système répétitif désormais bien connu ici ou ailleurs. Mais je crois, mesdames et messieurs, mes chers collègues, que nous n'avons pas entendu la même chose de la part du vice-président en charge des finances. Nous n'avons sans doute pas compris la même chose car ce qu'il a dit -et, il faut le dire, avec honnêteté- ce n'est pas le tableau parfait que vous avez les uns ou les autres décrit au sein de vos propos. Nous devons -et je le fais bien volontiers- remercier Jacky Darne pour la précision de son propos et la réalité de celui-ci.

Tout d'abord, je voudrais rappeler ce que nous avons dit au moment du compte administratif 2004, en juin dernier. Nous nous posions la question de savoir si notre collectivité avait la capacité d'assumer ses engagements, si elle disposait de marges de manœuvre pour anticiper les besoins de notre agglomération, si elle ne devait pas se recentrer, adapter ses ambitions à des priorités comme l'optimisation des services communautaires en se basant sur leur savoir-faire pour assumer déjà pleinement les compétences régaliennes qui sont les nôtres.

Permettez-moi de rappeler qu'il y a un an, au moment de la présentation du budget 2005 également, ce que nous avons soutenu en insistant à la fois sur les problèmes de proximité et en particulier les problèmes de propreté de notre agglomération, très inégale dans son traitement, sur l'état de nos voiries, sur les problèmes de circulation, l'offre de transport et -peut-être ce qui est le plus inquiétant à nos yeux- la vision que nous n'avons pas du cap qui est fixé pour la construction de notre territoire des quinze ou vingt prochaines années.

Permettez-moi aussi de vous rappeler ce que nous avons dit au débat d'orientation budgétaire, il y a seulement quelques semaines. Nous avons indiqué que les prévisions d'augmentation des dépenses et des recettes étant de 2,7%, en abandonnant le différentiel positif de 1 % décidé lors du plan de mandat, et constaté que nous étions aujourd'hui bien loin de cet écart, comment était-il possible de préserver la capacité d'investissement de la Communauté pour la mettre en perspective pour les besoins futurs ? Nous nous étions interrogés sur la hausse substantielle des participations dans les zones d'aménagement concerté à partir de 2008 et sur les moyens que nous aurions la capacité de pouvoir abonder sur ces projets nombreux qui sont engagés, dont nous ne sommes pas obligés de remettre en cause l'utilité. Nous nous étions inquiétés de ces problèmes budgétaires, ou tout au moins d'équilibre.

Aujourd'hui, dans la présentation qui a été faite, nous avons des éléments clairs. Nos dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter, nonobstant l'application de la nouvelle M14. Nos recettes de fonctionnement n'augmentent pas aussi nettement que nous l'aurions souhaité collectivement d'ailleurs. Ce qui fait que -et le président l'a dit- nous sommes non seulement dans un autofinancement dégradé mais dans une situation où l'effet de ciseaux se fait désormais sentir fortement -ce qui a été dit il y a quelques minutes par notre collègue Barthelémy le confirme également-. Les dépenses de fonctionnement ont nettement augmenté depuis 2001 à l'inverse des recettes. Nous sommes bien sur un effet de ciseaux qui est clairement établi aujourd'hui.

La section d'investissement de ce fait ne bénéficie pas d'argent supplémentaire et nous sommes calés -tout le monde le dit-, inexorablement calés dans l'exécution du plan de mandat. Certes, nous pouvons le partager, le tester, le discuter mais en réalité nous sommes en difficulté car ce plan de mandat, à l'heure où nous nous réunissons ce soir, n'est exécuté qu'à un tiers à peine de ce qui était prévu.

En ce qui concerne l'endettement, deux arguments sont possibles. La Communauté urbaine n'est sans doute pas celle la plus endettée, certes ! Certains préconisent le recours à l'emprunt forcené. Nous pensons que ce recours à l'emprunt en l'état n'est même plus possible puisqu'il entraînerait de facto une dégradation supplémentaire de la section de fonctionnement et aggraverait, avec des effets problématiques, l'effet de ciseaux et vous n'éviteriez pas, de toute évidence, l'augmentation de la pression fiscale. Ce qu'a dit tout à l'heure Christian Barthelémy n'était pas autre chose que cela. D'ici un an, peut-être deux ans au mieux, vous serez dans l'obligation d'augmenter la pression fiscale, vous n'aurez pas le choix tant la section de fonctionnement s'est dégradée.

Alors, sur le fond des choses et sur les dossiers, je voudrais tout de même rappeler quelques points.

Le premier évidemment, -tous les parlementaires ce soir ici sur ces bancs ont tous été saisis par les uns ou par les autres des courroux, en tout cas pour ceux de la majorité nationale- sur les aides de l'État. C'est méconnaître ou en tout cas ne pas lire ce qui était noté tout à l'heure. D'abord la DGF augmente ; elle augmente de 1,41 % mais elle augmente ! Et l'État maintient. C'est méconnaître aussi les efforts qui sont faits -et je crois qu'on le lit dans la presse régulièrement- par le Gouvernement dans le cadre du plan Borloo sur les aides apportées aux GPV. Les investissements sont forts et je conçois qu'ils le soient. Je ne les remets pas en cause, soyons bien clairs ! mais si ce ne sont pas des aides de l'État, alors que sont-ils ?

Autre point, les pôles de compétitivité. Tout à l'heure, tout le monde nous disait que c'était une chance pour l'agglomération lyonnaise et la région Rhône-Alpes. C'est vrai, c'est une chance pour l'agglomération et pour la région Rhône-Alpes mais le choix fait par le Gouvernement -faut-il le rappeler- ne tient pas de l'action menée depuis ces quelques années mais d'une période bien plus longue, engagée depuis bien longtemps et qui est la consécration de ce travail fait depuis de nombreuses années par les collectivités, qu'elles soient d'agglomération, départementales ou régionales ; c'est un travail de longue haleine mais c'est aussi la reconnaissance par l'État d'un potentiel de notre territoire et de nos entreprises.

Quant à la décentralisation, que ne faut-il pas entendre ! Permettez-moi simplement de vous rappeler que c'est ce Gouvernement, et celui d'avant, en tout cas cette majorité qui a inscrit dans les principes de la Constitution le fait que les recettes soient également mises en face des dépenses transférées. C'est la première fois que cela a été fait et faudrait-il rappeler également qu'un certain nombre d'évaluations sont en cours ou vont se faire et que ce principe constitutionnel mis en place devra être respecté évidemment. Mais il faut dire clairement ce qu'il en est et ne pas se tromper ou omettre plutôt que de tout dire.

Il faudrait également peut-être insister sur un point qui me paraît essentiel : nous avons véritablement le sentiment très fort que l'action communautaire est aujourd'hui faite d'un certain nombre d'opérations juxtaposées, importantes pour certaines, de moindre envergure pour d'autres mais, en tout cas, elle ne prépare pas sur le fond des choses l'avenir de notre territoire.

Il y a quelques années, monsieur le président, lorsque j'ai quitté l'exécutif, j'avais dit l'avoir quitté pour une raison simple liée au fait que j'estimais, dans ma délégation, que nous ne faisons pas suffisamment d'efforts en ce qui concerne les réserves foncières, notamment en matière de logements et en matière de développement économique. Je constate -je l'ai entendu et je l'ai vu- qu'un effort est fait -tant mieux !- mais il est tardif. Je le regrette car, si nous l'avions anticipé beaucoup plus tôt, nous serions peut-être un peu moins en difficulté. Je constate surtout que les recettes de taxe professionnelle augmentent très peu (1,4 %), alors même que les taxes d'habitation augmentent de 4,1 %.

Or, depuis l'application de la taxe professionnelle unique et de la loi Chevènement, les principales ressources de notre agglomération sont constituées par les ressources de développement économique. Nous avons une impérieuse nécessité d'assurer ce développement fortement et rapidement. Nous sommes en retard. C'est regrettable mais c'est une réalité, elle est constatée par les chiffres.

Ce que je voudrais également soulever, c'est qu'aujourd'hui, vous allez vraisemblablement continuer et nous dire -je le

suppose- que vous êtes engagé sur un plan de mandat et que vous le respecterez. C'est bien de tenir sa parole mais je crois que l'enjeu n'est plus à la hauteur de cette affaire-là. Dire que la Communauté urbaine -comme le disait monsieur Max Vincent tout à l'heure- c'est une collectivité locale, c'est faux ; c'est encore un établissement public qui n'est pas encore autonome dans son action et qui, s'il le devenait, entraînerait ipso facto, mon cher collègue, son élection au suffrage universel et je ne suis pas certain qu'un grand nombre d'entre nous y soit favorable -peu importe ! ce n'est pas le débat de ce soir en tout cas-.

Mais ce qui est sûr, c'est que cette Communauté urbaine, c'est un levier extraordinaire de développement de notre territoire et de préparation de l'avenir et que nous avons besoin non pas de disperser nos actions mais probablement de les concentrer en fonction d'un cap et d'un objectif précis. Ceux-ci visent à l'aménagement de cette aire urbaine, à la mise en cohérence de ces politiques, à la résorption de la fracture entre l'est et l'ouest, à la fin de ce tabou qui consiste à opposer les gens de l'est à ceux de l'ouest, qui de mon point de vue est une erreur fondamentale de la vision que l'on peut avoir de notre territoire ; nous sommes en train malheureusement de l'accroître.

Il y a des grands choix que nous devons faire, que nous aurions dû faire, que vous auriez pu faire ou proposer en tout cas, des débats que nous avons souhaités et que nous n'avons pas eus, cela est dommage. Nous resterons aujourd'hui sur notre faim mais je crois, monsieur le président, que, même si chacun a la possibilité objectivement de trouver son compte dans ce budget car je ne connais pas un maire, ici autour de cette table, qui puisse dire qu'a priori il lui manque des choses ou qu'il n'en a pas suffisamment -certains diront qu'ils n'ont pas suffisamment, peut-être moi d'ailleurs, peu importe !-, nous avons tous plus ou moins l'opportunité de dire que nous avons des choses, certes, mais ce que je crois, c'est que l'enjeu du territoire est plus important que cela et qu'il mérite d'être dépassé, transcendé si l'on veut véritablement que cette agglomération prépare le destin commun que nous lui souhaitons.

Je voudrais dire, monsieur le président, que, contrairement aux apparences, nous sommes dans une situation médiocre en termes de structure financière, pour ne pas dire alarmante, en tout cas qui nous obligera à prendre des décisions fortes dans les années qui viennent en matière de fiscalité si les choses continuent et inquiétante pour la proposition de notre avenir commun.

Je voudrais enfin conclure et dire que, finalement, le constat réel de cette affaire, c'est que l'augmentation d'impôts décidée au début du mandat a réellement profité à la section de fonctionnement et pas à l'investissement. C'est une des raisons pour laquelle l'ensemble du groupe votera contre le budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier monsieur Jacky Darne et les services pour le travail réalisé dans la préparation de ce budget et aussi pour la conviction, la pédagogie et la touche d'humour que Jacky Darne sait mettre dans la présentation d'un budget qui est toujours un ensemble assez austère, d'autant qu'avec les changements de nomenclature qu'induit la M14, la comparaison avec le budget de l'année précédente et avec les budgets que nous aurons les années suivantes n'était pas simple.

Je voudrais -je m'en excuse pour monsieur Buffet- revenir sur la situation nationale. Nous l'avons longuement évoquée lors

du débat d'orientation budgétaire et je voudrais y revenir pour remarquer que cette situation nationale pèse doublement sur le budget de collectivités comme la nôtre dont la principale ressource est la taxe professionnelle.

La première raison est que la France connaît, depuis trois ans et demi, une croissance faible, 1 % à 1,5 %, avec pratiquement aucune augmentation de l'investissement, de sorte que les bases de la taxe professionnelle, qui sont aujourd'hui le capital accumulé par les entreprises, ne croissent pas. Ce n'est pas une situation caractéristique de notre Communauté, c'est une situation que l'on retrouve partout en France. Alors que, dans le passé, ces bases étaient extrêmement dynamiques, c'était des croissances de l'ordre de 5 % à 6 % par an parce qu'elles s'appuyaient sur une situation économique française où l'investissement, tous les ans, croissait de 6 % à 7 % ; cela a été le cas notamment de 1997 à 2002. Aujourd'hui, parce que l'investissement stagne, nous avons des bases de taxe professionnelle qui croissent peu, c'est 2 % dans notre agglomération, c'est à peu près les mêmes ordres de grandeur au niveau national, et on retrouve ce que nous montrait Jacky Darne, c'est-à-dire que les bases de la taxe professionnelle croissent beaucoup moins que la taxe d'habitation ou que la taxe du foncier bâti.

La deuxième raison -mais cela a été évoqué par monsieur Barthélémy, je ne ferai que le reprendre-, c'est que nous avons effectivement un État qui est dans une situation qu'il n'a jamais connue dans le passé, qui est en déficit excessif, qui a une dette qui explose et qui cherche tous les moyens pour réduire ses déficits et sa dette et l'un des moyens les plus évidents, c'est de reporter ses difficultés sur ses partenaires.

Cela a commencé par une décentralisation de responsabilités sans décentralisation des moyens financiers. Monsieur Buffet nous dit : "Cela va être inscrit dans la constitution". Peut-être ! C'est inscrit, oui, mais ce n'est pas inscrit dans les faits, monsieur Buffet. Une évaluation récente montrait que, pour les régions, le déficit entre les transferts de responsabilités et les transferts de moyens représentait 700 M€ ; c'est une réalité que connaissent aujourd'hui les régions.

Cela a continué avec des progressions des dotations bien inférieures à l'inflation. Monsieur Buffet nous dit : "1,4 %, c'est important". Non, quand l'inflation est de 2 %, 1,4 % c'est une baisse en termes réels.

Cela a continué par une réforme de la taxe professionnelle qui devait être la grande réforme et qui s'est traduit par quoi ? Par une réformette qui a consisté à limiter le taux de la taxe professionnelle qui pèse sur les entreprises à 3,5 % de la valeur ajoutée. C'est une réformette mais ce n'est pas une réformette pour les collectivités locales parce que cela encadre très fortement l'autonomie fiscale des collectivités locales et aujourd'hui nous sommes effectivement dans une situation où cette autonomie est mise en danger.

Alors, face à cette situation, on aurait pu naturellement faire comme d'autres collectivités, augmenter nos impôts, augmenter le taux de la taxe professionnelle, nous ne le faisons pas. Nous ne le faisons pas parce que nous n'en avons pas besoin, parce que nous gérons nos finances publiques avec rigueur, parce que nous avons une épargne qui finance très largement notre investissement et parce que nous avons des dépenses de fonctionnement qui sont en harmonie avec les recettes puisqu'elles croissent de 2,7 %, comme les recettes de fonctionnement et parce que nous avons une collectivité qui s'est désendettée. Nous avons des marges de manœuvre en

matière financière, y compris pour les années suivantes où notre investissement naturellement va augmenter et, par conséquent, nous aurons une augmentation de l'endettement. Mais nous avons un endettement qui, en pourcentage de nos recettes fiscales, était en 2001 de 94 % ; en 2004, il a baissé de onze points : c'est 84 %.

Je donne ces chiffres parce que l'on peut s'amuser à faire le même calcul pour l'ensemble des administrations publiques françaises, pour ce que l'on appelle la dette de l'État et là, nous sommes dans des données qui n'ont rien à voir : l'État, en France, est passé en 2001 d'une dette qui représentait 125 % de ses recettes fiscales à 150 % aujourd'hui. Je dis simplement que si la France était gérée comme le sont les finances de notre Communauté urbaine, comme le sont les finances de beaucoup de communes -je pense à celles de la ville de Lyon-, aujourd'hui, la France ne serait pas dans une situation d'endettement excessif, elle aurait une dette qui serait dans la moyenne des pays européens et pas du tout dans la situation que l'on connaît.

Je pense que nous avons des marges de manœuvre pour le futur, même si notre endettement naturellement va augmenter dans les années qui viennent, et que nous serons tout à fait capables de financer nos investissements sur la base de nos recettes sans augmenter les prélèvements.

Je voudrais dire un mot de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, elle, augmentera de 10 %. Quant au partage entre les bases et la taxe, je crois que nous le verrons en mars mais je pense que faire en sorte que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères évolue comme le coût du service me paraît tout à fait fondamental pour une raison très simple, c'est qu'elle est assimilable à une taxe écologique et qu'il faudra bien, en France, que l'on en vienne à une situation où l'on répercute dans les prix le coût du traitement des pollutions, le coût de la consommation de ressources non renouvelables. Par conséquent, je suis de ceux qui considèrent qu'une taxe ou une redevance -nous allons discuter de ceci dans un rapport en matière d'ordures ménagères- doit être conforme à la dépense que fait la collectivité.

J'en viens maintenant à l'aspect dépenses. Monsieur Barthélémy nous a dit que la situation nationale nous conduisait sur la voie de la résignation. Je crois que, lorsqu'on regarde l'évolution de notre investissement et l'évolution de la réalité de notre agglomération, je ne pense pas que l'on puisse utiliser ce terme. Nous sommes en train de transformer profondément notre agglomération. D'ailleurs, les Lyonnais et les Grands Lyonnais s'en rendent compte tous les jours : ils voient bien que les chantiers se développent, ils voient bien que les chantiers dont ils ont entendu parler pendant de longues années au Confluent, sur les berges du Rhône -non puisque c'est un projet nouveau-, le long de la ligne de l'Est avec le projet Lea, tous ces projets sont en train de se développer, sortent de terre.

Et c'est d'ailleurs l'ampleur de ces chantiers qui explique le dynamisme de l'investissement public qui conduit lui-même au dynamisme du secteur du bâtiment dans notre agglomération. D'ailleurs, il n'y a pas que nos concitoyens qui s'en rendent compte. Lorsqu'on lit la presse nationale, quand on parle de Lyon, on entend dire : "Une agglomération qui bouge, qui crée, qui innove".

Ce qui caractérise l'évolution de notre agglomération au cours de ce mandat et que traduit ce budget, c'est d'abord un profond rééquilibrage dans le développement de notre territoire. Dans le

passé, nous avons souffert de deux déséquilibres pendant de très longues périodes.

Le premier est que la première couronne, l'est lyonnais, a connu un développement faible qui en partie l'a marginalisé alors même que les deuxième et troisième couronnes se développaient, conduisant à un étalement urbain à la fois peu respectueux de l'environnement et guère favorable à un équilibre harmonieux de nos différents quartiers. Or, nous sommes en train de changer profondément ce développement.

Notre agglomération a également souffert pendant des décennies d'un profond décalage entre l'urbanisation et le développement des transports en commun et nous sommes en train de changer les choses dans ce domaine. Il suffit de regarder les projets qui se développent au Confluent. Les transports en commun, pour la première fois, ont été mis en place avant même que les chantiers ne démarrent : le long de Lea, nous aurons des transports en commun qui seront en place lorsque se développera l'urbanisation ; lorsque le Carré de soie prendra toute son ampleur, ce sera autour d'un nœud de communications dont les investisseurs privés ont vu l'importance puisque l'on commence à avoir une forte demande du côté de l'investissement privé parce que tout le monde a compris que le développement du Carré de soie sera un aspect tout à fait fondamental de l'avenir de notre agglomération ; la halte ferroviaire Jean Macé crée un nœud intermodal, une sorte de préfiguration d'un RER que le président Collomb et le président de la Région veulent mettre en œuvre et il y a là un changement fondamental.

Les événements de novembre dans les banlieues ont montré à quelle perte de repères pouvait conduire l'accumulation de toutes les difficultés dans les mêmes quartiers et, si on regarde notre politique, on verra que non seulement nous avons fait un effort considérable en matière de logements sociaux puisque nous doublons la construction de logements sociaux mais ils sont aussi mieux répartis sur le territoire : c'est aujourd'hui à l'ouest de notre agglomération que se développent les logements sociaux avec une mixité qui commence à prendre corps.

Nous avons une politique de la ville qui existait certes bien avant que nous soyons là mais elle n'a jamais pris autant d'ampleur ; je pense notamment aux grands projets de ville créés sous notre propre mandat et les 29 M€ d'investissements pour l'ensemble de la politique de la ville que mentionnait Jacky Darne montrent bien le rôle des grands projets de ville comme La Duchère, Vaulx en Velin, Vénissieux ou Rillieux la Pape) mais aussi de l'ensemble de la politique de la ville que nous conduisons.

Je dirai que c'est la même chose en matière de développement économique parce qu'il y a, bien sûr, les grands projets, les pôles de compétitivité, la salle 3000 mais il y a à côté tout l'accent que nous mettons sur la requalification des zones d'activités parce qu'il faut aussi qu'en matière de développement économique, nous soyons respectueux et économes de notre territoire. Notre priorité, ce doit être d'abord de requalifier les zones existantes, c'est aussi de permettre un développement économique de proximité.

Je citerai juste un chiffre : nous avons mis dans toutes les conférences des maires du Grand Lyon des développeurs, c'est-à-dire des responsables du développement économique local. Aujourd'hui, ce sont eux qui traitent les deux tiers des implantations nouvelles de notre agglomération, implantations qui étaient autrefois traitées essentiellement par l'Aderly ou par notre Communauté urbaine. Il y a donc là encore un changement important qui traduit un rééquilibrage de notre agglomération.

En conclusion, ce budget, comme notre plan de mandat dont il est la traduction annuelle, dessine une agglomération innovante, créative mais aussi une agglomération solidaire et qui inscrit pleinement son action dans le respect des générations futures et le groupe Socialiste votera avec conviction ce budget. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Merci, mes chers collègues, de vos interventions et de leur qualité. Veuillez me pardonner de ne pas répondre à tous en détail mais de centrer mes réponses sur trois thèmes.

Le premier que vous avez évoqué est celui des relations entre l'État et la collectivité, entre l'État et la Communauté urbaine, celui de l'environnement économique et des difficultés. Personnellement, je partage avec beaucoup d'entre vous des éléments de diagnostic. Je crois que la situation n'est pas facile, pas seulement pour la Communauté urbaine mais pour notre pays. Je crois qu'en effet, lorsqu'on lit le rapport Pébereau sur l'endettement de la France, on ne peut être qu'affolé sur notre endettement. Je trouve que l'on ne peut pas continuer comme on le fait dans ce pays mais qu'il faut regarder les problèmes tels qu'ils sont et prendre des mesures qui permettent de donner des chances à l'avenir. Donc, je crois qu'en effet, nous perdons globalement de la compétitivité, du poids que nous avons dans l'économie mondiale mais surtout nous laissons se dégrader notre tissu industriel, notre emploi, la vitalité des régions.

Ceci se traduit à l'évidence sur l'ensemble des finances, y compris communales car, quand il n'y a pas de moyens financiers suffisants, la conséquence en est celle-là. D'où est-ce que cela vient ? Parce que la politique, ce n'est pas se lamenter, c'est regarder les problèmes tels qu'ils sont -et il y a des problèmes réels- mais c'est évidemment apporter des solutions en comprenant si possible les causes.

Alors, il faudrait faire un petit débat avec quelques-uns d'entre vous, que l'on ait le temps d'en parler. Donc je résume forcément mais ces causes, je crois qu'elles sont dans notre organisation territoriale pour prendre simplement les collectivités locales et non pour dire comment un système, qui met en cause les services publics, la solidarité nationale, le dynamisme d'un pays, a aussi des responsabilités et que, lorsqu'il y a des explosions sociales, des difficultés sociales, elles trouvent leur origine dans ce que certains ont appelé des fractures sociales ; mais là-encore le constat est une chose et la réparation en est une autre. Mais il faut réparer car si on ne répare pas mais que l'on constate seulement, le mal empire.

Et une des difficultés pour réparer, c'est notre organisation territoriale, c'est notre organisation institutionnelle. Je ne veux pas prononcer le mot de "VI^{ème} République" car cela me paraît des effets de tribune inutile. Ce que je crois en tout cas, c'est que notre organisation et notre institution ne vont pas. En effet, je pense que nous ne sommes pas au bout de la décentralisation, que cela ne peut pas être fait n'importe comment et à n'importe quelle condition. Mais quand je vois des pays comme l'Allemagne qui a su faire évoluer ses institutions, qu'elle a su, alors que c'est un état fédéral, organiser une péréquation qui fait que les différents états disposent de moyens bien plus satisfaisants que dans notre pays, en conséquence, il y a un type d'organisation bien meilleur et nous pourrions peut-être penser à cette évolution-là.

Alors, évidemment, cette décentralisation est à repenser et doit, à mon sens, mettre au cœur les agglomérations au détriment

des départements -j'en parle rapidement, bien sûr cela mérite discussion- ; qu'elle remette les agglomérations au centre comme c'était l'hypothèse peut reconstruire un équilibre et un dynamisme qui n'existent pas aujourd'hui.

Cela suppose une remise en cause profonde et totale de notre système de financement. Nous sommes le seul pays à avoir une taxe professionnelle comme elle est, c'est une absurdité. Quand on veut la réformer, on n'y arrive pas. Et donc, si on ne donne pas aux collectivités la part d'un impôt national, qu'il s'appelle TVA ou impôt sur le revenu, et que l'on n'assure pas un certain type de moyens qui est le dynamisme général de la société, on ne peut pas construire des politiques de façon satisfaisante. Et on peut bien se lamenter ici de ce que l'État donne trop ou pas assez suivant la couleur politique, sur le fond, ce n'est pas satisfaisant et cela ne peut pas marcher. Pourtant, on en est là. Là aussi, on peut dire : "Vous êtes bien gentil mais, enfin, vous êtes comme les autres, vous constatez ce qui ne va pas".

Le troisième niveau de notre action est de dire que, même si cela ne se fait pas, il est de notre responsabilité de faire ce que l'on peut. Et on peut en faire ! Et, dans cette agglomération-là, on en fait ou on n'en fait pas assez ou on en fait trop, je n'aime pas mesurer les choses avec des pieds à coulisse ; il faut faire ce que l'on peut dans quelques orientations, quelques objectifs et quelques valeurs qui sont simples à comprendre.

Quelles sont les faiblesses de notre agglomération ?

C'est un éclatement social et, si on ne le répare pas, il y a alors en effet une vraie difficulté. Notre agglomération doit être solidaire sinon elle est trop fragile et, ensuite, on peut faire ce que l'on veut, la compétitivité économique générale ne se fait pas.

Ensuite, notre agglomération a besoin, comme d'autres, de construire une vraie compétitivité et cela passe -c'est simple dans le principe et très difficile à mettre en œuvre- par du travail en harmonie entre l'université, les entreprises et les pouvoirs politiques pour construire de vraies compétitivités, une vraie solidarité, un vrai challenge d'organisation et dans cela, on peut y mettre notre part, on peut mettre notre part sur les infrastructures, sur une construction d'agglomération qui est à la fois solidaire et qui assure en même temps le développement économique.

C'est cela mes rêves de Père Noël, c'est cela mes rêves à moi pour l'agglomération parce que je crois qu'avec les forces vives qui sont ici, on peut construire cela mais il faut évidemment être aidés autant qu'on le peut et au-delà des divergences politiques parce que -vous l'avez rappelé, cher collègue, monsieur Buffet-, on est un établissement public de coopération intercommunale ; on peut donc trouver des points d'accord là-dessus et mon sentiment -vous le savez bien- c'est que, tant que l'on n'est pas au suffrage universel direct et que l'on est dans une intercommunalité, vous devriez être dans l'exécutif et pas en dehors, même si vous n'êtes pas d'accord sur tout parce que l'on n'est pas d'accord sur tout, vous le savez bien, et en tout cas pas sur un certain nombre d'organisations générales dans ce pays, nous avons la responsabilité de construire ensemble, ici, l'agglomération parce que nous avons la même légitimité que nous tenons tous du suffrage universel direct et vous êtes aussi légitime que moi et moi que vous et nous avons la responsabilité de faire ensemble ; et de ce point de vue, je trouve que vous avez commis une erreur politique de quitter cette majorité-là. Je le dis comme je le pense ; en général, je ne prends pas de gants pour dire mon avis.

J'aimerais revenir à une deuxième partie des réponses qui porte sur l'équilibre général. Monsieur Barthélémy -comme

monsieur Buffet et quelques autres avec une moindre vivacité ; chacun a la même importance, dans ses propos évidemment- a fait quelques commentaires que je refuse. Il n'y a pas d'effet de ciseaux, il n'y a pas d'inversion de la politique, je ne suis pas votre propos. On peut regarder les chiffres ensuite, je suis ouvert à tout, les chiffres sont publiés, on les a, etc.

Mais, pendant votre exposé, j'ai repris le rapport 2004. Ce que je vois, que je regarde l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne nette -je n'ai pas les chiffres depuis 1995, je suis désolé mais je n'ai que ceux de 2000 ici mais j'étais là de 1995 à 2000- c'est qu'à ce moment-là, sur certaines années, Raymond Barre -qui avait beaucoup de qualités mais pas toujours la pratique à l'agglomération-, conforme avec sa rigueur financière, a laissé les dépenses de fonctionnement aller de façon très supérieure aux recettes et, si vous avez regardé sur la durée, vous avez pu le constater. J'ai trouvé là qu'il était laxiste et il me répondait : "Mais l'agglomération, il faut bien qu'elle se développe". Il n'a pas voulu augmenter les impôts. Cependant, à un moment, il a eu tort et il disait : "L'agglomération a des possibilités de développement et donc il faut bien que les Lyonnais acceptent de payer ce qui est nécessaire pour le développement". Du coup, on a augmenté les impôts de 7 % à ce moment-là, c'est vrai.

Mais quand vous regardez la série statistique de 2000 à 2004, je vais prendre n'importe quelle ligne -je ne vais pas être trop long tout de même-, par exemple l'épargne nette, 2000 : 105,9, 2001 : 73, 2002 (année où on augmente les impôts) : 139,1, 2003 : 135,8, 2004 : 157,5. Si vous faites de la série chronologique sur l'autofinancement brut ou sur n'importe quelle ligne, vous trouverez la même chose.

Alors, ce qui alimente mon propos bien sûr, c'est que sur cinq ans, on ne peut pas diminuer l'emprunt comme on l'a fait, avoir des recettes de l'État qui ont évolué chaque année de l'ordre de 1 à 1,5 %, des recettes fiscales qui ont évolué d'une façon modérée puisque, l'année dernière, cela a été de 1 % et dire : "Mais vous augmentez plus les dépenses". Non ! On a bien tenu nos recettes puisque l'autofinancement augmente. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de dérives certaines années, années où les dépenses de personnel, par l'accord que nous avons passé avec les salariés, ont entraîné une augmentation plus forte. J'accepte que, dans un compte administratif, il y ait eu des dépenses qui étaient supérieures à ce que l'on avait prévu au départ mais, sur la durée, non ! C'est ce que je vous indique comme tendance, sinon, on ne serait pas là, on ne pourrait pas faire le budget de 2006.

Donc, je vous voudrais vous assurer qu'il n'y a pas d'effet de ciseaux. Nous tenons le coup. Est-ce que nous serons capables de tenir demain ? Je l'espère, je n'en sais rien ! C'est notre responsabilité, bien sûr collective. Que voulez-vous que je vous dise ? Imaginez que l'année prochaine, les services fiscaux nous disent que la TP, c'est - 3 %. Tout ce qu'il y a en matière économique nous permet de penser que nous tenons le coup. Si nous ne le tenons pas, nous serons ensemble à chercher comment il faut faire. Je ne sais pas faire autrement des prévisions financières, ce que je peux vous dire en tout cas, c'est que pour l'instant nous avons tenu.

Troisième famille de commentaires sur l'évolution des charges : les uns et les autres sont intervenus sur la façon de dépenser et sur les arbitrages. Je rappelle tout de même, parce que je n'ai pas pu tout dire dans cet exposé introductif et que je n'ai pas voulu rappeler les dépenses de personnel mais quelqu'un y a fait allusion dans son intervention, que franchement, augmenter de 2,5 % les dépenses de personnel avec une création d'emplois de 10 personnes sur 4600, on ne peut pas dire que ce

soit une gestion ni laxiste ni asociale. On maintient des choses, on maintient de l'effectif, on améliore notre efficacité par les projets de service.

Vous savez, nous n'avons pas de comptes analytiques ici -le directeur général sait que cela fait partie des choses que je regrette- mais, quand on fait des investissements d'espaces publics, on alourdit naturellement les coûts de fonctionnement. Quand nos services de voirie, d'entretien, de propreté me disent : "Vous savez le nombre de manifestations qu'il y a eu à Lyon l'année dernière ? C'est 50 % de plus mais on n'a pas une personne de plus". Cela veut dire qu'en gain de productivité, cela a été très significatif. Alors, peut-être que cela n'est pas assez propre encore -je le pense- et qu'il faut redoubler encore d'efforts pour que cela le soit davantage, par l'organisation du service, par la formation et par l'investissement, il n'empêche que l'on tient le coup tout de même et que cela marche.

Sur les opérations -parce que monsieur Reppelin a l'inquiétude des investissements-, je voudrais dire tout de même que, sur le budget annoncé au départ, 12 M€ d'autorisations de programmes ont été affectés en dépenses. Je rappelle que nous nous sommes engagés sur 1,450 milliards d'euros sur le mandat, tous budget confondus. 12 M€ engagés, et ceci pour 760 opérations, c'est significatif. L'engagement est total au contraire et, même si l'inquiétude me gagne -mais je ne m'inquiète pas si facilement que cela-, c'est d'avoir un petit dépassement d'opérations par rapport à ce que nous avons prévu. Mais ce n'est pas dramatique ; s'il y a un petit dépassement, je suis sûr que vous me soutiendrez pour monter un peu les emprunts. Sur les 760 opérations, 199 sont complètement achevées et sont réparties sur les territoires.

Monsieur Reppelin a l'air de dire que Lyon et Villeurbanne sont parfois des villes mieux exécutées que d'autres pour certaines politiques puisque monsieur Reppelin a bien pris soin de dire que, pour la plupart des politiques, les choses sont traitées équitablement, même si pour certaines c'est un peu moins bien. Comme maire de Rillieux, je partage parfois votre opinion, cher Michel ! Globalement, je crois que les services comprennent cela et que s'il y a quelques retards particuliers sur certaines opérations sur certaines communes, ils vont savoir redresser la barre dans les semaines et les mois à venir, en tout cas dans les deux ans qui viennent, pour que nous ayons les uns et les autres la même satisfaction et le même résultat.

Ce que je pense malgré tout, c'est que Lyon et Villeurbanne ne sont pas des villes spécialement avantagées mais il est vrai aujourd'hui que Lyon et Villeurbanne sont des villes qui ont des besoins et un type de coût de centralité réel et, si je résiste chaque fois -Yvon Deschamps n'est pas là- aux sollicitations constantes pour financer un peu plus Lyon, c'est que je comprends néanmoins cette position-là : équité c'est sûr, réalité aussi de besoins au centre bien évidemment mais cela doit nous renforcer dans les nécessités du dialogue et du suivi d'opérations, ce que vous faites avec beaucoup de minutie.

Le groupe des Verts est intervenu sur le suivi des opérations de développement durable. Je crois que l'on a eu dans cette salle une présentation de la comptabilité environnementale par monsieur Séna de l'association Eco-maire. Je crois qu'il y a toute une série d'informations à avoir dans ce domaine, des progrès sont à faire mais un outil d'information comme celui-ci se modernise. A ce propos, je voudrais rendre hommage au directeur car, dans le cadre des centres de responsabilité, j'ai eu l'occasion de présenter à des stagiaires le logiciel Phifi qui permet un suivi des opérations ; il n'est pas complètement

généralisé mais j'ai l'impatience qu'il le soit car ces outils vont permettre ensemble de progresser.

Je veux vous assurer que la volonté est d'instaurer le dialogue au sein de cette commission de travail sur les questions des déchets et je souhaite que le président la mette en place rapidement parce que je partage l'avis de beaucoup sur le fait que l'on ne peut pas simplement constater les coûts de traitement des déchets, il faut améliorer la production. Jean-Luc Da Passano, dans sa responsabilité, en a un souci évident mais il nous appartient tous ensemble de progresser dans ce domaine-là.

Merci de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne.

Mes chers collègues, cela fait maintenant quatre ans que nous travaillons ensemble. Cette majorité qui, d'après ce que je comprends, a un peu varié dans ses contours peut porter un regard sur le travail accompli et lorsqu'on regarde ce que l'on a accompli ensemble en quatre ans, je veux dire ce soir qu'aucun de nous n'a à rougir de l'action qui a été accomplie.

Je voudrais essayer, après les propos très complets de Jacky Darne, de redonner le sens de ce que nous sommes en train de faire et non pas m'attarder dans le détail mais de dire quelles sont les grandes orientations qui nous guident ; je crois qu'il y en a cinq.

La première, c'est d'abord le développement. Si -comme le rappelait Pierre-Alain Muet tout à l'heure- la France était à 3 ou 4 % de taux de croissance et non pas au taux de croissance d'aujourd'hui, la situation du pays serait fortement différente. Il en va évidemment de même pour notre agglomération et donc, malgré la morosité actuelle, lorsque nous faisons le bilan de ce que nous avons accompli en matière économique, je crois que nous avons fait une petite révolution.

Il y a cinq ans, Lyon était -statistiques de l'Insee- avant dernière dans les métropoles françaises pour la création d'emplois. Nous sommes aujourd'hui premiers. On l'a dit tout à l'heure -Alain Giordano l'a dit-, lorsqu'un grand journal économique fait l'analyse des métropoles dynamiques, il classe au premier rang l'agglomération lyonnaise. Il y a quinze jours, j'étais à Paris, à un salon immobilier et il se trouve que Jones Lang La Salle faisait paraître une petite revue sur le classement de l'ensemble des grandes métropoles européennes du point de vue de leur dynamisme économique ; nous étions classés quatorzième. Qui aurait dit, il y a cinq ou six ans, qu'effectivement nous aurions une telle progression ?

Or, tout ceci ne s'est pas fait par un coup de baguette magique. Il s'est fait par -ce que l'on a pu reprocher au départ quelquefois- un travail partenarial avec le monde économique et c'est pour cela que je tiens comme à la prune de mes yeux à ne pas laisser gâcher cette possibilité de travail en commun avec le monde économique parce qu'il est plus facile de retomber que de progresser. Alors, ce travail, on l'a fait avec le monde économique. On a même fait se rencontrer le monde économique et le monde universitaire et celui de la recherche qui avaient, par le passé, l'habitude de ne pas trop se côtoyer. Et si, comme on l'a dit tout à l'heure -et tout le monde s'en est réjoui-, nous avons autant de pôles de compétitivité dans l'agglomération lyonnaise, c'est justement parce que nous avons fait se rencontrer à la fois les chercheurs et les acteurs économiques de la cité. J'en donne deux exemples : le

Biopôle, que je mentionne simplement, tout le monde le connaît, mais également le projet Axelera sur la chimie ; il y avait, d'un côté, les chimistes, culture pure et dure et, de l'autre côté, ceux qui travaillaient dans l'environnement et ces gens-là ne se rencontraient jamais. Nous les avons fait se rencontrer et, effectivement, cela a donné le pôle de compétitivité que vous connaissez.

Les actions que nous menons dans les temps prochains, c'est -on l'a rappelé- le Canceropôle, c'est le développement de l'ensemble de nos pôles de compétitivité, c'est le réaménagement de toutes nos zones industrielles, c'est la création de nouvelles zones économiques ; si vous vous promenez un peu du côté du stade de Gerland, vous pouvez voir, à la sortie, que les fameux terrains dont on parlait depuis très longtemps sont en train aujourd'hui de prendre véritablement forme.

C'est en même temps un rayonnement économique et un rayonnement tout court de notre agglomération qui est aujourd'hui reconnu partout. Lorsque les Eurocités, 150 grandes cités européennes, sont venues se réunir il y a un mois à Lyon, lorsque nous sommes réélus à la vice-présidence de cette association, c'est parce que nous sommes reconnus par nos pairs. Lorsque Lyon devient vice-présidente de la nouvelle association Cités et Gouvernements locaux unis, association mondiale, c'est parce que nous sommes reconnus par les grandes villes internationales. Mais nous nous en donnons les moyens. Je cite quelques congrès que nous accueillerons l'an prochain : Congrès international des villes éducatrices, Forum économique et social, Congrès Global Cities, des réseaux qui se développent dans tous les domaines : réseau Luci, réseau des villes unies contre la pauvreté, réseau mondial pour la solidarité numérique. Oui, Lyon est en train de prendre une place spéciale.

Deuxième point, pour cela, nous avons souhaité lancer ou continuer un certain nombre de grands projets. Ils sont aujourd'hui en voie d'achèvement pour certains, en voie de réalisation pour d'autres. J'en prendrai trois :

- la Cité internationale : chacun sait aujourd'hui -on a entendu ce matin une critique sur le coût de l'inauguration- qu'elle va être inaugurée en mai prochain, c'est-à-dire que, ce qui il y a quatre ans -souvenez-vous en- était un pari "formidable" non seulement que nous construirions la salle 3000 dans les coûts que nous avions fixés mais en même temps qu'entre la salle 3000 et l'actuel palais des Congrès, il n'y aurait pas un grand vide -cela s'est réalisé- ;

- deuxième exemple, regardez le quartier de la Part-Dieu qui est notre poumon économique aujourd'hui. Vous regardez la ZAC de la Buire au sud, vous vous apercevez que l'on est en train de terminer la Part-Dieu en face de la manufacture des tabacs. C'est, au nord, la ZAC Thiers ; ce matin, monsieur Gilles Buna je crois avait un concours, nous avions deux lots à pouvoir placer à des investisseurs ; il y avait dix-sept candidats. Quand vous avez une agglomération qui stagne, les gens ne viennent pas pour acheter des terrains. Enfin, la Tour Oxygène dont on parlait depuis des années et des années et dont le permis de construire va être déposé dans quelque temps ;

- enfin, le Confluent : au départ, lorsqu'on évoquait le Confluent, tout le monde disait : "On raisonne à trente ans". On raisonne à trente ans ? Non ! Le tramway -comme on l'a indiqué tout à l'heure- est déjà arrivé. Cette année, nous allons entamer les travaux de la darse, nous allons entamer les travaux du pôle de loisirs. Nous allons choisir les architectes et ce sera les plus grands noms de l'architecture qui viendront pour faire le siège

de la Région. Nous avons vendu l'ensemble des docks qui étaient le long du fleuve et que nous voulions garder comme un témoignage du patrimoine industriel de Lyon. Je peux vous dire que le directeur de VNF, puisqu'il y a encore trois plots à construire, est venu récemment, nous a fait passer une liste d'autres architectes pour construire les trois futurs plots qui termineront le sud du Confluent et ce sont là aussi les plus grands noms de l'architecture parce qu'il a dit que, pour ce quartier du Confluent, nous souhaitons effectivement qu'il y ait des projets d'exception.

Troisième point, la construction d'une grande métropole solidaire : je crois que les événements l'ont montré, s'il y a à la fois une dynamique économique qui se développe dans les cœurs de ville mais que les quartiers de ces villes ou la périphérie se marginalisent, se paupérisent, à ce moment-là, les problèmes que nous avons connus, nous les connaissons de manière encore beaucoup plus aiguë. C'est l'objet du grand projet de ville qui aujourd'hui, à Vaux en Velin, à Vénissieux, à Rillieux, à La Duchère, est en train de transformer l'ensemble de ces quartiers. Mais c'est aussi les dossiers que nous sommes en train de présenter, qui concernent Fontaines sur Saône, Mermoz, Bron, Saint Priest, Saint Fons et qui vont nous permettre là aussi de faire changer la réalité.

Solidarité sociale, solidarité aussi entre les territoires. Si tout à l'heure monsieur Buffet reconnaissait dans son intervention -je dirai peut-être quelques mots à la fin- que l'ensemble des maires ne pouvait pas se plaindre de ce qui était fait dans l'agglomération, c'est peut-être justement parce que nous n'avons pas eu une politique qui soit une politique impérialiste ni de la ville centre, pas eu une politique qui soit guidée par des considérations politiciennes mais que nous avons voulu que tous les espaces puissent se développer. Il y a peut-être des choses moins importantes que d'autres, comme le soulignait monsieur Buffet, mais je veux lui demander par exemple sur Oullins, est-ce que la place Roger Salengro qui aujourd'hui est terminée était moins importante que d'autres ?...

M. BUFFET : Raymond Barre...

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que la bretelle l'accès à La Saulaie qui est terminée était moins importante que d'autres opérations ?...

M. BUFFET : Raymond Barre...

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que la deuxième phase de la rue du Merlo qui est terminée était moins importante que d'autres opérations ?

M. BUFFET : Raymond Barre...

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que les rues Jean-Jacques Rousseau et Etienne Dolet qui sont terminées étaient moins importantes que d'autres opérations ?

M. BUFFET : Raymond Barre...

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que le parc de stationnement Narcisse Bertholet et la ZAC qui l'accompagne qui sont en travaux sont moins importants que d'autres opérations ?

M. BUFFET : Raymond Barre...

M. LE PRÉSIDENT : Je pourrais citer d'autres communes et l'on peut prendre commune par commune. Il se trouve que tout à l'heure Jacky Darne disait : "Nous avons 760 projets en cours de réalisation" ; et nous avons un dossier par commune et nous

regardons régulièrement avec les maires des communes pour voir effectivement comment ces dossiers avancent et, s'il y a blocage à un moment donné, les raisons du blocage et nous essayons de résoudre le problème. C'est vrai de l'ensemble des communes, petites ou grandes : je pourrais reprendre notamment les exemples des communes du Val de Saône ; chacune des communes a vu effectivement les choses changer d'une manière ou d'une autre.

Solidarité sociale, solidarité territoriale, solidarité avec les territoires qui nous environnent : monsieur Barthélémy, ce que nous faisons lorsque nous proposons l'adhésion de Givors et de Grigny, ce ne sont pas deux actions isolées, c'est la volonté de construire notre métropole. Notre métropole, elle existe déjà de fait mais, aujourd'hui, elle n'a pas de construction politique et institutionnelle et, comme nous n'avons pas les moyens institutionnels de changer les choses au niveau législatif, nous essayons de les changer par la persuasion. Je peux vous dire que, dans les prochains mois, nous reprendrons d'autres initiatives sur ce que j'ai appelé "les territoires partenaires" pour construire avec eux des actions en commun de manière petit à petit à faire comprendre qu'être dans un grand ensemble, ce n'est pas forcément perdre son âme.

Alors, dans cette action de solidarité que nous menons, nous voulons toujours -parce que les fonds publics sont rares- qu'il y ait à la fois de l'action publique mais en même temps une action privée qui suive et, dans tous les grands projets que j'ai énumérés tout à l'heure -je pense au Confluent mais aussi aux Puisoz, par exemple-, pour un euro d'argent public, derrière, il y a deux ou trois euros d'argent privé parce que nous devons être la force motrice. Evidemment, si nous n'avions que nos propres budgets, la ville ne changerait pas aussi vite mais nous attirons ensuite d'autres investisseurs qui, voyant comme la ville bouge -pas pour l'amour de cette majorité mais parce qu'ils voient bien effectivement que la ville bouge-, ont envie d'accompagner la ville.

Quatrième axe, une ville conjuguant mobilité urbaine et diminution de la pollution atmosphérique, prise en compte de l'environnement : c'est une politique qui se décline à travers une grande politique de transports en commun.

Lea, dont tout le monde disait, lorsqu'on annonçait les calendriers, que cela ne serait jamais tenu, sera inaugurée à la fin de l'année 2006. Lea circulera et c'est un changement tout à fait considérable dans la relation entre les territoires, entre les gens. Nous réaliserons la desserte de Vaux en Velin pendant le premier trimestre 2006, le prolongement du métro du Carré de Soie (troisième trimestre 2007 pour la mise en service), la liaison entre Vénissieux et l'avenue Berthelot qui commencera dès le début de l'année prochaine. Voilà ce que nous sommes en train de faire du point de vue des transports en commun sur notre zone mais il est vrai qu'il faut voir plus loin, d'où ce que nous avons proposé, ce RER à la Lyonnaise que nous sommes en train de construire et qui va nous permettre, dès l'année prochaine, de réaliser sans doute une première traversée Mâcon-Vienne qui permettra de desservir à la fois le Val de Saône et le sud de l'agglomération lyonnaise.

C'est aussi des choses qui, à leur manière, ont bouleversé ou vont bouleverser notre vie : c'est Vélo'V, bien évidemment, qui a changé la façon de concevoir la ville ; c'est le lancement d'une politique de pistes cyclables pour laquelle nous mettons beaucoup d'argent : le seul aménagement de la piste cyclable autour de Lea, c'est 8 M€ ; pour dire que nous ne nous contentons pas de mettre les vélos dans la rue mais que, derrière, nous changeons aussi l'espace. Enfin, je le cite -on m'excusera-, c'est un projet lyonnais mais ce projet lyonnais de

grandes zones 30 au cœur de la ville, c'est aussi une façon de changer la mentalité de nos concitoyens en même temps que d'assurer la sécurité au cœur de la ville.

Enfin, je préciserai la dernière idée directrice, c'est celle du développement durable. Et, là aussi, je dis : Jugeons aux actes !".

Pour la qualité de l'eau, la station de Pierre Bénite sera totalement opérationnelle au premier semestre 2006. La station d'épuration de Jonage est en cours de réalisation. A l'étude, nous avons déjà la station de la Feysse.

Du point de vue de la qualité de l'air on en a parlé tout à l'heure, nous avons fait par exemple des investissements considérables sur nos deux usines ; je tiens au passage à rassurer ceux qui penseraient que, sur Valorly, tout est toujours figé ; nous sommes en cours de préparation de la future négociation mais nous voulons bien la préparer.

C'est aussi la collecte sélective dont on parlé tout à l'heure. C'est la haute qualité environnementale dans un certain nombre d'opérations, grandes ou petites, à la fois par exemple le Confluent avec le programme Concerto mais aussi, monsieur José Mansot, la ZAC du Contal où, effectivement, il a voulu et nous avons voulu ensemble qu'il y ait une autre conception de la ville et que l'on ait une démarche urbaine, expérimentale sur ce secteur. C'est la politique que nous avons mise en place sur les zones périurbaines. C'est la mise en valeur de nos fleuves, les berges du Rhône, l'Anneau bleu.

C'est cela que nous sommes en train de réaliser ensemble.

Alors j'en terminerai ainsi : "Le contexte est difficile" nous dit-on. Je veux bien toutes les critiques, à une condition, c'est qu'elles s'établissent sur la réalité des choses, sur la vérité, sur la transparence. Lorsque tout à l'heure on m'annonçait que c'était le grand retour de monsieur Noël Buffet, j'attendais avec impatience le grand retour et il nous disait : "Vous ne tenez pas vos engagements de plan de mandat". Le plan de mandat -comme l'a déjà esquissé monsieur Jacky Darne- en projets de réalisations, on l'a déjà dépassé. C'est effectivement aujourd'hui programmé dans la PPI, 2 000 M€ et, sur cette somme, 1 450 M€ sont déjà engagés et 1 200 M€ ont été réalisés et payés aux entreprises. Cela veut dire effectivement que non seulement nous ne sommes pas en retard dans notre plan de mandat mais nous sommes en avance.

L'environnement est-il difficile ? Oui, monsieur Buffet, il est difficile. Il est difficile parce qu'aujourd'hui, les dispositions fiscales qui sont prises pour les collectivités locales sont particulièrement iniques ; ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'association des maires de France, toutes couleurs confondues, c'est l'association des présidents de communautés urbaines et je vais vous le dire, en privé, je voyais même -il arrive d'en voir quelques-uns- un ministre important qui me disait : "Monsieur Collomb, vous, les élus -j'étais avec une majorité d'élus-, faites attention à ce qui est en train de se réaliser ! Il y a un grand projet qui traîne au ministère des Finances, c'est la suppression de l'autonomie fiscale des collectivités locales. Beaucoup de gens dans la direction des finances pensent que les élus locaux, c'est finalement des démagogues qui dépensent l'argent public n'importe comment et donc, au lieu de leur donner une capacité à lever l'impôt, on va décider de manière centrale, en fonction de critères de peuplement, peut-être de critères économiques, la somme qui sera allouée chaque année aux collectivités locales".

Si effectivement ce projet devait voir le jour -et les récentes décisions concernant la taxe professionnelle vont dans ce sens-, il n'y aurait plus aucune autonomie des collectivités locales. Et qui que nous soyons, quelque majorité que nous formions, demain, nous aurions effectivement une direction qui serait la direction des finances et nous n'aurions plus qu'à faire avec ce que l'on nous octroyerait. Cela existe dans un certain nombre de pays ; en général, ce ne sont pas forcément les plus démocratiques. Je crois que c'est une grande chance -comme on l'a dit tout à l'heure- d'avoir des collectivités locales à la fois bien gérées, actives et qui aujourd'hui -je m'excuse- sont peut-être les seules à créer de la croissance. Merci.

(Applaudissements de l'Assemblée).

Je vais mettre aux voix le dossier. Conformément à l'article 15-5 de notre règlement, je demande un vote au scrutin public sur appel nominal et vais donc demander de procéder à l'appel. Je crois que c'est ce qui a toujours été demandé par l'ensemble des groupes politiques qui souhaitent qu'il y ait de la clarté dans notre assemblée. Donc je suis le premier à vouloir la clarté. Madame Belaziz-Bouziani, vous voulez bien faire l'appel.

(Appel effectué)

(Vote nominatif : voir annexe)

- nombre d'inscrits	155
- absents non représentés	7
- votants	148
- nombre de suffrages exprimés	145
- pour	101
- contre	44
- abstentions	3

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, mes chers collègues, je pense que le budget doit être adopté. Donc, nous allons passer au dossier suivant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

Intervention de monsieur le président Collomb relative au contentieux sur l'attribution des parkings dans l'agglomération

M. LE PRÉSIDENT : Avant de passer au dossier suivant, mes chers collègues, vous savez que, sur une ordonnance d'un juge de Nanterre, nous avons eu au Grand Lyon une perquisition -je ne sais pas si c'est le mot exact- de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Comme dans les attendus qui permettaient cette enquête au Grand Lyon, il y avait en particulier le problème de l'attribution des parkings qui se réalisent dans l'agglomération lyonnaise, avec l'accord de monsieur Bertrand, j'ai souhaité qu'il puisse nous faire le point sur cette question puisqu'il avait pu être cité dans les attendus du juge.

M. BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, effectivement, j'ai été en charge de la délégation de service public pour une partie de ce mandat jusqu'à ma démission en octobre 2005. Effectivement aussi, je crois que toutes les attributions de parkings se sont faites dans cette période et je puis dire qu'à ma connaissance, les choses se sont passées tout à fait normalement. Je ne peux pas affirmer qu'il n'y a pas eu d'entente parce que si les entreprises s'entendent,

généralement elles ne nous le font pas savoir. Monsieur Philip qui est le président d'une des sociétés, lui, pourrait peut-être savoir d'autres choses s'il y a des choses mais je ne sais pas.

Par contre, ce que je peux dire aussi, c'est que sur ces parkings, malgré la présence d'une société d'économie mixte qui dépendait de nous, elle n'a pas été attributaire de toutes les délégations de service public. De mémoire, nous avons dû sur les six ou sept en attribuer quatre à Lyon Parc Auto et deux à ses concurrents.

Je dois dire aussi -et de manière tout à fait logique-, je me rappelle encore que, lorsque nous avons attribué la première fois à un concurrent qui était filiale d'un grand groupe de travaux publics et après l'attribution, monsieur Philip était venu faire son lobbying auprès de moi -ce qui me paraissait d'ailleurs tout à fait normal- avec son directeur général. Ce qui me laisse à prouver qu'il n'était pas très content de ce résultat.

Deuxième chose dont je me rappelle, c'est que, dans la dernière attribution qui était le parking construit par nos frais mais qui sera exploité par une délégation de service public, à savoir le parking qui se trouve sous la salle 3000, il a été attribué à Lyon Parc Auto, par nous-mêmes d'ailleurs ; je vous signale que toutes les attributions de service public sont du ressort de la Communauté, de notre assemblée et qu'effectivement -ou alors ils ont très très bien joué le jeu-, la bagarre était très forte entre les deux candidats restants, c'est-à-dire Vinci et LPA.

Voilà ce que je peux dire sur l'aspect des parkings.

Personnellement, je ne pourrais pas affirmer la même chose pour les attributions de voirie. Voilà ce que je voulais vous préciser, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

N° 2005-3119 - finances et institutions - Dotation de solidarité communautaire et compétence pour les gens du voyage - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole à monsieur Darne pour le rapport suivant.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Il s'agit du rapport relatif à la dotation de solidarité communautaire et compétence pour les gens du voyage. Il est proposé dans cette délibération, après l'avis de la commission de transfert des charges, de faire supporter à chacune des communes une cotisation de 0,2 € par habitant pour assurer le financement partiel de la compétence gens du voyage. Cela résulte du fait que les communes dont c'est la compétence normale ne l'assuraient pas jusqu'ici et qu'il est donc mis ainsi en place un système particulier de solidarité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe GAEC.

M. FOURNEL : Je garderai seulement une minute pour dire qu'il est particulièrement important que la Communauté affirme le principe de solidarité sur la prise en charge des aires des gens du voyage et qu'il y a une participation, très modique au demeurant, des communes à travers le principe qui est proposé sur la dotation de solidarité. Nous voterons donc des deux mains ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci. Nous avons déjà eu l'occasion de nous féliciter de la prise de compétence des aires d'accueil des gens du voyage par la Communauté urbaine. En effet, appliquer la loi Besson qui prévoit depuis 1990 l'obligation de réaliser ces aires était une impérieuse nécessité pour mettre en œuvre le droit effectif au logement pour les populations nomades dont on connaît bien les difficultés sur ce sujet.

Aujourd'hui, ces populations sont visées par une nouvelle discrimination du Gouvernement avec l'amendement voté sur la loi de finances 2006 qui prévoit une taxe vignette qui est finalement de 25 € le mètre carré pour les résidences mobiles. Même si la somme a été diminuée puisque, au départ, dans l'amendement, elle était de 75 €, cette taxation est largement supérieure à la taxe d'habitation, ceci sans l'accès aux droits tels que l'aide au logement. Les associations de gens du voyage, les organismes et les institutions sociales ont raison de demander le retrait pur et simple de cette disposition. C'est aussi ce qu'ont fait les parlementaires Verts.

Concernant le présent rapport, il s'agit de financer en partie les dépenses d'aménagement des aires d'accueil par une réduction de la dotation de solidarité communautaire pour les communes. Nous sommes favorables à cette participation de l'ensemble des cinquante-cinq communes du Grand Lyon à l'effort financier que représentent l'aménagement et la gestion des aires d'accueil qui seront situées sur une vingtaine de communes ; il y va bien de la solidarité d'agglomération.

A propos de cette question de la solidarité d'agglomération, nous proposons également que, pour les communes qui ne respectent pas les obligations de la loi SRU et pour lesquelles le Grand Lyon doit payer des pénalités, la DSC soit diminuée du montant de ces pénalités afin que ce soit à la charge des communes et non de la Communauté urbaine. Donc, sans attendre que des décrets d'application de la loi changent comme le suggère notre collègue Guy Fournel, nous pourrions mettre en place cette règle au sein de la Communauté urbaine.

Pour ce qui est du rapport, bien évidemment, nous le voterons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

Mme FRIEH : Monsieur le président, merci de me donner la parole. Vous nous proposez de réduire les dotations individuelles des communes au titre de la dotation de solidarité communale pour financer les charges transférées par la prise de compétence des aires des gens de voyage.

Lors de la séance du 11 juillet 2005, notre Conseil a approuvé cette prise de compétence et a acté, conformément à l'avis émis par la commission locale d'évaluation des transferts de charges, que le financement de ces dépenses nouvelles serait assuré par le budget de la Communauté urbaine sans transfert de charges. Nous ne comprenons donc pas pourquoi vous évoquez aujourd'hui un transfert de charges pour motiver un recours au financement communal afin de financer une compétence de la Communauté urbaine. Vous le saviez d'ailleurs, si bien que vous avez dû renoncer à imputer une telle contribution communale sur l'attribution de compensation de la TPU.

Vous revenez aujourd'hui à la charge en utilisant la DSC alors même qu'au sein de la CLEC, les avis avaient exprimé beaucoup de réserves. Ce n'est pas la modestie des sommes en jeu qui fait problème mais ce cofinancement communal vient battre en brèche un principe fondamental, celui du financement

exclusif de la Communauté urbaine, sauf en cas de transfert de charges. En l'espèce, le non transfert de charges, reconnu par la CLEC et le conseil de Communauté du 11 juillet 2005, ne peut justifier que, par un moyen détourné, la DSC, il soit fait appel à un cofinancement communal. Il y a là un précédent très grave qui pourrait être invoqué à l'occasion d'autres prises de compétences.

Vous voulez aussi invoquer la solidarité. Mais n'est-ce pas la raison d'être de la Communauté urbaine d'exprimer cette solidarité dans toutes les compétences qu'elle prend ? Au demeurant, il convient de rappeler que les communes d'accueil des aires de gens du voyage vont continuer à supporter des charges indirectes : la scolarité des enfants dans les écoles, l'accompagnement social des familles, etc.

Pour toutes ces raisons, le groupe Union pour un mouvement populaire ne saurait adopter votre rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE : Je n'ai pas de commentaire particulier. La position qui est exprimée a été donnée mais, à l'exception du groupe UMP, tous les participants ont soutenu cette proposition d'une solidarité car, en effet, c'est une compétence qui est normalement communale. La Communauté urbaine prend à sa charge un coût très significatif -je l'ai indiqué tout à l'heure dans le budget- : 2,8 M€ en investissement pour cette année ; le coût du fonctionnement est environ le triple de ce qui est annoncé ici. Il paraît donc normal que la Communauté urbaine ne supporte pas seule des transferts de compétence mais qu'elle puisse partager la charge financière avec les communes. Ceci a été, je crois, très bien compris par tout le monde et donc je vous propose, monsieur le président, de demander à l'assemblée de soutenir votre rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : groupe Union pour un mouvement populaire,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2005-3131 - finances et institutions - Partenariat avec le club Adecco Asvel Basket - Convention et versement d'une subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2005-3132 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif Olympique Lyonnais - Convention et versement d'une subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2005-3133 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif Lou Rugby - Convention et versement d'une subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bertrix a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3131, 2005-3132 et 2005-3133. Madame Bertrix, vous avez la parole.

Mme BERTRIX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Radical. Vous avez la parole.

M. BRAILLARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC, vous avez la parole.

M. FURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous avons eu l'occasion d'intervenir sur les problèmes de transferts de compétence en matière sportive et ces rapports-là, même s'ils sont plutôt sur un des aspects je dirai positif de la liaison avec les grands clubs, posent problème dans la mesure où ils n'inscrivent pas dans le temps le calendrier de la poursuite de nos actions de transferts de compétences qui avait pourtant été acté ; ou, s'il y a d'autres nouvelles sur ce calendrier de ce point de vue, je serais heureux de les entendre.

Nous voterons donc ce rapport, pour la plupart d'entre nous, parce que ce volet-là de la liaison avec les grands clubs est intéressant mais nous attendons vraiment la suite du mouvement sur les autres clubs, de haut niveau en particulier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. TÊTE : Mes chers collègues, "sans la liberté de blâmer, il n'y a point d'éloge flatteur" ; si je cite ce propos de Beaumarchais qui était en exergue dans *Le Figaro*, c'est pour deux raisons. La première parce que je vais réellement citer *Le Figaro* et la deuxième parce que je voulais exprimer ici mon attachement à la liberté de la presse.

En ce qui concerne *Le Figaro*, il nous permet -parce qu'ils ont eu l'intérêt de sortir un article le jeudi 15 décembre- de relancer une fois de plus le débat sur lequel on a essayé d'interpeller cette assemblée sur l'évolution du sport, et notamment du football, comme quoi c'est devenu un sport professionnel avec des sociétés professionnelles. Qu'est-ce qu'il rappelle ? Il rappelle deux choses : d'abord, que l'Union européenne veut autoriser maintenant l'entrée en bourse des clubs sportifs professionnels et que, deuxièmement -et reprenant l'histoire du droit un peu comme j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer ici-, les évolutions issues de l'arrêt Bosman de la Cour de justice des communautés européennes, ont totalement rentré le système du sport professionnel, et notamment du football, dans le droit commun de toutes les entreprises commerciales, et notamment les limitations voire les interdictions en matière de subventions, et notamment sur la mobilité des joueurs.

Je cite là encore -puisque l'on va entrer dans ma deuxième observation- la déclaration de monsieur Philippe Piat : "Le système des transferts est illégal" et je vous renvoie là encore à cet article -et je cite, dernière observation- du *Figaro* parce qu'après tout, pour ceux qui aiment le sport, l'argent dans le sport ternit tout de même les résultats : "Pour le secrétaire général de l'UEFA, l'écart s'est creusé entre les riches et les plus pauvres. L'intérêt des compétitions en souffre. Beaucoup de clubs ont perdu de leur identité puisque tous les clubs sportifs peuvent maintenant être rachetés par les fonds de pension américains ou d'autres fonds de pension et que les joueurs peuvent être à 100 % non plus issus des clubs d'origine mais issus de n'importe quel pays de l'Europe, voire d'ailleurs".

On arrive au problème -puisque c'est le dossier- de la formation. Je crois que là, aujourd'hui, il faudra se poser, pour les années futures, la question de savoir si le régime dérogatoire de la formation des élèves footballeurs est bon et pour notre

part, nous pensons qu'un régime de droit commun du style sport-études serait beaucoup plus performant car les étudiants à la fois feraient du sport mais aussi auraient une valorisation beaucoup plus forte de leurs capacités intellectuelles pour, en cas d'échec du sport, pouvoir se reconvertir dans d'autres professions et qu'après, lorsqu'ils rentreront dans le cycle vraiment professionnel, ils vivront une vie de professionnel traditionnelle et non pas ce système bâtard qui justifie encore aujourd'hui des subventions qui n'ont plus lieu d'être.

Dernière remarque, puisque j'ai commencé par la liberté de la presse, vous avez lu dans différents quotidiens que la Cour de cassation avait donné raison au journal *Lyon Mag*, un journal auquel vous attachez beaucoup d'importance, monsieur le président. Je tenais à me réjouir de cette décision qui, en valorisant le travail du journaliste, a aussi implicitement mais nécessairement avalisé un autre travail que je vous ai présenté ici.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne vois pas exactement le rapport mais enfin...

M. TÊTE : Pour les votes, nous votons contre l'OL, nous nous abstenons sur l'Asvel et nous voterons pour le Lou, pour les mêmes raisons que la dernière fois : les sommes d'argent en jeu ne sont pas les mêmes dans des clubs qui ne sont pas encore de même niveau mais il est vrai qu'à l'avenir, il n'y aura plus de différence car tous sont amenés, même s'il y en a qui n'ont pas accédé au Top 14, en première division.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UDF. Après le groupe Union pour la Communauté ; non, pas d'intervention. Alors monsieur Barral.

M. le vice-président BARRAL : Monsieur le président, mesdames et messieurs, pour répondre à Etienne Tête, je crois que personne aujourd'hui ne peut dire que l'OL ne contribue pas au rayonnement de l'agglomération, ni ici ni ailleurs d'ailleurs ! Je crois qu'en ce moment, tout le monde est unanime à ce niveau-là. Par conséquent, je pense qu'un soutien est tout à fait justifié. Il est aussi très raisonnable compte tenu du retour médiatique que nous en avons. Je vous rappelle également que le montant de la subvention attribuée à l'OL est en baisse de 5 %, également de l'Asvel.

Le Lou a une subvention en hausse parce que je pense qu'il mérite une attention particulière car nous devons aussi avoir dans notre agglomération un grand club de rugby. Un grand club de rugby ne peut pas émerger sans une politique de formation développée et le Lou rugby a mis en place un centre de formation pour favoriser cette émergence. Une vingtaine de jeunes joueurs ont ainsi intégré ce centre et il m'a semblé nécessaire que le Grand Lyon soutienne davantage l'aide à la formation du Lou rugby en vous proposant d'augmenter le montant de cette subvention attribuée, de l'ordre de 24 200 €. Voilà pour ce qui est des subventions.

Pour répondre à monsieur Fournel, concernant le soutien aux clubs sportifs de haut niveau et suivant les critères de définition des clubs élités soumis à la commission spéciale, dix-neuf clubs pourraient être retenus pour un soutien financier direct par le Grand Lyon aujourd'hui.

Compte tenu de la nécessité d'un vote à la majorité qualifiée des communes du Grand Lyon pour le transfert d'une compétence de soutien aux clubs sportifs de haut niveau et des différents inconvénients relevés lors de la dernière commission spéciale de mai dernier, et notamment le risque que le Grand Lyon se retrouve en position de guichet pour les clubs -ce que nous ne

souhaitons pas, ce que je ne souhaite pas- et occasionne aussi le désintérêt des communes auprès de ces clubs, et également pour tenir compte du cadrage budgétaire, il a été décidé de reporter le financement direct aux clubs sportifs de haut niveau.

Bien sûr, il faut trouver une contrepartie pour accéder à l'attente de ces clubs. Il est proposé de mettre en place une enveloppe financière en vue de soutenir des événements de rayonnement d'agglomération qui pourront être présentés par les clubs sportifs de haut niveau. La mise en place d'une ligne budgétaire affectée et d'un comité de suivi, que je présiderai, permettra de choisir les événements et d'affecter le montant alloué. Pour 2006, seul l'Asul Volley et le Grand Lyon Handball, soutenus depuis plusieurs années, seront concernés par des achats de prestations avec cependant une forte diminution de l'ordre de 30 % du montant précédent, ceci étant proposé et négocié avec les dirigeants des clubs concernés.

Un mot sur l'avancement des travaux souhaités en commission spéciale : les études sur le périmètre d'une politique sportive communautaire se poursuivent sur les enjeux d'une intervention communautaire sur l'athlétisme et sur le schéma directeur de la natation. Ces études pourraient déboucher sur des actions à mener au cours d'un prochain mandat. Les échéances du rendu, à ce niveau-là des études, se situent au cours du premier semestre 2006 et pourront être examinées en commission et présentées aussi en conférence des maires concernant le schéma des piscines. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : On peut penser ce que l'on veut du sport professionnel, on ne peut pas nier qu'il est un formidable vecteur de communication pour une ville. Si je regarde les différents vecteurs de communication et le rapport qualité/prix, je m'aperçois que ce n'est pas l'Olympique lyonnais qui nous coûte le plus cher.

Par contre, Jean-Michel Aulas a suivi jusqu'au bout votre raisonnement, il ne veut plus d'un stade municipal, il veut un stade privé. Ce sera uniquement des investisseurs privés, des gestionnaires privés qui organiseront le type de spectacle qu'ils souhaitent, la ville de Lyon n'y verra plus rien. Combien nous payait-il de redevance pour le stade de Gerland ?

M. BRAILLARD : 800 000 € par an.

M. LE PRÉSIDENT : J'espère trouver dans l'avenir un club de qualité ou n'importe qui de qualité qui prendra le stade à 800 000 € par an de redevance pour la ville de Lyon. Pour réaliser ceci et c'est tout le secret de l'opération que nous sommes en train de réaliser, il n'y en a qu'un, c'est effectivement et je suis ravi que cela vous plaise mieux que le foot le Lou rugby. Mais pour que le Lou rugby puisse monter dans le Top 14, seule condition pour que la présence dans le stade de Gerland ait un peu d'allure, plus que symbolique, je peux vous dire qu'il va falloir mener une grande politique sportive et peut-être de financement du Lou qui sera un peu plus important que ce que nous donnons aujourd'hui.

Voilà, il faut regarder tous les aspects d'une politique, pas seulement certaines choses mais l'ensemble et, lorsqu'on prend des décisions, ce n'est finalement pas une case mais six cases plus loin qu'il faut regarder et quelle est la situation finale. Je dis cela pour la réflexion après. Nous sommes partis pour construire un grand stade aux Puisoix et, pour monter un grand club de rugby, il faudra qu'il soit parmi les bons du Top 14 pour effectivement remplir un peu Gerland.

Je vais mettre aux voix le rapport concernant l'OL :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Je vais mettre aux voix le rapport concernant le Lou rugby :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Je vais mettre aux voix le rapport concernant le l'Asvel :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme BERTRIX.

N° 2005-3086 - déplacements et urbanisme - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 7 - Travaux de gros oeuvre - Maçonnerie et structures en béton armé - Protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises Campenon Bernard Régions-Lamy-GFC Construction - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3086. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : La commission, après un débat intéressant, a émis un avis favorable pour ce rapport, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai donc deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. BENARBIA : Chers collègues, monsieur le président, je suis toujours un petit peu contrarié en voyant apparaître un rapport comme celui-là. Néanmoins, après le complément d'information qui a été apporté par les services à la suite de la commission déplacements et urbanisme, je prends acte que cette transaction paraît équilibrée.

Néanmoins, je resterai très attentif et vigilant parce qu'une opération complexe comme la réalisation de la salle 3000 présente de multiples aléas. Nous ne pouvons que constater le bon calendrier qui nous permettra de tenir les délais et effectivement - cela a déjà été évoqué - d'inaugurer cette salle dans une échéance proche.

Cependant, il est tout aussi important de tenir les délais. Probablement, cette transaction purgera toute possibilité de contentieux avec le groupement d'entreprises pour 2004. Il restera à conduire avec la même sûreté et la même sérénité la suite de l'opération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. L'assemblée, malgré sa faible audience,...

M. LE PRÉSIDENT : Faible mais belle !

M. DURIEUX : ...est appelée à valider, en plus d'une commande proche de 27 M€, un protocole transigeant à presque 500 000 € une requête d'entreprise approchant paraît-il près de 3 M€. Ce rappel n'appelle pas l'acceptation d'un avenant associant la modification d'une prescription de marché. Il recherche un accord sur l'interprétation du bénéfice qu'une entreprise estime pouvoir dégager ou devoir dégager sur une commande en fonction de l'aléa, constituant nous semble-t-il la forme et le fondement de notre société actuelle.

Nous sommes surpris du maintien de la présentation de ce rapport alors que la commission déplacements et urbanisme n'ayant pu obtenir les compléments d'information apparemment élémentaires proposa et sollicita même un report de cette présentation. La demande était de connaître les termes des marchés sur lesquels la requête des entreprises cherche à se fonder et les dispositions d'origine de la commande qui sont mises en cause. La demande était d'espérer quelques explications nous permettant d'exprimer un avis en bonne intelligence. La réponse faisant référence à l'autorité d'experts n'est pas suffisante et ne paraît pas convaincante en l'état des informations comptées, en l'état de la rédaction du rapport.

Pourquoi l'assurance ? Pourquoi les fluctuations de l'acier alors que les valeurs des index de révision des prix des commandes en entreprise sont conçues pour répondre à ces événements ? Pourquoi les incidences des délais d'exécution alors qu'une commande normale prévoit ces aléas, normalement régulés par la préparation de chantiers lors d'un lancement, le pilotage et l'organisation de l'opération ? Quelle importance de l'acier au sein des prescriptions et pour quelle qualité administrative de la commande ? Pourquoi écrire un montant de marché en toutes taxes et celui du protocole hors taxes ? Pourquoi entretenir un flou autour du pourcentage d'évolution ? 2,2 % autorise près de 598 600 € taxes comprises alors que la proposition est presque de 506 000 € et que cette proposition correspond à 1,86 %. Pourquoi le montant proposé de 423 000 € HT du rapport de l'ordre du jour devient 410 000 € au sein de la synthèse présentée en commission ?

Pointés, dans notre propos, de fustiger quelques mauvaises intentions mais seulement sans doute de critiquer la trop usuelle et banale présentation des choses, voire la considération des relations en usage entre les différentes composantes de l'institution, la nature essentielle de l'information, le groupe Les Verts, hormis Gilles Buna sans doute, a prévu de voter contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Buna.

M. le vice-président BUNA : Moi, je voterai évidemment pour puisque je suis la personne responsable du marché. Je suis d'ailleurs étonné de ce que dit le rapporteur du groupe Les Verts puisqu'il me semblait que ce n'était pas la position que nous avions définie cet après-midi.

Mais ce que je constate, même si je ne sais pas comment s'est déroulée la commission et quelle est la nature des informations que vous avez obtenues car, vous le savez, les élus municipaux de la ville de Lyon ne peuvent pas, un certain nombre de fois, participer à la commission parce qu'elle se déroule en même temps que le conseil municipal -on a demandé la modification du calendrier, je regrette que nous ne l'ayons pas toujours obtenue-, au-delà de cette présentation en commission, ce que je sais, c'est que maintenant tout le monde reconnaît la légalité et le bien fondé du protocole transactionnel. C'est d'ailleurs l'État, le Conseil d'État et plusieurs recommandations gouvernementales, ministérielles, qui précisent qu'effectivement, pour ne pas engorger les tribunaux et pour éviter des contentieux qui risquent de stopper les travaux, il est recommandé aux collectivités de procéder à ce type de transaction.

Je voudrais prendre un seul exemple. Effectivement, en 2004, je crois que le prix de l'acier a augmenté de 50 % à partir du mois de janvier. Pratiquement dans toutes les collectivités, les entreprises demandent la révision du prix du marché. Il y a une circulaire ministérielle qui exhume la théorie de l'imprévision et qui codifie très précisément les conditions dans lesquelles l'entreprise se voit ouvrir trois indemnités, à condition qu'en contrepartie, elle poursuive les travaux. Je vous renvoie au *Moniteur* qui a publié l'intégralité de la réponse dans son numéro de juin 2004.

Je crois qu'il est patent, en ce qui concerne par exemple l'acier, que nous devons tenir compte de cette théorie de l'imprévision. Après, on peut discuter sur la manière dont le montant de l'indemnisation, qui ne remet pas en cause l'économie générale du marché, a été calculé. Il y avait deux lots, un lot acier, un lot béton ; il y a eu évidemment différenciation des coefficients selon l'un et l'autre des lots et on aboutit à une indemnisation de 119 000 + 114 000 + 193 000 €.

Quoi qu'il en soit, premièrement, vous pouvez obtenir l'intégralité du protocole transactionnel et, deuxièmement, ce protocole, dès qu'il aura été voté ce soir, va être transmis au contrôle de légalité et ne s'appliquera évidemment qu'après notification du contrôle de légalité. Donc, je pense qu'ici personne, Ô combien ! personne n'a envisagé de suivre Bartolo, autre personnage de Beaumarchais, qui à tue-tête criait : "Calomniez, calomniez ! il en restera toujours quelque chose !" Comme personne n'a cette perspective en tête, comme la légalité et la légitimité sont reconnues, je vous invite, après avoir vérifié dans le détail toutes les annexes du protocole, à voter sans états d'âme et sans inquiétude ce protocole.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID : Comme j'ai été sollicité par monsieur le vice-président Laurent pour rapporter l'avis de la commission et ayant participé à celle-ci bien entendu, je peux dire quelques mots si vous le permettez.

Il faut reconnaître que la rédaction, telle qu'elle nous a été présentée en cours de commission, était imprécise. Nous avons été plusieurs à poser des questions et je fais partie des personnes qui ont, de fait, interrogé pour en savoir un peu plus et j'ai obtenu les précisions dont parlait monsieur Gilles Buna à l'instant en étant destinataire du protocole transactionnel en question.

Effectivement, la transaction porte sur cinq points précis. Tout d'abord, une réclamation liée à travaux supplémentaires qui a donné lieu à un accord entre le Grand Lyon et le groupement d'entreprises pour considérer qu'aucune justification ne ressort de cette négociation sur ce premier point. Ensuite, une réclamation

concernant les assurances, avec un constat de défaillance dans la prévision qui a été faite sur le calcul des cinq assurances concernées par ce chantier. Ensuite, sur la prise en compte des prix de l'acier qui ont fortement augmenté comme l'a précisé monsieur Gilles Buna, en particulier en 2004. En quatrième point, sur les demandes portant sur des sous-traitants et en cinquième point finalement sur un compte de travaux interentreprises.

Au total, il apparaît que, sur les questions de l'assurance et de l'acier, le protocole permet d'arriver à un montant négocié de 423 000 €, que, sur le point concernant les sous-traitants, il est remis à plus tard avec la possibilité, si les sous-traitants portent plainte pour un mauvais traitement financier, d'avoir une deuxième négociation sur ce plan-là.

Ce que l'on peut considérer, ce sont deux points importants à mes yeux : le premier, c'est qu'effectivement, les pouvoirs publics ont donné injonction aux collectivités locales de négocier avec les entreprises à cause de l'augmentation du prix de l'acier, très importante comme tout le monde le sait, et que -deuxième point- concernant la question des assurances, il y a une marge de manœuvre de négociation possible lorsqu'il apparaît une défaillance dans la négociation initiale du marché.

Compte tenu de cette ouverture et du fait qu'une transaction conclue vaut mieux qu'un procès qui dure pour toutes les parties, y compris pour les entreprises d'ailleurs, je considère, pour ma part, qu'après les questions qui ont été posées lors de la commission et les réponses qui sont ainsi données, il est important de voter ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Ce que je voudrais dire sur ce problème et c'est général pour tout, c'est que l'on peut toujours aller devant les tribunaux. Avant d'aller devant les tribunaux, on va devant la commission interrégionale de règlement amiable et ce que l'on peut voir dans un certain nombre de dossiers, c'est qu'in fine, c'est moins avantageux pour la collectivité que ce que nous aurions pu obtenir au départ par la négociation amiable. Et il arrive même, lorsque cela ne convient pas, que nous allions devant les tribunaux administratifs et ce n'est pas à chaque fois que nous sommes gagnants. Donc, le problème n'est pas une question de doctrine mais une question d'appréciation.

Alors évidemment, si chaque fois -et je le dis pour la presse- que l'on passe un marché, que l'on fait une négociation amiable bref, que l'on fait vivre la collectivité, on doit sous-entendre que ceux qui ont pris cette décision c'est parce qu'ils seraient en collusion avec telle ou telle entreprise, cela veut dire qu'il vaut mieux mettre la clé sous la porte de cette collectivité parce que l'on ne fera plus rien et que l'on agira plus ! Comme disait un philosophe : "Le kantisme a les mains pures mais il n'a pas de main".

On va passer au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-3089 - déplacements et urbanisme - Ecully - Square Luizet-place de l'abbé Balley - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lelièvre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3089. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

M. LELIÈVRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur le dossier qui concerne la commune d'Ecully, le square Luizet-place de l'abbé Balley pour une individualisation de programme partielle.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe UDF.

M. UHLRICH : Monsieur le président, chers collègues, depuis plusieurs années maintenant, Ecully s'attache à agrémenter son centre-ville pour lui donner plus d'attractivité et de convivialité. C'est à ce titre que le Grand Lyon a assuré, sous le précédent mandat, la modernisation des places de la Libération et Charles de Gaulle.

C'est à ce titre que nous travaillons maintenant à la création de la place de l'abbé Balley, située non loin du centre de la commune, objet du vote de ce soir. Le projet de cette place, initié par la commune dès notre arrivée en mars 2001, inscrit à la PPI du Grand Lyon lors du conseil communautaire du 12 juillet 2004, consiste à développer un petit espace public. Le projet s'inscrit dans la volonté municipale d'aménager des espaces d'agrément et de stationnement de courte durée aux entrées de la commune et à proximité immédiate des commerces. Il s'insère également dans l'objectif de réorganiser la circulation automobile dans l'hypercentre de la commune.

Le projet a ainsi été présenté aux habitants au cours d'une réunion publique organisée le 19 octobre dernier, en présence de représentants du Grand Lyon. Il consiste essentiellement en :

- la création d'une dizaine de places de stationnement, dont une ou deux réservées aux personnes à mobilité réduite,
- la création d'un espace de convivialité, d'agrément, lieu de vie sociale favorable à l'organisation de manifestations publiques et aux rencontres entre Écullois,
- la valorisation de cheminements piétonniers sécurisés, isolés de la circulation automobile.

Ainsi, l'espace public nouvellement créé s'intégrera à son environnement et contribuera, par sa végétalisation, son éclairage, le traitement des surfaces, son mobilier et la présence d'un point d'eau, à adoucir le caractère jugé parfois trop minéral des aménagements précédemment réalisés.

Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir répondu favorablement à ma sollicitation en proposant au vote de ce soir le projet de la place de l'abbé Balley, dont je rappelle qu'il a été le premier curé de Jean-Marie Vianney, à l'époque vicaire, qui est devenu -mais je n'ai pas besoin de vous le rappeler- le curé d'Ars. Merci pour le vote positif, je n'en doute pas.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LELIÈVRE.

N° 2005-3093 - déplacements et urbanisme - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Instauration d'un périmètre d'étude - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3093. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Monsieur le président, le présent rapport est celui de l'instauration d'un périmètre d'étude sur le quartier Saint Jean à Villeurbanne. La commission a porté un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe UDF.

M. MORALES : Monsieur le président, chers collègues, à l'instar de Lyon, Villeurbanne a aussi son quartier Saint Jean, de l'autre côté du canal de Jonage et du périphérique, jouxtant Vaulx en velin, mais celui-là ne pouvait pas avoir les faveurs de l'Unesco. Son évolution montre qu'il n'a d'ailleurs pas eu de faveur du tout, par négligence peut-être et par absence de vision prospective sûrement.

Pour les Villeurbannais, traverser le canal de Jonage, c'était un peu partir à la campagne. A Saint Jean, les scolaires s'y retrouvaient sur de grands terrains en herbe, quelques rares entreprises familiales étaient implantées et un habitat modeste fait de petites maisons avec leur jardin occupaient ce territoire.

En trente ans, le bucolique quartier Saint Jean qui avait tous les potentiels de son environnement privilégié est devenu un quartier socialement exposé. La politique menée a laissé s'implanter des entreprises, dont certaines ne sont aujourd'hui que des friches industrielles, sans se préoccuper de la dégradation visuelle de l'environnement pour ne parler que de celle-ci.

On a cru nécessaire, sur un espace de plus de 120 hectares, de construire des immeubles sociaux de grande hauteur. La politique de la ville menée a canalisé l'installation concentrée de populations précaires, souvent immigrées, exposées aux difficultés de l'intégration et non mises en condition de l'être, des populations isolées par une mauvaise desserte des transports en commun, des populations économiquement limitées excluant de fait l'implantation pérenne de commerces de proximité. Bien sûr, des efforts ont été faits avec des perfusions d'aides sociales en continu, nécessaires mais qui ne font que maintenir dans la médiocrité ces populations exposées. Les efforts ont été faits sur le bâti, concernant surtout le visuel, avec un travail sur les espaces verts au pied des immeubles sociaux ou les ravalements de façades et même l'ajout de balcons à ces mêmes immeubles sociaux. Une erreur, même avec une jolie couleur, reste une erreur.

Cette délibération qui reconnaît tacitement les mauvais choix politiques d'hier nous propose ce soir de réaliser un périmètre d'étude permettant d'installer la réflexion dans l'évolution de ce quartier. Notre groupe y est bien évidemment favorable mais tout doit désormais aller plus vite et non à un horizon à dix voire quinze ans comme proposé. Le diagnostic est fait, les erreurs connues.

Deux lignes directrices doivent être suivies :

- le rééquilibrage social de ce quartier qui est à 400 % des impératifs de la loi SRU avec 78 % de logements sociaux aujourd'hui. Ce rééquilibrage évident sera facilement obtenu avec la construction de petits collectifs de trois à quatre étages, de maisons de villes et de pavillons. On sait l'influence de l'équilibre social sur l'économique, le commerce de proximité, le niveau scolaire, la desserte des transports en commun et la lisibilité d'un quartier en renouveau qui verra s'effacer les images négatives qui aujourd'hui s'y rattachent. Le grand gagnant sera le bien commun ;

- la seconde ligne directrice sera environnementale avec le maintien d'une activité industrielle sélective, à la fois pourvoyeuse d'emplois de proximité et compatible avec cet habitat.

Nous suivrons particulièrement ce dossier.

M. le vice-président BRET : Un mot car je ne voudrais pas que notre enceinte devienne le théâtre d'un débat trop villeurbano-villeurbannais, même si effectivement les préoccupations urbanistiques concernent l'ensemble de l'agglomération, c'est pour cela que ce dossier passe ici. Je voudrais dire que, puisque demain nous avons au conseil municipal de Villeurbanne un rapport identique à l'ordre du jour, je propose -sans trop rallonger le débat ce soir- qu'avec monsieur Moralès, nous reprenions ce débat demain.

Je voudrais dire tout de même, puisque vous avez stigmatisé les erreurs du passé et que vous avez dit à juste titre qu'elles dataient de trente ans, à partir de là, elles peuvent être partagées, notamment à Villeurbanne, avec des municipalités antérieures puisque la construction de ce quartier social a été décidée essentiellement lorsque les municipalités antérieures démolissaient et rénovaient les quartiers du Tonkin. Et ce sont essentiellement les populations qui ont quitté le quartier du Tonkin qui se sont installées dans la partie sociale de Saint Jean.

Je crois que, sur ce plan-là, il faut essayer de mesurer les responsabilités dans leur totalité et pas les faire reposer -vous ne l'avez pas fait tout à fait mais un peu incidemment tout de même- sur les dernières équipes municipales, d'autant plus que vous y participiez encore et, lorsque les rénovations ont été faites, vous les avez votées avec enthousiasme au sein du conseil municipal de Villeurbanne. Il ne faudrait pas être contre la politique que vous souteniez lorsque vous étiez dans la majorité municipale et aujourd'hui pour une politique que vous ne soutenez pas ; je crois qu'il y a là un paradoxe que chacun pourra apprécier.

En tout cas, nous reprendrons ce débat demain soir.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer au vote de ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2005-3094 - déplacements et urbanisme - Meyzieu - Corridor urbain de Lea - Projet du centre - Institution d'un périmètre d'étude - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3094. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de parole du groupe Union pour un mouvement populaire.

M. GONON : Monsieur le président, chers collègues, effectivement, il s'agit d'un projet au centre de Meyzieu et l'institution d'un périmètre d'étude. Deux mots d'explication.

La décision que vous nous proposez est le résultat d'un travail partenarial mené avec les services de la communauté urbaine de Lyon, et notamment de l'urbaniste territorial en charge du secteur, sous l'impulsion de monsieur le vice-président Abadie que je tiens à remercier. Monsieur Forissier, qui n'a pas pu exceptionnellement assister à cette séance, m'a également demandé de souligner ce travail important et constructif et la rapidité de la décision politique nécessaire à la maîtrise de cette zone vitale.

Notre commune qui, jusque dans les années 2000, s'est développée sous la forme pavillonnaire et parfois d'une façon anarchique subit une forte pression au centre et on assiste à un véritable renouvellement urbain. S'agissant d'une zone centre avec des droits à bâtir importants, bien que nous ayons limité la hauteur pratiquement sur toute la zone à quinze mètres, il convient d'être vigilant sur les programmes proposés et de se donner les moyens de contrôler les opérations de construction afin de garantir un développement cohérent, harmonieux et en identifiant bien les actions futures à mettre en œuvre sur les espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie et la fonctionnalité du centre.

Une étude de cadrage urbain est donc nécessaire, étude que nous souhaitons voir complétée par une expertise commerciale et c'est en ce sens que nous avons également saisi monsieur le vice-président Calvel. Nous adhérons complètement à un renforcement du commerce en centre-ville. Cependant, face au projet Carré de Soie qui, je vous le rappelle, nous amène des craintes pour notre commune, il convient de bien évaluer les implantations commerciales envisageables dans nos centres et sous quelle forme les développer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de vos remerciements. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-3103 -déplacements et urbanisme -Lyon 7° -Place Antonin Perrin - Aménagement - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3103. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit de la place Antonin Perrin à Gerland et plus précisément du bilan de la concertation préalable au sujet de l'aménagement de cette place.

Je tiens tout de même à dire en quelques mots que cette concertation a été, je crois, tout à fait exemplaire puisqu'il y a eu pour le moins deux réunions publiques et sept ateliers. Les réunions publiques se sont déroulées en présence de vice-présidents, et en particulier de monsieur Gérard Claisse qui a en charge la participation citoyenne et qui nous a beaucoup aidés à faire en sorte qu'il y ait les ateliers, qui ont été gérés par l'intermédiaire de la mission territoriale de Gerland, et les gens qui ont participé à ces ateliers l'ont fait d'une manière assidue et ont pris en compte, je crois, aussi bien la problématique locale, à savoir la réalisation d'un square, que la volonté de valoriser encore un peu plus la halle Tony Garnier puisque c'est devant la halle Tony Garnier et que cette place a vocation à constituer un parvis pour ce bâtiment tout à fait exceptionnel.

Voilà les objectifs sur lesquels nous avons travaillé. Donc je crois que le bilan en matière de concertation préalable est assez exceptionnel.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Legroupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJAN : Monsieur le président, le 7 avril 2003, alors que vous lanciez les études pour aménager la place Antonin Perrin, nous soulignons à cette époque-là ici-même trois préoccupations fondamentales pour le quartier de Gerland. Il s'agissait de la liaison avec les autres quartiers et en particulier avec le Confluent, de la nécessaire végétalisation de cet espace et de la prise en compte de la problématique spécifique du secteur, à la fois résidentielle, de détente et événementielle.

Sur le premier point, malheureusement, le choix du tramway au Confluent a déjà créé une rupture de charge par rapport au métro et les voiries prévues en direction du pont Pasteur rendront encore plus difficiles les liaisons avec la Presqu'île. Nous avons déjà eu souvent l'occasion d'aborder cette problématique et je n'y reviendrai donc pas aujourd'hui.

Au niveau de la végétalisation, nous sommes en partie satisfaits par votre projet. En partie seulement car la place réservée au béton sur cette place semble très importante. Pouvez-vous nous donner la ventilation exacte des espaces entre le béton et la végétalisation ?

Enfin, nous sommes plus que critiques sur la prise en compte de la problématique du secteur. En effet, le réaménagement de la place, évidemment nécessaire, ne s'accompagne d'aucune mesure pour assurer le stationnement événementiel. La halle Tony Garnier est un équipement unique en Europe du fait de son emplacement au cœur de la ville et de sa modularité ; elle a une superficie totale de 16 800 mètres carrés et peut accueillir de 3 000 à 17 000 personnes lors des événements.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voudriez que l'on fasse 10 000 places de parking ?

Mme D'ANGLEJAN : Non, je ne vous demande pas cela. Certes, vous envisagez effectivement la création d'un parking à proximité ; il sera seulement de 700 places alors que tout le monde sait qu'il en faudrait beaucoup plus. Avec le stade de Gerland et la halle Tony Garnier, ce quartier connaît à chaque événement son lot de difficultés de stationnement puisque nous vous avons déjà alerté le 7 avril 2003 sur l'occupation illégale des places de parking extérieures des immeubles à proximité et des nombreux stationnements sauvages qui peuvent exister dans ce quartier. La solution que vous préconisez n'est bonne ni pour les résidents ni pour la halle Tony Garnier, en particulier lorsque celle-ci doit accueillir de grands salons sur plusieurs jours.

La véritable solution aurait consisté à reconquérir la surface et à enterrer les voitures en sous-sol, notamment sous la place Antonin Perrin. Je vous remercie de nous dire si de telles solutions avaient été envisagées et, dans l'affirmative, pourquoi elles ont été manifestement rejetées. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le président, chers collègues, je suis quelque peu étonné parce qu'au début de l'intervention de madame d'Anglejan, je me demandais si on parlait de Gerland ou du deuxième arrondissement, cela ne me paraissait pas vraiment évident.

Par rapport aux questions qui ont été ensuite posées et qui effectivement concernent Gerland, tout d'abord, pour ce qui est de la végétalisation, le choix qui a été fait l'a été par une équipe dont l'un des responsables est Michel Corajoud qui est surtout connu sur la place de Lyon pour avoir réalisé le parc de Gerland ; donc je crois que s'il y a quelqu'un qui est attaché au végétal, c'est bien lui et, avec la concertation que j'évoquais tout à l'heure, il a trouvé, je pense, un juste équilibre entre les espaces végétalisés et les espaces minéraux qui, pour l'essentiel, constituent le parvis de la halle Tony Garnier dont je parlais tout à l'heure. Donc je crois qu'à cet égard, il y a au moins une grande satisfaction de la population par rapport à l'équilibre qui a pu être trouvé.

En ce qui concerne le stationnement, le problème évidemment n'est pas tout à fait nouveau ; je suppose que vous savez que les problèmes de stationnement à Gerland existent depuis longtemps et depuis longtemps des questions ont été posées. Je dois vous dire qu'il y a des réponses que j'ai un peu en mémoire, très anciennes, qui consistaient à nous dire que de toute façon on ne pourra pas faire de parking sous la place Antonin Perrin parce qu'il y a beaucoup de réseaux et en particulier il y a un gros collecteur qui ne permettrait pas de faire cela à un coût disons convenable.

Donc cela, c'est une explication qui nous a été servie pendant des années et des années et je pense que c'est à l'origine des choix qui ont été faits, à savoir qu'il fallait trouver ailleurs une solution de parking et que celle-ci a été trouvée dans les immeubles de bureaux qui sont construits, par rapport à la halle, de l'autre côté de l'avenue Tony Garnier et qui vont laisser la place à un parking non pas de 700 places mais de 850 places. Evidemment, on peut considérer que ce n'est jamais assez mais je crois que ce sera, par rapport à cet équipement qu'est la halle Tony Garnier, une solution bien meilleure que la situation que nous avons aujourd'hui.

Donc, sur le plan du stationnement, les choses devraient pouvoir évoluer très positivement dans le secteur de Gerland.

En ce qui concerne les transports en commun -parce que je crois qu'il y avait également une question à ce sujet-, je crois que ce n'est pas tranché mais on peut parfaitement imaginer, dans l'avenir, que le tramway comme le métro traverse un fleuve ; d'ailleurs cela existe déjà. Donc, on pourrait très bien imaginer que le tramway, qui n'arrive pour le moment qu'au Confluent, traverse le Rhône pour desservir notamment le secteur de la halle Tony Garnier où il y a non seulement ce fantastique bâtiment mais également -comme vous le savez j'imagine- beaucoup d'entreprises et également beaucoup d'habitations.

Donc je ne suis pas trop inquiet sur l'avenir quand j'examine Gerland à l'aune de ce qu'il est aujourd'hui et de ce qu'il était hier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Flaconnèche. C'est toujours bon de faire des rappels du passé.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-3104 - Lyon 7° - Place Antonin Perrin - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3104. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Très brièvement, puisque Alain Giordano a dû nous quitter mais il voulait indiquer tout le bien qu'il pensait aussi bien du projet que de la manière dont s'était réalisée cette concertation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Des compliments temps en temps, cela fait plaisir.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-3111 - développement économique - Convention avec l'association Axelera - Subvention années 2005-2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Delorme a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3111. Monsieur Delorme, vous avez la parole.

M. DELORME, rapporteur : Monsieur le président, c'est une convention signée avec Axelera pour une subvention 2005-2006 dans le cadre du pôle de compétitivité chimie-environnement. Il y a trois modifications au rapport ; il convient de modifier le dossier de la manière suivante :

- à la page 1, à la fin du paragraphe après le titre "*Les enjeux*", indiquer : "**48 000 emplois**" au lieu de "*quelque 48 000 emplois directs*" ;

- dans la cinquième ligne du premier tableau, sous le titre "*Ingénierie et pilotage*", annuler : "*(participation grands groupes)*".

- à la page 4, dernier paragraphe : avant "*Vu ledit dossier*," ; au lieu de "*subvention de fonctionnement de l'ordre de 105 000 €*", il convient de lire : "**subvention de fonctionnement de 105 000 €**".

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, avec cette délibération qui apporte notre soutien au pôle de compétitivité chimie-environnement à travers son association support dénommée Axelera, voilà une intervention économique du Grand Lyon dans un domaine industriel majeur -ce qui n'est pas si fréquent-, celui de la chimie ; rappelons-le, c'est le troisième employeur industriel en Rhône-Alpes avec environ 48 000 emplois.

Un des premiers objectifs affichés de ce pôle de compétitivité est de conforter les emplois existants, de lutter contre les délocalisations et de viser la création de 1 000 emplois supplémentaires à l'horizon de six ans, en priorité dans les secteurs de la recherche et du développement. Nous ne pouvons bien sûr que nous en féliciter.

L'autre dimension du dossier très importante à souligner -vous l'avez vous-même évoquée tout à l'heure- est l'émergence d'une nouvelle conception de la chimie, une écoconception avec la prise en compte de sa relation à l'environnement à tous les stades, à l'usage final. Si notre région est un des pôles majeurs en matière de chimie, elle est également bien placée pour savoir ce que peuvent être les nuisances et les risques attachés à cette activité.

Les objectifs du pôle en la matière peuvent sembler un peu limités : se préoccuper uniquement de l'acceptabilité sociale des activités chimiques n'est pas répondre à la première demande de nos concitoyens, à savoir le besoin d'assurance sur leur sécurité et leur santé. Ce n'est certes pas l'objectif majeur d'un pôle de compétitivité mais l'on ne peut pas se lancer dans un projet de cette envergure sans prendre en compte cette dimension, en lien bien sûr avec les collectivités et les institutions compétentes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Le pôle de compétitivité chimie-environnement présente sans conteste des intérêts au plan économique pour ce secteur d'activité majeur de la région Rhône-Alpes et de notre agglomération.

Mais, au-delà de l'enjeu économique, nous notons que le projet vise à faire -je cite- "...une chimie d'avant-garde intégrant depuis

la conception (dont l'écoconception) jusqu'à la valeur d'usage finale pour le plus grand bénéfice de la société la maîtrise accrue de sa relation à l'environnement". Ainsi, il y a lieu de s'interroger sur l'utilité sociale de fabriquer une substance chimique, prise dans son acception la plus large, usage final mais aussi impact sanitaire et environnemental, à la fois pour les salariés de l'industrie qui la fabriquent, pour le citoyen, consommateur final et pour l'environnement, que ce soit l'air, l'eau, l'atteinte au milieu et les risques technologiques.

Nous souhaitons particulièrement insister sur ces aspects de l'utilité sociale et de l'impact environnemental des substances fabriquées, et notamment sur la question de l'association des salariés au pôle. Il ne nous semble pas que le pôle prévoie, à ce stade, d'associer les syndicats de salariés de la chimie et nous pensons que cela serait intéressant.

Sur les risques, le pôle devant être une chimie d'avant-garde, il doit l'être aussi sur cette question. Le projet comportera-t-il un volet de recherche-développement et d'actions pour renforcer la sécurité des installations à la source, en particulier dans la vallée de la chimie et ainsi innover pour protéger plus et mieux à la fois les salariés et les riverains ? Il est vrai que le projet tel qu'il est conçu ne porte pas directement sur ces aspects mais il nous semble que, quand on veut être innovant sur la chimie, il faudrait l'être aussi sur ces questions.

Nous souhaitons vivement que ces compléments, tant en termes de contenu que de démarches partenariales, puissent être apportés.

Nous voterons ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Reppelin.

M. le vice-président REPELIN : Juste deux mots pour souligner le rôle du Grand Lyon comme animateur catalyseur au niveau de ce pôle de compétitivité mais tout le monde l'a fait, les orateurs précédents et vous-même lors du débat sur le budget primitif.

Je voudrais ajouter simplement pour mes collègues qui parlent de la réduction des risques que ce pôle est plus un pôle d'innovation entre chercheurs et entreprises -comme il a été dit- pour aller vers une chimie plus fine et plus propre. Je pourrais simplement rajouter que la problématique de réduction des risques et des nuisances, déjà travaillée par les entreprises, sera par contre traitée au niveau local dans l'Agenda 21 de la vallée de la chimie et dans celui du Val de Saône où les entreprises qui sont dans le pôle de compétitivité participeront aussi à notre Agenda 21 puisque nous les avons déjà contactées et qui sont parties prenantes de notre Agenda 21.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais simplement rajouter une chose : vous dites : "tout le monde a souligné le rôle du Grand Lyon". Nous, nous en avons parlé, vous, vous l'avez fait et je tiens à vous en remercier parce que c'est une chose de dire et cela en est une autre de faire et si ce pôle existe, c'est largement grâce à vous.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DELORME.

N° 2005-3113 - développement économique - Convention avec l'Institut du mécénat de solidarité IMS - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3113. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Il s'agit de la convention avec l'Institut du mécénat de solidarité (IMS) et il y a un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, je souhaite intervenir très brièvement sur ce dossier qui, s'il ne présente pas un caractère stratégique pour le développement de notre métropole, pose cependant le problème de l'utilisation des fonds publics. De quoi s'agit-il ?

Un certain nombre de grandes entreprises ont pris l'initiative de créer un Institut du mécénat de solidarité. Une telle démarche est extrêmement louable mais, à l'évidence, elle n'a pas besoin d'être soutenue financièrement. C'est en effet une bien singulière conception que de faire du mécénat avec l'argent des autres et qui plus est avec l'argent public ! Que notre collectivité entretienne des rapports étroits avec cet institut, et notamment avec sa structure régionale, cela me paraît une bonne chose. Mais participer au financement, même de façon modeste, cela devient éminemment contestable. Il s'agit d'une question de principe et, au nom de ce principe, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Socialiste.

M. LINOSSIER : Cet institut IMS est une association qui rassemble quelques chefs de grandes entreprises soucieux de la responsabilité sociale des entreprises et cet institut a mis en place sur Rhône-Alpes un programme de sensibilisation des patrons des PMI et PME aux problèmes d'environnement et aux pratiques de responsabilités sociales, notamment pour lutter contre les discriminations.

Le groupe Socialiste veut insister sur l'importance d'une telle initiative. En effet, le chantier est immense car la majorité des patrons de PMI et PME est aujourd'hui très loin de ces préoccupations : le développement durable, c'est pour la majorité des chefs d'entreprise un mot, un gadget voire une contrainte. Pour que les chefs d'entreprise arrivent à adhérer au concept de développement durable, pour qu'ils le prennent au sérieux et se l'approprient, le travail de sensibilisation à faire est immense.

Cet institut, l'IMS, qui s'attaque courageusement à ce problème, ne rassemble malheureusement que cinquante-cinq entreprises dans toute la région Rhône-Alpes. C'est très peu par rapport au nombre d'entreprises qui existent et le groupe Socialiste et apparentés souhaiterait que le Grand Lyon réfléchisse aux actions qu'il pourrait mener, aux initiatives qu'il pourrait prendre pour amplifier cette action car, contrairement à ce que pense monsieur Barthélémy, il nous semble que c'est le rôle d'une collectivité comme la nôtre de faire prendre conscience aux citoyens et aux chefs d'entreprise que le développement durable, ce n'est pas qu'à la collectivité publique qu'il incombe mais que tout le monde doit y prendre sa part, et notamment les chefs d'entreprise parce qu'ils ont des responsabilités particulièrement importantes dans ce domaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : groupe Union pour la Communauté,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. SAUZAY.

N° 2005-3115 - développement économique - Versement à la Communauté urbaine d'une subvention par la délégation interministérielle post tsunami - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Joly a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3115. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. le vice-président JOLY, rapporteur : Il s'agit de délibérer sur le fait, pour le Grand Lyon, d'accepter une subvention de 25 000 € au titre du programme de prévention des risques à développer dans le cadre du post tsunami.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. VATÉ : Monsieur le président et chers collègues, il ne s'agit pas de s'exprimer contre cette proposition mais nous pensons utile de mettre en garde contre deux illusions que pourrait entretenir la rédaction du rapport.

La première de ces deux illusions est contenue dans le troisième alinéa où il est dit que ce serait principalement en raison de l'impréparation des élus et des cadres locaux que les secours ont éprouvé une grande difficulté à se mobiliser et se coordonner sur les différents théâtres de la catastrophe. Pourquoi est-ce une illusion ? Tous ceux qui font métier de travailler sur ces questions de risques dans les pays pauvres vous diront que ce qui a le plus nui à la rapidité, surtout à l'efficacité, même un an après, de l'ensemble considérable de moyens qui s'est mobilisé, c'est non pas l'impréparation des responsables locaux bien sûr, -c'est un paramètre mais ce n'est certainement pas le plus important-, c'est à certains moments un climat de concurrence entre intervenants, c'est surtout un morcellement, un éparpillement des interventions et, dans bien des cas, des effets de redondance, faute de programmation, de concertation, non pas du côté des acteurs locaux mais de ceux qui venaient de l'extérieur.

Voilà, la première illusion dans laquelle il ne faudrait pas que nous tombions : l'analyse et la gestion des risques sont un métier. La logistique est un autre métier. La reconstruction est un troisième métier. L'urgence humanitaire est un quatrième métier. Or, nous savons que sur ces terrains-là, et spécialement dans le cadre du tsunami, beaucoup ont voulu tout faire alors que, dans leur sagesse, les experts des Nations Unies -et je pense notamment au rapport DRR qui en français se dirait "réduction des risques de désastre naturel"- ont depuis quelques années mis en évidence l'importance de la spécialisation des intervenants pour bien atteindre la cible. Et donc je crois que c'est une première illusion dont il faudrait se méfier dans la mise en œuvre de ce programme auquel la Communauté urbaine est associée.

La deuxième illusion tient au chiffre de 26 000 € concernant un programme de formation sur une zone qui va être forcément limitée et qui, sauf malchance extraordinaire, ne sera pas la

prochaine touchée et nous le souhaitons. Cette somme apparaît comme dramatiquement faible par rapport à l'ampleur des enjeux qui sont proposés à cette action, à moins de supposer qu'il y aurait derrière un effet multiplicateur par mise en place d'un système de diffusion de l'information, à moins encore de disposer de relais qui garantissent la pérennité de l'action à laquelle nous allons nous engager.

Je remercie monsieur Joly des précisions qu'il a déjà données sur une partie des questions que je me posais -il l'a fait en commission- mais, sur celles que j'évoque ici, il semblerait qu'il reste un doute, qui n'est pas à notre niveau mais au niveau de nos partenaires, dans la conception et dans la mise en œuvre de ce programme où nous ne sommes pas seuls. Et je crois qu'il conviendra peut-être d'interpeller ces partenaires pour être rassurés sur ces différents points.

Quant à nous, à l'échelle de la Communauté urbaine, je crois que nous pouvons attendre un retour de cet engagement financier, que l'on nous dise concrètement comment cela s'est traduit, comme par exemple comment se sont déjà traduits les efforts d'aide au développement sur le long terme qui sont prévus dans le premier alinéa du rapport, et enfin que l'on en fasse un jour un bilan.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président JOLY.

N° 2005-3116 - développement économique - Centre de congrès de la Cité internationale - Délégation de service public - Approbation du dossier de consultation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3116. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de parole de trois minutes pour le groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, l'heure se fait un peu tardive et je crois que ce cahier des charges montre ce que j'avais pensé et je pense que nous nous réservons notre position au moment de l'attribution de ce marché. Voilà ce que je voulais vous dire.

Je pense qu'il n'est pas très normal d'ailleurs qu'une question de cette importance soit inscrite en dernier point de l'ordre du jour, ce qui oblige tout le monde à attendre. Je ne veux pas demander un décompte des présents car il n'y aurait sans doute pas la quotité ; je suis responsable de l'intérêt général et l'intérêt général commande que ce dossier soit passé aujourd'hui donc je ne demande pas un appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT : Deuxième groupe, les Verts, vous avez la parole.

M. TÊTE : Monsieur le président, c'est vrai que l'heure est tardive mais le sujet est difficile et nous voulions évoquer nos inquiétudes.

La première inquiétude touche essentiellement nos relations avec l'État parce que nous avons bien compris une subtilité de la présentation fiscale, c'est que, pour pouvoir récupérer la valeur de la TVA sur ce dossier, donc de l'investissement, sur 150 M€, on va déclarer une valeur d'amortissement qui devra être versée par le délégataire (3,555 M€) mais on ajoute ensuite que, si l'équilibre n'était pas trouvé, on verserait une subvention pour équilibrer le projet. On ne sait pas aujourd'hui à quel niveau est la subvention, on ne sait pas à quel niveau on a calculé les 3,555 M€ par rapport à 1,151 M€ pour le calcul de l'amortissement, mais toujours est-il que, si c'est une question d'aller et retour de l'argent qui permet de récupérer le FCTVA, si c'est légal -car c'est complexe- tant mieux ! mais c'est curieux et si ce ne l'est pas, c'est inquiétant.

La deuxième chose...

M. LE PRÉSIDENT : Ecoutez, moi ! Je commence à en avoir ras le bol, mais vraiment ras le bol, qu'à chaque délibération, on mette en avant le caractère légal, pas légal, suspicieux ! Si vous pensez qu'à ces bancs siège une bande de ripoux, vous le dites une fois pour toutes, mais vous vous arrêtez ! Allez-y !

M. TÊTE : Monsieur le président, je vais tout de même continuer mon intervention parce que nous sommes dans une démocratie. Monsieur le président, vous avez beaucoup de bénéfices, notamment de parler longtemps quand nous sommes obligés d'aller à l'essentiel et que donc nous résumons peut-être un peu trop. Si je peux parler plus longtemps, peut-être pourrais-je être plus précis !

Ceci étant, ma deuxième inquiétude dans ce dossier, c'est sur le niveau des charges transférées. Qu'il y ait des charges transférées, là encore, cela ne pose pas de souci si elles sont clairement déterminées ; mais voyons la liste des charges : pour la première, le droit d'entrée, il est clair, il est annoncé à 1,5 M€, auquel s'ajoute une somme qui n'est absolument pas précisée -c'est le paragraphe 2 de l'article 9-1 "droit d'entrée"- et enfin, le troisième paragraphe de ce même article, c'est une somme entre 750 000 € et 1,5 M€. Si vous êtes le sortant, vous connaissez ces chiffres, si vous n'êtes pas le sortant, vous êtes dans l'incertitude.

Autre chose, sur le personnel, il y a une contradiction avec vos documents. Dans le cahier des charges, vous ne dites rien sur la reprise du personnel ; dans le projet de contrat, il y a l'obligation de reprendre le personnel. C'est le L 122-12 du code du travail. La question n'est pas là ; la question -pour avoir fait des délégations de service public ailleurs- est que l'on indique évidemment l'importance du personnel à reprendre car si vous êtes le sortant, vous savez le nombre de personnels du L 122-12, si vous êtes le rentrant, vous ne le savez pas.

Troisième observation, la redevance. La redevance est totalement imprécise dans le contrat et elle aura une part fixe et une part variable. Quelle est la grande difficulté de comparer deux offres comparables à géométrie variable ? Avec, un, le prix de reprise, deuxièmement, la redevance d'occupation du domaine public, troisièmement avec deux variables, plus quatrièmement éventuellement la subvention demandée, c'est comparer des offres financières basées sur trois incertitudes économiques. Pour favoriser la comparaison des offres, on s'arrange -comme on le fait ailleurs- à fixer un certain nombre d'éléments pour que les taux de comparaison soient le plus faibles possible ; c'est ce qui aurait été souhaitable, à mon avis.

Quatrième et avant-dernière observation, sur les biens de reprise, il n'y a strictement rien d'indiqué sur les méthodes de comptabilisation, c'est-à-dire l'amortissement comptable. Quant on sait, dans d'autres dossiers, les difficultés qu'il y a eu lieu à interpréter cette phrase et je vous en communiquerai quand vous le souhaiterez, monsieur le président, vous verrez pourquoi je suis inquiet.

Enfin, cinquièmement, une interrogation : puisque nous avons eu à peine vingt-quatre heures pour étudier ce dossier -je l'ai eu ce matin-, je ne suis donc pas formel à 100 %, ce sont des inquiétudes que j'exprime. Je vois une convention d'arbitrage dans l'article 44. De mémoire, les conventions d'arbitrage sont certes autorisées pour les marchés publics mais, de mémoire encore, les codes de marchés publics et la DSP sont des droits différents ; on en a même jugé pour les commissions d'appel d'offres et les commissions de DSP un droit différent sur la présence ou non de telle et telle personne, comme vous le savez.

Je ne suis pas sûr que les conventions d'arbitrage soient possibles dans les DSP mais là encore, je peux me tromper. Je suis un homme modeste, qui n'a travaillé que depuis ce matin sur ce dossier pour les communications. Nous ne sommes pas parfaits, je ne suis pas parfait mais quand je vois un certain nombre de ces observations alors que, par ailleurs, j'ai vu mieux dans les rédactions et plus précis, je peux simplement dire que ce cahier des charges me paraît imprécis et donc par là inquiétant. C'est pour cela que nous ne l'approuverons pas et que nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. Je mets le dossier aux voix. Je vous signale qu'il avait déjà été retiré, il y a environ...

Monsieur Daclin, pardon ! Le groupe UPC.

M. le vice-président DACLIN : Merci, monsieur le président de me passer la parole quelques instants.

J'ai travaillé sur l'établissement de ce cahier des charges. Je crois d'abord qu'il faut essayer d'analyser par rapport à ce qui se passe aujourd'hui à la ville de Lyon puisque ce système est en place à la ville de Lyon et le cahier des charges qui lie le palais des congrès à la ville de Lyon nous a servi de base.

Il faut savoir qu'actuellement, c'est une délégation de service public qui rapporte environ 1 M€ tous les ans à la ville de Lyon, qu'avec le passage à la salle 3000, cette redevance devrait monter à 1,6 M€. Et j'insiste sur le changement fondamental qui va exister avec l'arrivée de la salle 3000 parce que, d'une certaine façon, cela place les compétiteurs à même niveau puisque ni le délégataire actuel ni les futurs ne connaissent exactement le fonctionnement dans la nouvelle géométrie. Sur le plan commercial, ce système de DSP s'avère très efficace : cette année, nous avons fait plus 19 % sur 2005 et nous allons sans doute avoir une progression du même type l'année prochaine pour ne pas dire plus.

J'insiste sur un dernier point : nous sommes actuellement la ville qui est montrée en exemple dans ce monde-là puisque aucune ville n'arrive à avoir une redevance de ce niveau et comparable dans les différents palais des congrès, comme Paris, Toulouse, Nice, Lille ; il n'y a qu'un seul palais des congrès qui perçoit une redevance qui est inférieure de 60 % à la redevance que touche la ville de Lyon actuellement.

Nous avons revisité ce cahier des charges et je trouve, Patrick Bertrand, cher collègue, que vous faites des manières puisque vous étiez à côté de moi lors des réunions et je n'ai pas souvenir que vous ayez trouvé une quelconque pression insupportable à vos yeux. Vous avez admis comme moi que le cahier des charges était tout à fait correct.

Pourquoi se retrouve-t-il actuellement remis sur la table ? Parce que nous avons apporté un certain nombre de corrections, de difficultés, nous avons rendu ce cahier un peu plus dur -je pense en particulier à tout ce qui concerne les services annexes qui ne sont aujourd'hui pas assez bien contrôlés, nous avons mis des contraintes de programmation, des contraintes d'entretien, nous avons rajouté un certain nombre d'éléments qui rendent la réponse plus difficile. Nous sommes aujourd'hui devant une situation telle qu'il n'y a eu en tout en pour tout que deux candidatures à cet appel d'offres lancé en juillet et en août ; l'une d'entre elles était insuffisante pour manque de références et, pour la deuxième, il y avait à l'évidence sous-capitalisation de la société qui a répondu. Donc, à juste titre, nous avons considéré qu'il y avait lieu de relancer la machine.

Un peu comme notre président, je suis très étonné par cet espèce de dialogue en trompe-l'œil dans lequel moins on en dit, plus on sous-entend ; on remplace les faits par des rumeurs, des réalités par des procès d'intention, la transparence largement pratiquée par les services est remplacée par une espèce d'ère du soupçon. Je trouve que tout cela est indigne d'une démocratie majeure, je trouve que c'est surtout la révélation d'une pratique qui place le débat politique au niveau du non-dit et de la rumeur et je trouve que c'est ce qui fait le lit de tous les populismes. En tout cas, j'espère pour tous ceux qui pratiquent ce type de politique ou de dialogue politique qu'ils ne passeront pas du rôle de pompier pyromane à celui d'arroseur arrosé. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UPC.

M. BARTHELEMY : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laurent.

M. le vice-président LAURENT : Monsieur le président, le dossier de la salle 3000 a été le premier que j'ai eu à traiter depuis que vous m'avez confié la délégation des gestions externes. Sans directive de votre part ni de votre Cabinet et en ne tenant nullement compte des remous du microcosme, la commission a décidé en toute conscience de repartir à zéro. Vous avez par la suite entériné notre choix.

A chaque dossier soumis par les gestions externes, soit la commission permanente composée de représentants de nos différents groupes communautaires, soit un comité de pilotage composé des vice-présidents concernés par le problème étudient les demandes. Nous n'avons de compte à rendre à personne, si ce n'est à vous, monsieur le président, et à vous, nos pairs, conseillers communautaires. En aucun cas ces dossiers ne doivent être mis sur la place publique. Il y a plusieurs raisons à cela.

Tout d'abord, la loi exige une totale confidentialité lors de leur traitement.

Ensuite, nous connaissons bien le dicton gaulois qui énonce que ceux qui parlent ne connaissent pas le dossier et que ceux qui le connaissent se taisent.

Mais surtout nous sommes conscients de la conséquence possible de nos actes. Nous savons que nos décisions vont toucher dans un avenir immédiat les entreprises concernées par la délégation de service et que certaines peuvent y laisser leur peau ! Nous savons que des dizaines d'emplois de salariés peuvent être remis en cause. Nous savons également que ceux qui ne seront pas retenus n'ont pas pour autant démérité ; ils auront été simplement coiffés sur le poteau, parfois d'un cheveu, par un concurrent plus en forme à cet instant T. Pour toutes ces

raisons, nous mesurons l'ampleur de nos responsabilités et nous devons demeurer insensibles à tout persiflage médiatique.

Mais nous savons surtout que la mission dont nous sommes investis n'a qu'un seul objectif : travailler pour les intérêts de notre Communauté urbaine dans le strict cadre de la loi, même si cela doit faire grincer des dents, même si des intérêts individuels sont mis à mal. Ceux qui sont dans ces instances savent qu'ils vont prendre des coups voire des coups bas et que leur place n'est pas une sinécure mais ils l'acceptent. Même si, dans le court terme, leur choix peut surprendre et bousculer des projets électoraux, seuls les résultats escomptés à long terme comptent à leurs yeux.

Mes chers collègues, je voudrais en votre nom remercier l'ensemble des fonctionnaires qui travaillent dans le service des gestions externes et en particulier leur directeur. Dans ce climat actuel délétère, où règne la suspicion, ils continuent avec stoïcisme à garder le cap et à remplir pleinement leur mission. J'apprécie leurs notes de synthèse professionnelles et sans verbiage qui me permettent de me mettre rapidement au courant des différents dossiers.

Monsieur le président, les élus et les fonctionnaires qui travaillent au devenir des gestions externes, pas plus tard que demain matin, continueront à œuvrer en leur âme et conscience, aussi bien dans la tempête que dans le calme retrouvé. Ils ont tous profondément envie d'arriver à bon port, celui du Grand Lyon. Merci.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Bertrand, vous voulez la parole ?

M. BERTRAND : Oui, monsieur le président, merci de me redonner la parole. J'ai été attaqué nominativement, donc j'estime que j'ai tout de même quelques petits éléments de réponse à dire.

Je n'ai jamais mis en cause la qualité des gestions externes avec lesquelles j'ai travaillé pendant trois ans et demi de manière extrêmement facile et de qualité. Donc, je ne vois pas en quoi j'ai remis en cause cette Direction.

En ce qui concerne la transparence que nous répète sans cesse monsieur Daclin, un exemple : j'avais demandé, lors du précédent conseil de Communauté, un complément d'information sur le dossier relatif à la gestion de TEO. J'ai attendu et fait trois relances pour avoir une partie de ces informations ; je ne les ai pas toutes eues, je le regrette, et je ne sais pas pourquoi cette transparence ne se fait pas.

En ce qui concerne monsieur Laurent, je suis tout à fait d'accord avec lui, que pendant une phase de négociation, il n'est pas question de rendre publique la manière dont les négociations se font puisqu'à ce moment-là, on est perdu d'avance face à la partie adverse -si je puis dire- des négociations. Mais quand j'ai demandé les choses concernant ASF, la négociation était finie, nous avions voté. Simplement, à titre d'information, je voulais savoir un certain nombre de choses et je ne les ai pas eues ; c'est ainsi.

Je ne voulais pas le dire mais, puisque l'on me pousse dans mes retranchements, monsieur le président, je ne vous ai jamais dit qu'il y avait quarante ripoux sur cette estrade, je dis simplement qu'il y a des décisions que je ne comprends pas. J'ai parlé tout à l'heure des marchés de voirie, je continue à ne pas les comprendre, je continue à ne pas comprendre pourquoi on surpaye nos travaux de voirie. En ce qui concerne...

M. LE PRÉSIDENT : Attendez ! Puisque vous abordez ce point-là, est-ce que la différence porte sur une appréciation qui, entre par exemple le vice-président chargé de la voirie, la commission d'appel d'offres et vous-même, aurait été différente -ce qui est un point : on peut effectivement avoir des appréciations différentes- ou est-ce que ce que vous dites est que quelqu'un, à la direction du Grand Lyon (le président, son Cabinet, la direction générale), aurait sciemment fait en sorte qu'il y ait effectivement des ententes sur les marchés de voirie ? Qu'une fois pour toutes, les choses soient dites en public !

M. BERTRAND : Je vais vous répondre, monsieur le président, pour vous dire que je ne peux pas répondre à votre question. Comment voulez-vous, monsieur le président, -et je ne pense pas que ce soit le cas- que je puisse affirmer que, dans le secret de vos cabinets, vous ayez des accords avec des chefs d'entreprise en les laissant faire ou ne pas faire les choses ? Je ne peux pas vous l'affirmer, monsieur le président ! Je n'ai pas dit, pour cela, que vous étiez ripoux et que vos quarante vice-présidents sont ripoux.

(Mouvements dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? On a un droit, dans le droit français, c'est que, tant qu'on n'a pas prouvé quelque chose, on est censé être innocent et donc soit on prouve qu'il y a une entente et on dit sur quels éléments on se fonde, en disant quelles sont les personnes qui ont fait l'entente, soit on pense qu'on aurait pu faire autrement. Mais, excusez-moi, il y a des tas de dossiers sur lesquels je pense que l'on aurait pu faire autrement et, comme ils me sont présentés par un vice-président, un autre vice-président, je l'accepte et je ne dis pas que, parce qu'il pensait différemment de moi, c'était un vice-président qui était avec des pressions, des sous-entendus, etc.

Si on en est là, où va-t-on ? Moi, je vous le dis, si vous continuez sur ce ton-là, pour les uns et pour les autres -pour moi, ce qui compte le plus, c'est mon honneur-, je vous laisse là, vous en prenez vos responsabilités, à la ville de Lyon, au Grand Lyon et ce sera terminé ! Et vous gérerez comme vous voudrez, avec la majorité que vous voudrez ! Mais je ne laisserai pas continuer sur ce ton pendant des mois parce que le meilleur est encore à venir, chers collègues, et donc je trouve cela scandaleux et je tiens à le dire publiquement.

(Applaudissements).

M. BERTRAND : Si je peux me permettre, monsieur le président, c'est mon honneur qui a été mis en cause tout à l'heure, ce n'est pas le vôtre ! C'est mon honneur qui a été mis en cause par monsieur Daclin.

M. LE PRÉSIDENT : Jusqu'à présent, les articles de presse me visent moi !

M. BERTRAND : En ce qui concerne les raisons du retrait du dossier pour la salle 3000, si c'est parce que le candidat sortant était sous-capitalisé comme vient de le dire monsieur Daclin, c'est très embêtant parce que soit il ne peut pas se représenter, soit il va se représenter en présentant la garantie de sa maison-mère. Je voudrais vous préciser, monsieur Daclin, je ne voulais pas rentrer dans tous ces détails mais, si tel était le cas, la plupart de nos dossiers de délégations de service public par le passé sont entachés de très, très graves fautes puisque -si je peux terminer-, pour la plupart, la caution de la maison-mère a été demandée pendant la phase de négociation. Donc, je ne vois pas ce qui nous interdisait de demander à la CECIL la caution de sa maison-mère pendant la phase de négociation.

En ce qui concerne l'intérêt individuel, je voudrais vous dire, chers collègues, que je ne sais pas quel intérêt individuel j'ai mais ce n'est certainement pas celui de l'argent. Je voudrais tout de même vous préciser que j'ai démissionné volontairement, sans que personne me le demande, de mon poste de vice-président parce que je n'étais plus d'accord sur un certain nombre de choses et, en conséquence, je perds de l'argent mois après mois. Donc ce n'est pas de mon intérêt individuel. Je voudrais vous dire d'ailleurs... -si vous me laissez parler deux minutes- ...je voudrais également vous dire -je l'avais dit la dernière fois, malheureusement, il n'y en a aucun qui a accepté !- que si des vice-présidents se considèrent comme n'ayant pas assez de travail ou ne servant pas tout à fait assez, ils pourraient démissionner et cela économiserait à concurrence de ce que j'ai fait économiser en faisant moi-même le choix.

Enfin, sur l'emploi des salariés, il ne faut pas exagérer mais -monsieur Tête vient de le dire- lorsque l'on reprend une délégation de service public, obligatoirement le successeur est obligé de reprendre les salariés -c'est ce qu'ASF va faire pour Eperly-, c'est la loi, je ne vois pas quel est le souci sur l'emploi des salariés.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-3085 - Schéma de passation des contrats de concession - Election des membres de la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2005-3085 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2005-3087 - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux concernés par ces modifications - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-3102 - Lyon 3° - Lyon 7° - Fosse aux Ours - Places Jutard et Raspail - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2005-3106 - Lyon 3° - Nouvelle rue Mouton-Duvernet - Réalisation de la voie - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

N° 2005-3109 - Villeurbanne - Parc de stationnement de l'Hôtel de ville - Aménagement de l'entrée piétonne - Acquisition d'un volume à la Société villeurbannaise d'urbanisme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Flaconnèche comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3087, 2005-3102, 2005-3106 et 2005-3109. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-3088 - Marché à bons de commande d'entretien et pose des équipements vidéo et de détection - Autorisation de signer un marché pour des prestations de service - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-3092 - Villeurbanne - Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée - Convention financière avec la ville de Villeurbanne - Opération voies structurantes de la Doua à Villeurbanne - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-3096 - Villeurbanne - ZAC des Maisons Neuves - Approbation du programme d'équipements publics (PEP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-3097 - Saint Priest - ZAC du Vieux Village - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-3098 - Lyon 3° - ZAC Centre Liberté-Péri - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-3100 - Bron - Parilly - Rue Voillot - Travaux de restructuration - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-3101 - Villeurbanne - Convention d'occupation du domaine public avec la Ville pour l'aménagement d'un jardin de poche - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-3107 - Travaux de plantations et entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lots n° 5 et n° 7 pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer des marchés pour des travaux de plantations - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-3108 - Travaux de pavage et dallage sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer un marché pour des travaux de pavage et dallage - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-3110 - Contrat de licence non exclusive pour le mobilier urbain "assis-debout" - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3088, 205-3092, 2005-3096 à 20053098, 2005-3100, 2005-3101, 2005-3107, 2005-3108 et 2005-3110. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-3090 - Saint Fons - Réhabilitation du quartier de l'Arsenal - 43 à 61, rue Emile Zola - Participation financière à la SA Axiade Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3090. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2005-3091 - Vaulx en Velin - Quartier d'Écoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Approbation d'une deuxième tranche de travaux, du nouveau coût de l'opération globale et du plan de financement correspondant - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-3105 - Lyon 8° - Quartier Mermoz - Rue Froment - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3091 et 2005-3105. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2005-3095 - Limonest - ZAC du Bois des Côtes - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3095. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2005-3099 - Lyon 7° - ZAC Porte Ampère - Convention de participation financière de la ville de Lyon au coût des équipements primaires - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2005-3099 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-3112 - Versement d'une subvention à l'association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (Aradel) pour l'organisation des quinzièmes rencontres nationales de l'économie territoriale les 22, 23 et 24 mars 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Linossier comme rapporteur du dossier numéro 2005-3112. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LINOSSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

N° 2005-3114 - Filière de la vie - Participation financière à l'étude de faisabilité du projet d'hadronthérapie Etoile (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbonés) dans le cadre du contrat plan État-Région - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Delorme a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3114. Monsieur Delorme, vous avez la parole.

M. DELORME, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. DELORME.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-3117 - Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) - Transfert de la compétence modification des schémas de cohérence territoriale - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3136 - Opérations globalisées - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions de l'année 2006 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2005-3137 - Enlèvement et valorisation des cartouches d'encre et toners - Autorisation de signer une convention avec l'entreprise ESI - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Terracher comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3117, 2005-3136 et 2005-3137. Monsieur Terracher, vous avez la parole.

M. TERRACHER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. TERRACHER.

N° 2005-3118 - Individualisation d'autorisation de programme 2006 - Opérations globalisées pour maintenance de bâtiments - Acquisitions de matériel - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2005-3134 - Révision, pour l'année 2006, du tarif des interventions sur voies privées et des redevances d'occupation du domaine fluvial - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2005-3135 - Bron - Rillieux la Pape - Parcs-cimetières de la Communauté urbaine - Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2006 dans le cadre de la délégation de service public à la SAUR SA - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3118, 2005-3134 et 2005-3135. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2005-3128 - Budget supplémentaire du Symalim - Demande de participation financière complémentaire de la Communauté urbaine - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-3129 - Remboursement anticipé et refinancement d'un emprunt à taux fixe élevé - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2005-3130 - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2006 - Cadre général - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bertrix, en l'absence de monsieur Vincent rapporte les dossiers numéros 2005-3128 à 2005-3130. Madame Bertrix, vous avez la parole.

Mme BERTRIX, rapporteur en remplacement de M. VINCENT, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme BERTRIX en remplacement de M. VINCENT absent momentanément.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-3138 - Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'assainissement en 2006 dans le cadre des autorisations de programme - Individualisation de ces autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 12 en dépenses et AP 120 en recettes - Assainissement - Autorisation de programme 1008 : acquisitions de matériels, mobiliers et véhicules - Autorisation de programme 1012 : bâtiments - Autorisation de programme 1016 : stations d'épuration - Autorisation de programme 1020 : réseaux divers de proximité et stations de relèvement - Autorisation de programme 1024 : branchements et travaux pour compte de tiers - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3141 - Définition des programmes d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable en 2006 - Individualisation des autorisations de programme à partir de l'autorisation de programme globale AP 11 en dépenses et AP 110 en recettes - Eau potable - Autorisation de programme 0996 : programme d'études et de travaux sur réseaux et ouvrages d'eau potable - Autorisation de programme 1000 : programme d'études, d'actions et de travaux pour la sécurisation de la ressource - Autorisation de programme 1004 : programme d'études, d'actions et de travaux pour la sécurisation de la distribution - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3143 - Définition des programmes d'action à mener en 2006 dans le domaine des galeries drainantes, ruisseaux, réseaux d'eaux pluviales et bassins dans le cadre de l'autorisation de programme globalisée 1033 - Réseau d'hydrants pour la défense contre l'incendie dans le cadre de l'autorisation de programme globalisée 1028 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3144 - Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation des réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2006 - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Bourgogne comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3138, 2005-3141, 2005-3143 et 2005-3144. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-3139 - Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2006 - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-3148 - Contrat d'agglomération 2000-2006 - Volet territorial du contrat de plan - Soutien à des actions sur les espaces agricoles et naturels périurbains - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-3139 et 2005-3148. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

M. FILLOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FILLOT.

N° 2005-3140 - Amélioration de la sécurité dans les zones d'intermodalité de matières dangereuses en milieu urbain - Convention de partenariat avec l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3140. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2005-3146 - Nouvelles dispositions tarifaires - Restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service social et prévention -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-3146. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2005-3147 - Créations, transformations, suppressions d'emplois, modification de régime indemnitaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-3147. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La séance est levée.

(La séance est levée à 22 heures 55).

ANNEXE 1

**Présentation du budget primitif 2006
(Intervention de monsieur le vice-président Darne)**

Le budget primitif 2006 du Grand Lyon



Je rêve qu'il n'y ait plus
besoin de budget,
ou au pire,
qu'il ne comprenne
pas de chiffres

GRANDLYON
communauté urbaine

1

Conseil de communauté 19 décembre 2005

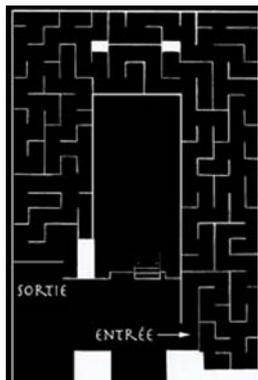
Budget 2006 Recettes



Le rêve : il n'y a plus d'impôt
prélevé par le Grand Lyon,
moi, père Noël je paie tout

La réalité : les entreprises
paient la taxe professionnelle,
l'Etat verse la DGF,
les ménages paient la TEOM et
la taxe d'assainissement
et puis il y a les péages, les
ventes de biens,
et les emprunts
et parfois des subventions

Un autre rêve : la permanence des méthodes comptables...



Difficile de s'y retrouver : Une année
l'instauration de la TPU, une autre le
changement de logiciel...

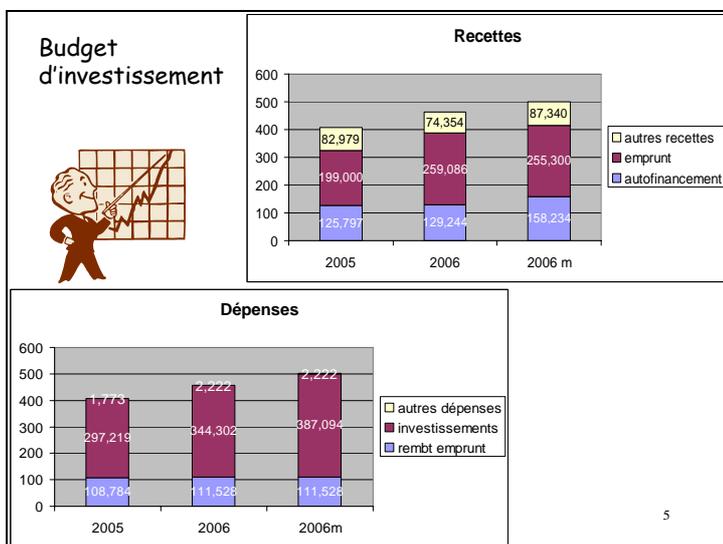
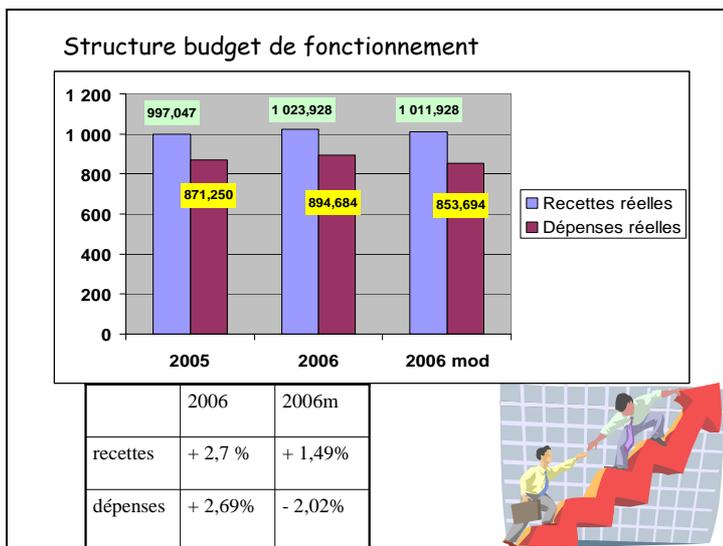
Cette fois c'est la réforme de la M14.

Des charges de fonctionnement qui
passent en investissement et voilà que
tout va mieux.

Ne figurent plus en section de
fonctionnement

- les cessions foncières (12 M€)
- les subventions d'équipement (42,7 M€)
- l'étalement des charges, ICNE (69 M€)

3



Mais qui se porte, fiscalement, le mieux, les communes ou le Grand Lyon ?

❖ L'évolution des bases fiscales entre 2004 et 2005 :

- Taxe professionnelle corrigée = + 1,4 %
- Taxe d'habitation = + 4,1%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties = + 3,6 %

Les bases des taxes « ménages » progressent plus vite que la taxe professionnelle

Le territoire s'enrichit, mais cela ne profite que faiblement à la Communauté urbaine

6

La taxe professionnelle (en millions d'euros)

Taux maintenu à 20,01 % - bases + 2 % sur notification 2005

- produit brut encaissé par le Grand Lyon = 482,1
- Attributions nettes de compensation versées aux communes = - 201,2
- Dotation de solidarité = - 14,5
- **Produit net = 266,4**



Et l'Etat ?

Les dotations de l'Etat progressent de 1,41%

336,9 M€ contre 334,1 M€ en 2005

7

Taxe enlèvement des ordures ménagères

dans ce bac, uniquement :



Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est proposé en augmentation de 10 % 86,1 M€ à 94,7 M€, du même ordre que l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Compte tenu de « l'enrichissement » naturel des bases foncières, le surcoût pour un contribuable moyen de l'agglomération serait de l'ordre de 8 € pour l'année 2006.

déposez-les **en vrac**
sans sacs plastique

GRAND LYON

8

Les services urbains : assainissement



L'usine d'épuration de Pierre-Bénite traite les eaux usées de l'Ouest de l'agglomération (31 communes soit ~ 450 000 habitants) elle sera terminée en 2006.

- Budget de 174 M€ dont 95,733 pour le fonctionnement (+ 5,66 %) mais recettes attendues à + 5,64 %.

- Mise en œuvre du tarif pour le service d'assainissement non collectif.

- Montant redevance /M3 : 0,722 €

- Coût total usine Pierre Bénite ; 131 M€

Les services urbains : eau

Anneau Bleu : champs captants de Crépieux Charmy



- La production et la distribution de l'eau sont affermées (les fermiers versent une redevance de 17,972 M€).

- Le budget est de 59,6 M€, dont 24,785 d'investissement opérationnel (barrières hydrauliques, réseaux, Crépieux-Charmy)

Prix de l'eau payé par les consommateurs = 1,2201 /M3 ¹⁰

Les services urbains : propreté

Vous est-il arrivé de laisser des déchets par terre lors d'une manifestation?



■ non jamais
■ oui de temps en temps
■ oui souvent

Si oui, pourquoi ?



■ pas de poubelle
■ poubelles trop loin
■ poubelles pleines

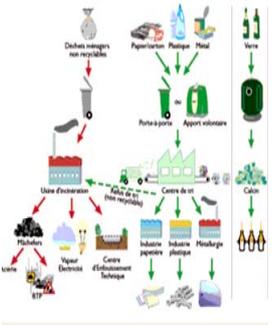
Le nettoyage
Plus de 1 050 agents, dont environ 130 conducteurs, 400 véhicules dont 29 véhicules d'intervention rapide
5 228 km de voies entretenues dont 13 km de voies piétonnes

**Budget Fonctionnement 27,9 M€
Investissement 16,0 M€**

La collecte
700 agents affectés à la collecte des ordures ménagères, dont ~ 190 chauffeurs.
248 véhicules, 222 circuits de collecte
9035 corbeilles de propreté 175 592 bacs gris collectés = 42 509 170 litres
137 417 bacs verts = 26 435 300 litres
2126 silos à verre
563 157 tonnes de déchets traités ¹¹

Les services urbains : propreté

Le traitement des ordures



- 14 déchetteries (fonctionnement = 6,3 M€)
- Investissements prévus à Champagne, à Feyzin (0,9 M€ en 2006)
- Incinération Lyon nord : 19,3 M€ (+ 4,8 M€)
Lyon Sud : 3,3 M€ (+ 0,9 M€)
- Valorisation des déchets et des résidus : 11,2 M€ (6,9 M€ en 2004)
- Au total le budget collecte et traitement = 72,4 M€ contre 61,4 M€ en 2005

Les services urbains : la voirie



632 agents
 2 983 km de voirie, dont 2 286 de voies communautaires et plus de 220 km de pistes et de bandes cyclables
 1 340 carrefours à feux, soit plus de 7 500 feux tricolores
 60 zones piétonnes protégées par des bornes mobiles
 140 traversées équipées pour les malvoyants
 50 ponts et passerelles et 300 petits ouvrages (murs de soutènement...), soit plus de 100 km bout à bout.
 8 tunnels dont 2 de plus de 1 800 m de long (Croix-Rousse et Fourvière)
 62 000 arbres d'alignement, soit une superficie de plus de 470 hectares
 300 km de pistes et bandes cyclables, 231 parcs de stationnement pour les vélos

Budget fonctionnement : 52,4 M€

Fortes augmentations du fonds d'initiative communale : 5 M€ (3,5 en 2005, 2,5 M€ en 2004)

Budget investissement : 70,8 M€

L'urbanisme



Le PLU a été entièrement numérisé et est disponible sous forme de CD-ROM par communes ou arrondissements de LYON (données écrites et graphiques). Disponible pour tous 5€.

Urbanisme : ZAC



Les participations aux ZAC dont le versement à la SEM Lyon Confluence (13,5 M€) sont inscrits dans le budget pour 29,847 M€ (dont 16,311M€ en fonctionnement)

Un impact économique fort

Leur impact économique, sur les métiers du bâtiment et des travaux publics est considérable. En effet, 1 € investi par le public dans une opération génère 15 € d'investissements privés

ZAC DE LA MONTAGNE	1	ZAC MOULIN VERMOREL	17	ZAC DU NOUVEAU BOUVIER	33
ZAC DES JARDINS DU PORT	2	ZAC MOISSAT	18	ZAC DE LA SERRAVALLE	34
ZAC DES CORBIERES	3	ZAC MARCASSÈRE BOUTEROLLEY	19	ZAC DU CENTRE (FRANÇOIS)	35
ZAC DES FERRIERES BLANCHARD	4	ZAC DES MARAIS	20	ZAC FRATERNITE (DACHES)	36
ZAC CHARPENETTES P. AULIARD	5	ZAC DES MARS CROIX	21		
LOTISSEMENT LES FLOURES	6	ZAC ST CLAUDE	22		
ZAC DU CENTRE (MAYMONT)	7	ZAC PERROLLETTES	23		
ZAC DE VIEUX VILLAGE	8	ZAC DU GRAND VILLON NORD	24		
ZAC HENRI 2	9	ZAC DU GRAND VILLON SUD EST	25		
ZAC DES PAYSANS	10	ZAC DU GRAND VILLON SUD OUEST	26		
ZAC DU CENTRE VILLE (DACHES)	11	ZAC CENTRALE VILLE (Croix-Rousse)	27		
ZAC DU CENTRE VILLE (Lyon 1)	12	ZAC DU CENTRE VILLE (Croix-Rousse)	28		
ZAC DU CENTRE VILLE (Lyon 2)	13	ZAC DU CENTRE VILLE (Croix-Rousse)	29		
ZAC DU CENTRE VILLE (Lyon 3)	14	ZAC DU CENTRE VILLE (Croix-Rousse)	30		
ZAC DES MONTAIGNES (Lyon 4)	15	ZAC DU SAISON DE FOUILLOUX	31		
ZAC DES MONTAIGNES (Lyon 5)	16	ZAC DU VILLON SUD	32		
ZAC LES MARCHES DE ST-JEAN	1	ZAC ST-JEAN DE CONTEFRANCOIS	37		

Politique de la ville : Pour une ville solidaire

Budget de fonctionnement : 4,730 M€,
budget d'investissement 29,4 M€

Sites G.P.V. (Duchère, Vénissieux, Vaux-en-Velin et Rillieux-la-Pape) le contrat A.N.R.U prévoit pour 5 ans un budget total de 699 M€ dont 81 M€ pour le Grand Lyon.



- Bron : Parilly
- Bron : Terrailon
- Décines : La Soie Montabertlet
- Fontaines-sur Saône : La Norechal
- Lyon 1er : Croix Rousse
- Lyon 3ème : Moncey
- Lyon 8ème : Langlet Santy
- Lyon 8ème : Mermoz
- Lyon 9ème : La Duchère
- Meyzieu : Les Plantées
- Oullins : La Saulaie
- Pierre Bénite : Haute Roche
- Rillieux : Ville Nouvelle
- Saint Fons : Arsenal
- Saint Fons : Les Clochettes
- Saint Priest : Alpes Bellevue
- Saint Priest : Bel Air
- Vaux-en-Velin : Grand Projet de Ville
- Vaux-en-Velin Sud
- Vénissieux : Max Barel
- Vénissieux : Minguettes
- Villeurbanne : Bel Air Les Brosses
- Villeurbanne : Saint Jean

La population représente environ 200 000 habitants soit 18% de la population de l'agglomération.

L'habitat :

L'OPAC du Grand Lyon possède et gère 21 739 logements, celui de Villeurbanne 6 861 et celui de Saint-Priest 4 724.

- Subventions aux OPAC communautaires : 6 M€
- Acquisitions foncières pour le logement social : 16 M€
- Autres dépenses de fonctionnement pour Habitat 3,198 M€

Un deuxième Plan Local de l'Habitat sera voté en 2006 pour une politique volontariste en matière d'habitat, de renouvellement urbain, de répartition de l'habitat social et de maîtrise du foncier est nécessaire.

Depuis 2001, le Grand Lyon a doublé la construction de logements sociaux et construit environ 2 000 logements par an avec l'ambition d'atteindre le chiffre de 2 400 annuels d'ici la fin du mandat.



17

Déplacements

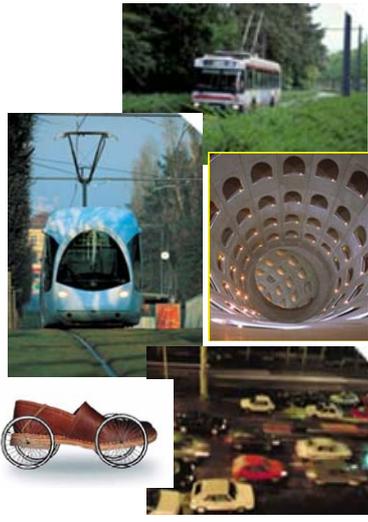
- Subventions au Sytral : 114,752 M€
- Politique de déplacements : 97,76 M€ d'investissement

exemple :

aménagement liés à Léa : 9,4 M€ en 2006

Centre de maintenance TGV : 2,5 M€ en 2006 sur 21 M€ au total)

Halte Jean-Macé : 1,1 M€ (études 2006)





Un chantier qui commence : de belles berges du Rhône

5 kilomètres de long, 60 000 m² de superficie, la totalité des bas-ports de la rive gauche du parc de la Tête d'or jusqu'à celui de Gerland est concernée.

Le programme est de 44,2 M€ (dont 12,1 M€ de recettes), les crédits de paiement 2006 pourraient être de 16 M€.

BERGES DU RHÔNE : LA CONCERTATION ENRICHIT LE PROJET



19




Le pôle de loisirs et le pôle multimodal du Carré de soie font partie des grandes opérations du mandat.

L'autorisation de programme est, pour l'instant de 14,5 M€

Crédits de paiement 2006 : 2,9 M€



20

Cité internationale

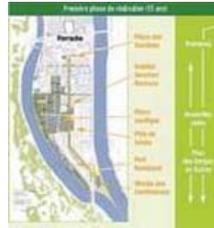
Le coût total est de 151 M€ (parkings inclus) le montant payé en 2006 sera de 29 M€ (inauguration été 2006)




21

Lyon Confluence, 2003 - 2015

Le coût total pour le Grand Lyon a été estimé à 152,75 M€
 Pour 2006, 13 M€ en subventions + travaux 2,9 M€



22

Porte des Alpes



Le coût total pour le grand Lyon est de 33,8 M€,
 le montant à payer en 2006 sera de 5,7 M€

23

L'Agenda 21 du Grand Lyon



aimons l'avenir

Pour préparer demain :
 Agenda 21 (225 000 euros)
 Éducation à l'environnement (590 000€)
 Conférence des maires
 Conseil de développement



24

Développement économique

Chiffres de l'aire urbaine

121 400 établissements
900 de plus de 100 salariés
57 700 sans salariés
80 sièges sociaux d'entreprises de plus de 1000 salariés
579 475 emplois salariés privés
+0,9 % en un an
+7 % en cinq ans
12 065 créations d'établissements en 2004
+12,6 % en un an
+24 % en cinq ans
9,5 % Taux de chômage au sens du BIT (Rhône)
68 740 demandeurs d'emploi (catégorie 1 ²)

Le budget 2006 de la direction économique est de 11,006 M€ en fonctionnement

25

Les cinq projets de pôle de compétitivité déposés dans l'agglomération lyonnaise ont été labellisés lors du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 12 juillet 2005.

Développement économique Pôles de compétitivité

Intitulé du pôle	Rayonnement	Objectif
LyonBiopole	Mondial	Conforter le leadership mondial du territoire rhônalpin dans les vaccins et le diagnostic en croisant les savoir-faire en biologie (diagnostic et vaccins) avec les compétences en micro-/nano-technologies et en biologie structurale.
Chimie-environnement Lyon Rhône-Alpes	Vocation mondiale	Développer une chimie d'avant-garde, basée sur l'éco-conception et intégrant à toutes les étapes la maîtrise de sa relation avec l'environnement. Trois thématiques de recherche : catalyse, procédés et matériaux.
Lyon urban truck & bus 2015	National	Concevoir, expérimenter, développer et exporter les solutions transports qui permettront aux métropoles d'optimiser la gestion de leurs flux de marchandises et de personnes. Quatre thèmes de recherche : motorisation-chaine hybride, sécurité intégrée, architecture et confort des véhicules urbains et transports intelligents.
Loisirs numériques	National	Conforter le pôle de création de jeux vidéo rhônalpin. Actions de soutien au développement des entreprises conduites par Lyon Game. Projet de recherche et développement « Middleware ».
Techtera	National	Développer les marchés des textiles techniques à fort potentiel : textiles multifonctionnels pour la santé et l'agroalimentaire (hygiène) et supports flexibles (textile, cuir, papier) à effet barrière dans le secteur du bâtiment et des transports.

Il s'agit d'un démarrage budget de fonctionnement : 425 K€

26

Développement économique

LA REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES

- Des moyens concentrés, des actions renforcées
 - Renforcer les actions d'aménagement sur des périmètres ciblés, promouvoir une gestion durable
 - 9 zones d'activités concernées : Chassieu, Craponne, Lyon Nord, Meyzieu-Jonage, La Mouche, Lyon Sud-Est, Perica, Vallée de la Chimie, Vaux-Décines
 - 25 ME mobilisés sur 2003/2007 : voiries, jalonnement, signalétique...



GRAND LYON

D6DEI | DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES

06/2005 14

Développement économique 2,5 M€ en 2006
subvention fonctionnement

IMMOBILIER D'ENTREPRISE - UNE OFFRE COMPLETE POUR UN ANCRAGE DURABLE

- Un dispositif d'offre immobilière publique et privée adapté aux technologies innovantes
- Pépinières et immobilier dédié aux jeunes entreprises innovantes : Tony Garnier, Fleming, Laennec, Chateaubriand, Einstein soit 14.500 m² dédiés
- 14 nouvelles entreprises accueillies en 2004 (Abell, Varioptic, Drug Abuse Science, Aptanomics, Cancéropôle, Nucleis, Theralys, Activation)
- BIOPARC LYON :
 - un parc biomédical intégré, au cœur du pôle santé Rockefeller
 - un projet d'envergure internationale qui positionnera Lyon parmi les 5 pôles européens leaders en Sciences de la Vie
 - 40.000 m² de GHON pour accueillir des activités de R&D privés dans le domaine de la santé (en particulier le cancer)



GRAND LYON

DDDEI | DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES | 06/2005 | 18

28

Développement économique

Les sciences de la vie constituent une priorité

Le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes,
officiellement lancé en décembre 2002

=

Contrat d'agglomération : 60 millions d'euros
Part Grand Lyon : 13 314 M€
Paiement prévu en 2006 : 3 M€



29

ESPACE des TEMPS
Mieux concilier les rythmes de vie à l'échelle d'un territoire

L'Observatoire de l'environnement du Grand Lyon

- Le Grand Lyon donne l'exemple. Avec près de 150 véhicules légers au GPL ou à l'électricité dans son parc automobile, il s'est engagé dans les énergies propres. Encore plus significatif, plus de 50% des poids lourds (200 véhicules) de la Direction de la Propreté fonctionnent désormais à l'aquazole. Il est prévu de l'étendre à l'intégralité du parc des poids lourds à court terme.

ART CONTEMPORAIN
UNE BIENNALE QUI VA ET VIENT DANS L'ESPACE DES TEMPS
La 1^{re} Biennale d'art contemporain de Lyon s'installe
2006 : 2,6 M€

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE DES COMMUNES DU GRAND LYON

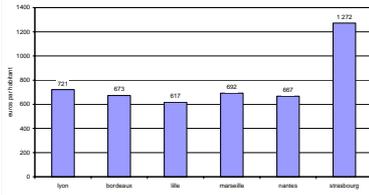
Nouvelle compétence : « gens du voyage » 2,8 M€



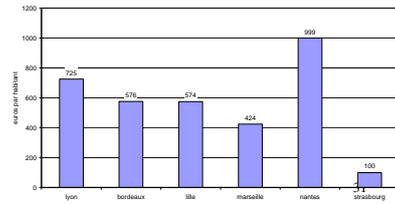
30

Et les autres communautés urbaines ?

Dépenses réelles de fonctionnement



Encours de la dette



ANNEXE 2
Budget primitif 2006
Résultats du vote nominatif

	Noms	Pour	Contre	Abstention	Par procuration
MM.	Abadie Pierre	X			
	Assi Gilles		X		
M.	Barge Lucien		X		
Mme	Bargoin Nicole		X		X
MM.	Barral Guy	X			
	Barret Guy		X		
	Barthélémy Christian		X		
	Beauverie René	X			
	Beghain Patrice	X			
Mme	Belaziz Samia	X			
MM.	Benarbia Fawzi	X			
	Bertrand Patrick	X			
Mmes	Bertrix Bernadette			X	
	Besnard Françoise	X			
MM.	Bideau Alain		X		
	Blein Yves	X			
	Bonnard Pierre	X			X
	Bouju Patrick	X			
	Bourgogne Vincent	X			
	Braillard Thierry	X			

MM.	Bret Jean-Paul	X			
	Brochier Michel		X		
	Broliquier Denis		X		
	Buffet François-Noël		X		
	Buna Gilles	X			
	Buronfosse Michel	ABSENT			
	Calvel Jean-Pierre	X			
	Chaffrigeon Jean Marc			X	
	Chapas Michel		X		X
	Charrier Maurice	X			X
	Chevailier René	X			
	Claisse Gérard	X			
	Clamaron Laurent		X		
	Colin Jean-Paul	X			
	Collet Michel		X		X
	Collomb Gérard	X			
	Communal-Haour Jean-Pierre		X		
	Crédoz Pierre	X			
	Crimier Roland	X			
	Da Passano Jean-Luc	X			
	Daclin Jean-Michel	X			
Mme	d'Anglejan Jeanne		X		
MM.	Darne Jacky	X			
	Darne Jean-Christophe	X			
	David Guy	X			

Mmes	David Martine	X			X
	De Coster Mireille	X			X
	Decieux Pascale		X		X
	Decriaud Jeanine	X			X
MM.	Delorme Gilles	X			
	Denis Michel	X			
Mme	Desbazeille Marie-Chantal		X		X
MM.	Deschamps Yvon	X			X
	Desseigne Jean-Claude	X			
	Dubernard Jean-Michel		X		X
Mme	Dubost Anne-Marie		X		
MM.	Dumont Pierre	X			
	Duport Michel	X			
	Durieux Yves	X			
Mmes	Elmalan Mireille	X			
MM.	Fillot Etienne		X		
	Flacconnèche Jean-Pierre	X			
	Forissier Michel		X		X
	Fournel Yves	X			
Mme	Frieh Claudine		X		
MM.	Galliano Alain	ABSENT			
	Gandilhon Pierre	X			
Mmes	Gautier Nathalie	X			X
	Gelas Nadine	X			

MM.	Genin Bernard	ABSENT			
	Gerin André	X			
	Gignoux Bruno		X		
	Giordano Alain	X			
	Girod Alain	X			X
	Gonon Marc		X		
	Guétaz Joseph	X			
Mmes	Guillaume Sylvie	X			X
	Guillemot Annie	X			X
MM.	Guillemot Louis	X			
	Guimet Hubert	X			
	Huguet Patrick		X		
	Imbert Alain	X			X
Mme	Isaac-Sibille Bernadette		X		
MM.	Jeannot Alain		X		
	Joly Alain	X			
	Julien-Laferrière Hubert	X			
	Lambert René	X			
	Laréal Pierre	X			
	Laurent Patrick	X			
	Le Gall Patrick		X		X
	Lelièvre Alain		X		
	Lévêque Louis	X			
	Linossier Georges	X			
	Longueval Jean-Michel	X			

Mme	Mailler Françoise	X			X
MM.	Malaval Jacques	X			
	Mansot José	X			
Mme	Marquaille Christelle	X			
M.	Marquerol Bernard	X			
Mme	Mermoud Françoise	X			
MM.	Meyer Jacques		X		
	Millon Charles		X		X
	Moralès Richard			X	
Mme	Mosnier-Lai Estelle		X		
M.	Muet Pierre-Alain	X			
Mme	Nachury Dominique		X		
M.	Nardone Amaury		X		X
Mme	Orcel-Busseneau Ginette	X			X
MM.	Pacalon Henri	X			
	Palleja Georgette	ABSENTE			
Mme	Pédriani Michèle	X			
M.	Perret Michel	X			
Mmes	Perrin-Gilbert Nathalie	X			
	Pesson Alexandrine	X			X
M .	Petit Gaël		X		
Mmes	Petitjean Madeleine	X			
	Peytavin Yolande	X			X
MM.	Philip Christian	ABSENT			
	Philipps Daniel	X			

MM.	Pillonel Claude	X			X
	Plazzi Willy	X			
	Polga Bruno	X			
Mmes	Psaltopoulos Jacqueline	X			
	Puvis de Chavannes Anne		X		
Mme	Rabatel Thérèse	X			
MM.	Rémont Bruno		X		X
	Rendu Daniel		X		X
	Reppelin Michel	X			
Mme	Reynaud Blandine		X		
MM.	Rivalta Bernard	X			
	Roche Charles	X			X
	Rousseau Michel		X		
	Roux de Bezieux Erick		X		X
	Sangalli Michel	X			X
	Sardat André		X		X
	Sauzay Bernard	X			
	Serres Paul	X			X
Mme	Spiteri Rita	X			
MM.	Sturla Jérôme	X			X
	Téodori Ange-Marie	X			X
	Terracher Raymond	X			
	Terrot Michel		X		X
	Tête Etienne	X			
	Thivillier Henri	X			
	Touraine Jean-Louis	X			

Mme	Tourniaire Céline	X			
MM.	Turcas François	ABSENT			
	Uhlrich Yves-Marie	X			
	Vaté Michel		X		
	Vesco Gilles	X			
Mme	Vessiller Béatrice	X			
MM.	Vial Pierre	ABSENT			
	Vincent Max	X			
Mmes	Vullien Michèle	X			
	Yérémiann Madeleine		X		
Total		101	44	3	